

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 15 mars 2019.

Étaient présents : M. Jean-Claude PASSIER, Mme Michèle PANISSET, M. Alexandre GAUTHIER, M. Philippe DUVERNOY, M. Philippe TISSOT, Mme Ghénia BENSAOU, M. Philippe BRUYERE, Mme Léopoldine ROUDET, Adjoint
M. Louis CUENIN, M. Jean-Marie AVELINE, M. Abderrahim EZZAHAR, Mme Francine GONAND, Mme Gisèle CUCHET, M. Gilles MAILLARD, M. François NIGGLI, Mme Virginie CHAVEY, M. Karim DJILALI, Mme Hélène HENRIET, M. Christophe FROPPIER, Mme Sophie GUILLAUME, M. Rémi PLUCHE, Mme Christine SCHMITT, M. Patrick DOSNE, Mme Chantal VUILLEMARD, M. François CAYOT, Mme Danielle CHAVANNE, Mme Martine CHENUS MARTHEY, M. Eric LANCON, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, Mme Françoise BAQUET CHATEL (jusqu'à la question n°7), M. Gilles BORNOT, M. Ilker CIFTCI, Conseillers Municipaux

Étaient excusés : Mme Françoise BAQUET CHATEL avec pouvoir à M. Eric LANCON (à partie de la question n°8)

Étaient absents : M. Roland GASTINEAU
Mme Dominique LEMESLE

Secrétaire de séance : Mme Sophie GUILLAUME

Assistaient à la réunion les fonctionnaires suivants :

Mme Célia BERGOUNIOUX-EVEN – Mme Marie-Laurence BART - Mme Dina CIANI - Mme Cécile FERRARI – Mme Laëtitia LOCKERT - Mme Sandrine CAILLEUX - M. David HERMET – Mme Véronique MARIZIER – Mme Sylvie GRAU – M. Lilian DE SOUSA – Mme Nathalie BLANQUET – Mme Ophélie GAL

Madame le Maire

Je déclare la séance ouverte. Pas de procuration ce soir. Le secrétaire de séance sera Sophie GUILLAUME ici présente.

Je vais vous demander d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 février. Y a-t-il des remarques ? Madame CHIAPPA KIGER.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Oui, merci, Madame le Maire. J'étais absente lors du précédent Conseil, parce que j'étais malade, mais je souhaite intervenir, parce qu'à la lecture de ce compte-rendu, je voudrais revenir sur les propos excessifs que vous avez tenus, lors du Débat d'Orientations Budgétaires. J'interviens aussi, parce que mon collègue Gilles BORNOT, qui vient de nous rejoindre sur ces bancs, a été surpris de voir que certains mensonges perduraient.

Madame le Maire

Attendez, une minute Madame CHIAPPA KIGER, s'il vous plaît.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Je parle du compte-rendu. Combien de fois avons-nous entendu sur ces bancs que la Ville de Montbéliard était au bord de la tutelle. À chaque fois, je vous ai demandée à quelle page, ce passage du rapport de la Chambre Régionale des Comptes établi par un magistrat, dont l'objectivité ne peut pas être mise en cause, où se trouvait ce passage ? Car ce sont bien des magistrats qui établissent de tels rapports, qui rendent leurs observations, des avis, des recommandations sur les comptes des collectivités. La Chambre Régionale des Comptes étant une juridiction administrative financière, tout le monde respecte, à peu près, les conclusions, sauf vous, Madame BIGUINET qui en détournez ces conclusions. Je rappelle que ce rapport a conclu à une gestion saine. Je vous ai demandée régulièrement si le magistrat avait, comme il en a le pouvoir, fait un rapport au Préfet, c'est son rôle, quand une situation est aussi gravissime que vous la dénoncez, il peut alerter le Préfet d'une situation inquiétante pour notre commune. L'a-t-il fait ? Bien sûr que non, pourquoi l'aurait-il fait ? Pourquoi aurait-il fait un rapport d'alerte sur une commune dont la gestion était considérée comme saine ? Avec certes, une hausse de l'endettement, un investissement productif important qu'il recommandait d'étaler compte tenu des baisses de dotations à venir. Le rapport reconnaissait le travail entrepris pour maîtriser les dépenses de fonctionnement, alors que de nouveaux services à la population avaient été créés, établissait la qualité et la fiabilité de nos comptes et bien sûr leur sincérité.

La vraie question, je vous la pose comme telle, parce que vous n'arrêtez pas à chaque Conseil de nous dire « vous étiez presque en tutelle ». Pourquoi continuez-vous à nourrir ce mensonge alors que le rapport de la Cour Régionale des Comptes disait l'inverse ? Quel est l'intérêt après cinq ans d'exercice ? Mais je pense que nous aurons l'occasion d'y répondre avec mes collègues au cours de ce Conseil.

Madame le Maire

Je vous arrête, Madame CHIAPPA KIGER, on a bien compris votre angle d'attaque, c'est parfait. Je vous demande si le compte-rendu du 11 février qui vous a été donnée est juste ou non. Je ne vous demande pas de faire des commentaires sur l'état financier dans lequel vous avez laissé la commune.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Je vous apporte ces remarques-là, sur les mensonges qui sont marqués dans le compte-rendu.

Madame le Maire

Oui, mais cela n'a rien à voir. Vous me laissez parler, moi, je vous ai laissé parler ! Cela n'a rien à voir avec l'accord ou non sur le procès-verbal du Conseil du 11 février. Ou vous êtes d'accord ou non avec

le procès-verbal. D'abord, vous n'avez pas à être d'accord ou pas d'accord, puisque vous étiez absente, pour commencer, c'est déjà la première chose.

Deuxième chose, je vous retrouverai les pages, je ne le connais pas par cœur, mais je l'ai relu suite au dernier Conseil, où il est exactement dit que les dépenses de fonctionnement de la Ville de Montbéliard atteignaient des niveaux astronomiques, ce qui fait que même avec une augmentation des impôts, celle que vous aviez prévue, puisque je vous rappelle que c'est le seul dossier que j'ai trouvé à mon arrivée, dans mon bureau, ne suffirait pas à encaisser l'augmentation de l'endettement de la Ville et la hausse des dépenses de fonctionnement. Je vous le retrouverai !

Pour le moment, ce n'est pas le sujet. On a bien compris que vous vouliez commencer le Conseil sur ce sujet-là mais ce n'est pas la question. La question est : approuvez-vous ou non, le procès-verbal du 11 février. Oui ou non ?

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Oui.

Madame le Maire

Je vous donne la date du prochain Conseil Municipal qui sera le 27 mai 2019 dans cette même salle.

Question n°1 « Conseil Municipal – Installation de Monsieur François CAYOT – Conseiller Municipal ».

1. CONSEIL MUNICIPAL – INSTALLATION DE MONSIEUR FRANÇOIS CAYOT – CONSEILLER MUNICIPAL

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Suite à la démission de Madame Lucie BERNA en date du 6 mars 2019, devenue définitive le 11 mars 2019, le candidat qui vient immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal démissionnaire. Il s'agit donc de François CAYOT qui fait partie de la liste de la Majorité, à qui je souhaite la bienvenue et j'espère que pour les mois qui restent pour ce mandat, qu'il apprendra beaucoup de choses et qu'il sera constructif pour continuer le travail que nous avons commencé tout au long de ces années. Bienvenue, François CAYOT.

Monsieur LANÇON.

Monsieur Éric LANÇON

Évidemment, bienvenue Monsieur CAYOT, dans ce Conseil Municipal. On a remarqué qu'il y avait sept rapports qui allaient arriver sur des remplacements, qui vont sûrement aller très vite, obligatoirement.

Madame le Maire

J'espère !

Monsieur Éric LANÇON

Après le Front National devenu Rassemblement National, totalement absent de notre assemblée, -je vérifie quand même-, puisqu'eux ont utilisé tous leurs élus valides, la gestion de votre Majorité -vous en êtes le premier témoin-, se révèle très difficile. Trois Adjoints qui démissionnent ou quittent l'exécutif, deux Conseillères qui quittent le Conseil Municipal, peut-être par crainte du succomber au syndrome de Stockholm, un Conseiller quitte votre Majorité pour devenir votre opposant. Est-ce pour autant que vous avez repris les rênes de votre équipe, on l'espère pour la Ville obligatoirement. Les derniers événements je ne vais en citer que quelques-uns nous font quand même douter de votre capacité à le faire. En toute sympathie avec Monsieur MAILLARD, il y a deux semaines de cela, il a

fait la une de la presse, c'était mal venu, c'était une erreur de jeunesse, par contre, ToutMontbeliard.com a fait paraître un article le 13 mars et votre Adjoint à l'éducation s'exprime à son tour, le 15 mars, ce qui est tout à fait logique et normal, avec une syntaxe que j'ai reconnue. Évidemment, vous en êtes responsable, puisque c'est un Adjoint de votre équipe, je ne vous ai jamais traité de démagog, j'essaie de ne jamais m'attaquer à l'homme, mais aux actes. J'ai dit que c'était un acte politique démagogique, j'assume entièrement, c'est un détail évidemment. Je reprends les propos du texte qui émane de votre Majorité : « C'est pour ne pas avoir à augmenter les impôts, comme dans une commune proche qui l'a fait à hauteur de 30 % et qu'il citait souvent », le « il », c'est moi. Comme référence de comparaison. Il est vrai que j'ai pris la référence de Grand-Charmont, non pas pour l'augmentation des impôts locaux, ma naïveté ne me conduirait pas jusque-là, mais pour évoquer, il y a trois ans de cela, le cas de ce généraliste qui est venu frapper à votre porte, pour construire une offre de soins dans le quartier de l'ancien hôpital. Et pourquoi j'ai cité Grand-Charmont, parce qu'il y a un centre médical qui vient d'être ouvert et entre autres, un des moteurs de ce centre médical était et il y est toujours, un généraliste qui aurait pu s'installer sur le site de l'hôpital. C'est dommage parce que les 4,8 M€ que vous avez donné à PMA aurait été, à mon avis, assez utiles, pour faire naître ce beau projet. Je rappelle que sur les quartiers Chiffogne et Citadelle, il n'y a plus de médecin généraliste. En conclusion, à ce propos, toujours mes propos : « La première mesure que nous avons prise et qu'il trouvait déjà démagogique, était la baisse conséquente des indemnités d'élus. » Alors, j'ai recherché dans les rapports, c'est moi qui ai dit ça ? Eh bien non. Voilà ce que j'ai dit, vous pouvez le vérifier dans deux Conseils Municipaux, le 16 avril 2014, je dis deux fois de suite : « C'est bien, c'est une bonne idée » et cela ne me faisait pas du tout mal de le dire, parce que c'était une bonne idée. Le même avis en Conseil Municipal le 28 avril 2014 : « Deuxièmement, sur la baisse des indemnités, nous applaudissons, nous l'avons déjà fait l'autre fois ».

Je me posais simplement la question, on revient en 2014 ? Parce que j'ai bien compris que vous allez commencer à nous attribuer des propos qui sont toujours à la limite du mensonge ou dans le cas présent mensonger. Oui, oui, c'est mensonger, mais c'est un art en politique de mentir, encore faut-il le faire à bon escient et avec des preuves, ce n'est pas le cas. Donc, évidemment, ce n'est pas pour sauver mon honneur ou quoi que ce soit, simplement, c'est un mensonge donc, d'assimiler à des critiques... Non, nous avons reconnu de temps en temps, que ce sont des actions que vous avez faites, comme vous le faisiez dans l'Opposition et, je le répète, c'est bien, c'est une bonne idée, nous applaudissons, je ne peux pas faire mieux que cela. Mais par contre quatre ou cinq ans après, le discours est complètement à l'opposé, donc, on m'attribue, comme on va le faire, j'imagine, avec mes collègues, toujours une étiquette qui va continuer à grandir, sur les quelques mois qui restent ou quelques années qui restent. N'hésitez pas à rappeler à votre plume, peut-être à Monsieur l'Adjoint à l'éducation, j'ai repris les élèves de CE2 en éducation morale et civique, dans le chapitre : « Construire l'esprit critique : les élèves doivent apprendre à s'informer, observer, lire, identifier des éléments d'information, sur des supports variés. » Essayons, non pas de monter le niveau, mais de ne pas s'attaquer, chaque fois, sur des mensonges qui sont un peu trop gros. Cela en restera là, vous l'avez bien compris, Madame BIGUINET.

Madame le Maire

On n'est pas trop à l'école, ici, alors on va essayer de passer à autre chose et de continuer le Conseil Municipal, parce que si on intervient à chaque fois, aussi longtemps sur chaque question, on est là jusqu'à minuit et il y a sûrement des choses beaucoup plus intéressantes que cela à dire.

Monsieur EZZHAR.

Monsieur Abderrahim EZZHAR

Merci Madame le Maire de me donner la parole. Je voudrais parler de l'affaire Lucie BERNA. Question à Madame le Maire : dans l'affaire Lucie BERNA votre ancienne Adjointe, vous avez une fois de plus travesti la vérité. En effet, après son déménagement sur la Bretagne, elle a, comme il se doit présenter sa démission, qui a été présentée au Préfet, mais pas à vous, parce qu'il y a un conflit entre vous et elle, et vous avez ignoré, vous avez refusé sa démission sous prétexte que cela commençait à faire beaucoup de défections dans vos rangs à moins d'un an des prochaines municipales, ce qui est bien sûr préjudiciable pour vous. Suite à votre refus, Madame BERNA vous a même proposé de réduire ses indemnités, ce que vous avez, contre toute attente, également refusé. Par ailleurs en ce qui concerne les problèmes récurrents d'insécurité, vous ne faites toujours rien pour y remédier, ou

plutôt si, vous faites le maximum pour passer ces événements sous silence. C'est ainsi que dans la nuit du 2 au 3 mars 2019, la boulangerie CAPUT du centre commercial des Hexagones a été à son tour cambriolée, sans aucune réaction de la Mairie. Les commerçants de ce secteur se demandent quelle sera la prochaine victime. De même, dans le quartier sensible de la Chiffogne, deux voitures ont été incendiées de nuit, au mois de février. J'ai moi-même appelé la Police. Lorsque j'ai entendu les explosions depuis chez moi, je me suis ensuite rendu sur les lieux où les voitures brûlaient. Une vers la pharmacie, rue de Bourgogne. Le pharmacien de la rue de Bourgogne a pris peur parce que c'était à proximité de sa maison. Il m'a dit -je l'ai vu cette nuit-là- : « Les vitres ont tremblé ». Il a appelé les pompiers, moi, ensuite, j'ai vu les flammes, j'ai appelé la Police, ils m'ont dit : « C'est en route ». Et l'autre voiture brûlée, au stade Annequin, toujours à la Citadelle. Tout cela a été passé sous silence. Si vous doutez de mes dires, je tiens les photos de la scène, à votre disposition. Elles seront publiées, bientôt, sur les réseaux sociaux Facebook, avec des commentaires, bien entendu. Les habitants du quartier ont peur de se sentir abandonnés par la municipalité et bien entendu, votre Majorité. Enfin, comme tout le monde, j'ai remarqué que vous aviez donné le coup d'envoi de votre campagne pour les municipales 2020, c'est votre droit, sur les deniers des contribuables, ce qui fait beaucoup jaser. Encore ce matin, parce que je suis un homme de terrain je me balade beaucoup aux Hexagones tous les jours, encore ce matin, j'ai appris qu'un vol de numéraire avait été commis, mardi dernier au marché couvert des Hexagones qu'on appelle le marché couvert le MAIL, c'est en face de Proxi au préjudice d'un commerçant « Pain et viennoiseries » qui s'est vu dérober le contenu de sa caisse. Montbéliard pour moi, est aujourd'hui une ville dangereuse et sale.

Madame le Maire

Bien. Christophe FROPPIER.

Monsieur Christophe FROPPIER

Oui, juste une remarque, parce que quand on écoute les premiers commentaires, on se demande ce que l'on fait à Montbéliard, parce que finalement, on a l'impression, qu'il va falloir faire venir l'armée et que c'est la pagaille dans la Majorité, alors que finalement, moi, je la côtoie tous les jours on s'entend bien, on travaille. Après, qu'il y ait des démissions, parce qu'il y a un déménagement, ce n'est pas la peine d'en faire tout un fromage et qu'il y ait une démission parce que l'on croit à un moment donné, que l'on peut tout faire alors que l'on ne fait rien, ce n'est pas non plus... il ne faut pas en faire tout un fromage. Donc, cela, c'est la première remarque.

Et puis la deuxième remarque : j'étais en réunion politique de la Ville, pas plus tard, qu'il y a deux jours. Nous étions réunis avec différents acteurs des quartiers, notamment des acteurs et des habitants de la Petite-Hollande. Certes, il y a des problèmes, comme partout, il y a des problèmes dans des commerces, il y a un peu d'insécurité effectivement, comme partout, ce sont souvent des groupes, des personnes que l'on connaît. Je peux vous dire que les habitants de la Petite-Hollande, en tout cas, ceux que j'ai rencontrés sur ce temps fort, ils étaient plutôt contents d'habiter à la Petite-Hollande, cela se passait bien et ils ne se sentaient pas du tout en insécurité. Voilà ce que je voulais vous dire.

Madame le Maire

Merci, Christophe. Je pense que Christophe a répondu à ma place, ce que j'aurais pu dire. Une démission, vous savez des démissions, je vais vous citer des exemples locaux récents : à Vesoul, trois démissions d'Adjoints, à Ornans, c'est le Conseil Municipal en entier qui a été obligé de démissionner, alors, cela n'est pas que l'histoire de Montbéliard. Vous l'avez assez réclamée haut et fort la démission de cette Adjointe qui avait déménagé, à mille kilomètres de Montbéliard. C'était même écrit dans le magazine « l'Essentiel ». Quant à diminuer l'indemnité parce qu'un Adjoint habite à mille kilomètres, vous voyez l'image que cela donnerait ? Cela veut dire que le Maire accepterait qu'un Adjoint habite à mille kilomètres, accepterait de diminuer de moitié – on ne peut pas aller plus loin – l'indemnité qui est la sienne, mais qui fait le travail pendant ce temps-là ? Ce sont les autres élus et le Maire. Donc, ce n'est pas comme cela que je conçois les choses. Les élus, d'autant plus les élus municipaux, doivent être des élus de terrain et proches des habitants. Voilà, c'est tout. Vous l'avez assez réclamée cette démission, donc, aujourd'hui, ne venez pas crier au loup.

Quant à l'insécurité à la Chiffogne et à la Petite-Hollande, c'est sûr que l'on ne va pas mettre un article dans le journal, chaque fois qu'il y a un problème de vol ou d'une voiture incendiée, mais très souvent, vous voyez qu'il y a des articles. Il y en avait encore un hier disant qu'une motocross avait été réquisitionnée et mise en fourrière. Très souvent, deux à trois fois par semaine, vous voyez l'action de la Police Municipale et de la Police Nationale. Bien sûr, personne ne prétend que les choses sont complètement tranquilles dans la ville de Montbéliard, mais dans aucune ville de France d'ailleurs. En tout cas, ce que je sais, c'est qu'aujourd'hui, jamais une municipalité n'a mis autant de moyens dans la Police et la Police Municipale, à la fois en moyens humains et en moyens matériels. Nous travaillons extrêmement bien avec la Police Nationale, qui, je le regrette, n'a malheureusement pas les effectifs suffisants pour assurer une mission, sa mission de sécurité qui est une mission régaliennne. Voilà, si on peut avancer, cela serait bien parce que je suis peut-être entrée en campagne municipale, mais je peux vous dire que vous aussi vous êtes entrés en campagne municipale. Voilà, donc, continuons.

MONSIEUR François CAYOT a été installé

Madame le Maire

Question n°2 « Conseil Municipal – Installation de Madame Danielle CHAVANNE – Conseillère Municipale ».

2. CONSEIL MUNICIPAL – INSTALLATION DE MADAME DANIELLE CHAVANNE - CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Suite à la démission de Madame Patricia LHOMME en date du 12 mars 2019, il y a lieu de compléter le Conseil Municipal. La personne qui vient sur la liste « Montbéliard Renouveau » immédiatement après est Danielle CHAVANNE, qui est donc, installée ce soir parmi nous.

Bienvenue Danielle. Danielle CHAVANNE est une élue qui a de l'expérience, puisqu'elle a déjà été élue pendant deux mandats avec Louis SOUVET et donc, elle connaît parfaitement la collectivité de Montbéliard.

Madame CHIAPPA KIGER.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Simplement pour dire que notre groupe souhaite également la bienvenue à Madame CHAVANNE.

Madame le Maire

Bien.

Mme Danielle CHAVANNE a été installée

Madame le Maire

Question n°3 « Adjoints au Maire – Démission de Madame Lucie BERNA – Election d'un nouvel Adjoint ».

3. ADJOINTS AU MAIRE – DEMISSION DE MADAME LUCIE BERNA – ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Cette élection se fera à bulletin secret. La constitution du bureau, comme d'habitude, est faite avec la personne la plus âgée et la personne la plus jeune, à savoir : Louis CUENIN et Alexandre GAUTHIER, puisque Sophie GUILLAUME est secrétaire et qu'elle ne peut pas cumuler les deux fonctions.

Je vous propose la candidature de Christine SCHMITT comme nouvelle Adjointe à la Ville de Montbéliard.

Vous avez à la fois des bulletins qui portent son nom et vous avez des bulletins blancs pour ceux qui souhaiteraient soit voter blanc, soit mettre un autre nom. Et vous mettez le bulletin dans l'enveloppe.

Je vous dis, Madame CHIAPPA KIGER, que nous avons un isoloir !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Ce n'est pas cela que j'allais demander mais cela serait bien un isoloir !

Madame le Maire

Eh bien, il est là, il vous tend les bras ! On a pensé à vous !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Je voulais simplement vous dire que l'on ne va pas participer au vote car cela fait partie de votre gestion municipale, de votre équipe.

Madame le Maire

Comme vous voulez !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

On n'a pas à choisir votre Adjoint.

Madame le Maire

Vous avez le droit de voter pour elle !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Oui mais c'est à vous de choisir les membres de votre équipe pour gérer au mieux cette collectivité.

Madame le Maire

Très bien. On va faire tourner l'urne.

- Passage de l'urne et dépouillement -

Madame le Maire

Donc Christine SCHMITT est élue adjointe avec 26 voix sur 28 votants. Félicitations Christine et maintenant, c'est l'écharpe d'Adjointe, que je vais te donner et tu rejoindras ensuite ta place à côté de Léopoldine ROUDET.

Pour	:	26
Contre	:	0
Blancs/nuls	:	2
Ne participe pas au vote	:	5

- Remise de l'écharpe -

Madame le Maire

Madame Christine SCHMITT est élue 9^e Adjointe au Maire en charge de l'animation, du tourisme et de la vie associative.

À la fin du Conseil Municipal, les personnes qui ont participé au dépouillement viendront signer le PV d'élection.

Louis CUENIN.

Monsieur Louis CUENIN

Je voulais d'abord féliciter Christine parce qu'elle le mérite et elle pourra le faire voir dans l'avenir. Je voulais dire aussi que dans la presse, j'ai lu que la Majorité se délitait. Pour une Majorité qui se délite, avec un tel résultat, je crois que cela vaut la peine de le signaler !

Madame le Maire

Tu as tout à fait raison Louis. Merci bien.

Question n°4 « Election d'un Conseiller Communautaire suite à la démission de Madame Lucie BERNA ».

4. ÉLECTION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE SUITE À LA DÉMISSION DE MADAME LUCIE BERNA

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

C'est à nouveau un vote à bulletin secret, pour l'élection d'un Conseiller Communautaire. Je vous propose, pour l'Agglomération, Léopoldine ROUDET et nous allons comme pour l'élection précédente, voter à bulletin secret et l'urne va passer. Est-ce que vous participez au vote ?

Monsieur Éric LANÇON

C'est simplement une question : c'est « Une » donc c'est une Conseillère obligatoirement, parce que j'ai vu marqué « Un ». Est-ce que cela peut être un homme ou est-ce obligatoirement une femme ? Il faudrait vous en assurer, parce que dans la parité... C'est une question ouverte, c'est la question que l'on se posait et nous ne sommes pas allés regarder dans la loi.

Madame le Maire

Normalement, oui, c'est une femme mais pourquoi vous dites cela ? Vous...

Monsieur Éric LANÇON

Comme il y a Madame BENSAOU qui est une femme, moi, je croyais que c'était l'alternance hommes/femmes, hommes/femmes, c'est tout. Et, comme j'ai vu noté « Un »...

Madame le Maire

En fait, les deux montées de Conseillers Communautaires qui viennent, sont différentes l'une de l'autre. La première démission de Patricia LHOMME, correspondait à l'élection de 2014, où il y avait une liste avec une liste de suppléants. Et on prenait obligatoirement dans ces suppléants. Donc, c'était Ghénia BENSAOU qui était la suivante. Et puis pour l'élection qui va arriver, elle fait partie de l'élection de 2017, où il y avait eu 5 Conseillers Communautaires de plus à l'Agglomération, pour la Ville de Montbéliard, et là, une personne de même sexe doit remplacer la personne qui est démissionnaire. Voilà la réponse.

Monsieur Éric LANÇON

Donc, nous, nous proposons Madame Martine CHENUS MARTHEY.

Madame le Maire

D'accord.

- Passage de l'urne et dépouillement -

Madame le Maire

Léopoldine ROUDET est la nouvelle Conseillère Communautaire : 26 voix sur 33 votants, 5 voix pour Madame CHENUS MARTHEY et 2 votes blancs.

Félicitations, Léopoldine.

Ne participe pas au vote	:	0
Blancs/Nuls	:	2
Mme Léopoldine ROUDET	:	26
Mme Martine CHENUS MARTHEY:	:	5

Madame le Maire

Question n°5 « Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Election d'un membre suite à la démission de Madame Lucie BERNA ».

5. CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) – ÉLECTION D'UN MEMBRE SUITE À LA DÉMISSION DE MADAME LUCIE BERNA

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Nous allons continuer en matière d'élection, avec cette fois-ci l'élection au Centre Communal d'Action Social, toujours à bulletin secret.

Je vous propose, cette fois-ci, la candidature de Christine SCHMITT.

Vous avez des bulletins, comme précédemment.

- Passage de l'urne et dépouillement -

Madame le Maire

Sur 33 votants : 26 voix pour Christine SCHMITT et 7 nuls.

Christine SCHMITT est élue au CCAS. Bravo.

Ne participe pas au vote	:	0
Blancs/Nuls	:	7
Mme Christine SCHMITT	:	26

Madame le Maire

Question n°6 « Commissions municipales – Modifications suite aux démissions de Madame Lucie BERNA et de Madame Patricia LHOMME ».

6. COMMISSIONS MUNICIPALES – MODIFICATIONS SUITE AUX DÉMISSIONS DE MADAME LUCIE BERNA ET DE MADAME PATRICIA LHOMME

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Il s'agit du remplacement des démissionnaires aux différentes commissions de la Ville. Si vous êtes d'accord, nous allons voter à main levée. Vous êtes d'accord ? Pas d'opposition.

Donc, voici les propositions de noms que je vous fais pour les différentes commissions :

Commission n°1 « Finances – Ressources Humaines – Moyens Internes – État Civil » :

Il est proposé Christine SCHMITT, puisque conformément au Code Général des Collectivités Locales, ce sont les Adjointes qui en font partie, puisque c'est la Commission Finances.

Commission n°2 « Économie – Commerce – Tourisme – Animation – Sport – Vie associative – Culture Patrimoine » :

Je propose Christine SCHMITT.

Commission n°3 « Enfance – Jeunesse – Affaires Scolaires – Enseignement Supérieur – Relations Internationales » :

Je propose Monsieur François CAYOT.

Commission n°4 « Prévention – Sécurité – Logement – Vie des Quartiers – Emploi – Formation – Affaires Sociales » :

Madame Danielle CHAVANNE.

Commission n°5 « Aménagement urbain – Urbanisme – Voirie – Réseaux – Propreté – Environnement – Espaces Verts » :

Je propose Monsieur François CAYOT.

Avez-vous des remarques ? Non. Nous allons voter. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Mme Ghénia BENSOU momentanément absente -

Madame le Maire

Question n°7 « Représentations du Conseil Municipal à divers organismes – Modifications suite aux démissions de Madame Lucie BERNA et de Madame Patricia LHOMME ».

7. REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL À DIVERS ORGANISMES – MODIFICATIONS SUITE AUX DÉMISSIONS DE MADAME LUCIE BERNA ET DE MADAME PATRICIA LHOMME

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Si vous êtes d'accord, nous allons voter à main levée. Pas d'objection.

Donc, les propositions de noms que je vous fais pour les différents organismes :

Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) :

Mme Michèle PANISSET.

COLLEGE LOU BLAZER :

Titulaire Mme Christine SCHMITT.

Oui Madame CHIAPPA KIGER.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Pour le collège Lou Blazer, nous proposons la candidature de Madame Françoise BAQUET CHATEL.

Madame le Maire

Pour le collège Lou Blazer, qui vote pour Christine SCHMITT ? 25 voix.

Pour	:	25
Contre	:	7
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Mme Ghénia BENSAOU momentanément absente -

Madame le Maire

Qui vote pour Madame BAQUET-CHATEL ? 7 voix.

Pour	:	7
Contre	:	25
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Mme Ghénia BENSAOU momentanément absente -

Madame le Maire

Comité des Fêtes (Collectif Manifest') :

Mme Christine SCHMITT

Conférence permanente du tourisme urbain :

Mme Christine SCHMITT

Office du tourisme :

Mme Christine SCHMITT

École maternelle du parc

Mme Christine SCHMITT

Oui Monsieur LANCON.

Monsieur Éric LANÇON

Pour l'école maternelle du Parc, nous proposons Madame CHENUS MARTHEY.

Madame le Maire

Pour l'école maternelle du Parc, qui vote pour Christine SCHMITT ? 25 voix.

Pour	:	25
Contre	:	7
Abstentions	:	0

- *N'a pas pris part au vote Mme Ghénia BENSAOU momentanément absente* -

Madame le Maire

Qui vote pour Madame CHENUS MARTHEY ? Sept voix.

Pour	:	7
Contre	:	25
Abstentions	:	0

- *N'a pas pris part au vote Mme Ghénia BENSAOU momentanément absente* -

Pour les autres organismes :

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- *N'a pas pris part au vote Mme Ghénia BENSAOU momentanément absente* -

Monsieur Gilles MAILLARD

S'il vous plait, Madame le Maire, je reviens sur la question n°6. Pour la Commission n°5, pouvez-vous me dire qui a été élu ?

Madame le Maire

C'est Monsieur François CAYOT qui a été élu à la Commission n°5. Il y avait une petite erreur sur le rapport de présentation qui vous a été envoyés.

Question n°8 « Budget Principal – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018 au Budget Primitif 2019 ». Jean-Claude PASSIER.

8. BUDGET PRINCIPAL – REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2018 AU BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur Jean-Claude PASSIER expose :

Merci Madame le Maire.

Je vous rappelle que les communes ont la possibilité de reprendre à leur Budget Primitif les résultats de l'exercice antérieur sans attendre le vote du Compte Administratif. Cette option permet d'avoir un budget élaboré un peu plus finement.

Ces résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire, après le 31 janvier. Cette procédure permet d'éviter l'inscription, en particulier d'un emprunt d'équilibre surestimé par rapport aux besoins réels.

En l'occurrence, c'est la page quatre de votre brochure du Budget Primitif.

Nous constatons un excédent du budget de fonctionnement de 5 296 199 €. La section d'investissement présente un résultat de – 837 034 €, assortie d'un reste à réaliser de 1 853 628,40 €. Le besoin de financement de la section d'investissement ressort donc à 2 690 536,62 €.

Le résultat positif de la section de fonctionnement doit couvrir prioritairement ce besoin. Le solde libre d'affectation ressort donc à 2 605 536 € que nous vous proposons d'affecter en excédent de fonctionnement reporté : 605 536 € et 2 000 000 € en excédent de fonctionnement capitalisé, en recette d'investissement.

L'affectation de 2 000 000 € au financement de la section d'investissement réduit à due concurrence, évidemment, le montant de l'emprunt prévisionnel d'équilibre que nous présenterons pour le budget 2019.

Vous noterez aussi en page 5 de la brochure, les taux de réalisation budgétaire des dix dernières années, qui se situent... et là, il y a plusieurs mandatures, qui ne sont pas forcément de même couleur :

Pour les dépenses d'équipement entre 58 et 79 %.

Pour les dépenses de gestion entre 96 et 99 %.

Pour ce qui est de cette mandature, c'est-à-dire de 2014 à 2018, ces taux se situent entre 69 et 79 % en termes d'équipement et entre 97 et 98 % en termes de gestion. Ce sont des informations qui avaient été demandées récemment. On s'aperçoit que le degré d'écart est particulièrement étroit.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'arrêter les résultats prévisionnels de l'exercice 2018 tels que dressés par l'ordonnateur et attestés par le Comptable public,
- d'autoriser la reprise anticipée des résultats prévisionnels de l'exercice 2018 au Budget Primitif 2019,
- d'affecter de manière anticipée l'excédent cumulé de la section de fonctionnement, après couverture du besoin de financement, en excédent de fonctionnement reporté pour 605 536,62 € et en excédent de fonctionnement capitalisé pour 2 000 000 €.

Madame le Maire

Des remarques ? Madame CHIAPPA KIGER.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Merci, Madame le Maire. Comme chaque année, je regrette vivement que la présentation du Compte Administratif n'intervienne pas avant le budget, comme cela se fait dans de nombreuses communes qui ont arrêté ce calendrier budgétaire. Vous nous demandez de valider une reprise anticipée des résultats, j'entends que c'est légal, sans nous remettre le Compte Administratif, nous n'avons donc pas les éléments afin d'apprécier les données constitutives de ce résultat, par conséquent, nous ne participerons pas au vote.

Madame le Maire

Je suis un peu étonnée de votre réponse, parce que sauf avoir mauvaise mémoire, me semble-t-il que vous votiez le budget avant le Compte Administratif. Je vais demander au service Finances de la Ville de me confirmer cela ou de me l'informer, j'ai peut-être mauvaise mémoire. Madame CAILLEUX, pouvez-vous nous répondre ?

Madame Sandrine CAILLEUX

- Intervention inaudible -

Madame le Maire

Je crois que ce n'est pas la question.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

La question, je vais la reformuler. Est-ce que sous notre mandature, alors que nous avons arrêté ce calendrier budgétaire, est-ce que nous votions le Compte Administratif avant le budget ? Moi, je vous réponds que oui.

Madame Sandrine CAILLEUX

- Intervention inaudible -

Madame le Maire

On regardera.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Non, je vous l'assure, Madame CIANI qui est derrière vous peut vous le confirmer.

Madame le Maire

Bon, c'est comme cela et c'est tout. Vous ne participez pas, très bien. Et nous, on fait autrement depuis longtemps et cela ne nous réussit pas trop mal d'ailleurs.

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Monsieur EZZAHAR.

Monsieur Abderrahim EZZAHAR

Opposition.

Madame le Maire

Opposition, bien. Une ? Deux ? Deux oppositions.

Pour	:	26
Contre	:	2
Abstentions	:	0
Ne participe pas au vote	:	5

Madame le Maire

Question n°9 « Budget Primitif – Année 2019 – Budget Principal ».

9. BUDGET PRIMITIF – ANNEE 2019 – BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire

Le budget 2019 que nous allons voter ce soir est un budget qui confirme notre retour aux investissements. Dans la poursuite de ce qui a déjà été réalisé, cela dès 2017 et 2018.

Ce budget d'un peu plus de 62 000 000 € est composé d'environ 43 000 000 € de fonctionnement, dépenses globalement stabilisées, tout en maintenant les services existants et en créant même de nouveaux, avec l'ouverture très prochaine du Centre Culturel Saint-Georges, ceci dès le mois de septembre.

19 000 000 € sont consacrés aux différents investissements structurants de la Ville, et cela, dans tous les quartiers : l'école Louis SOUVET qui est déjà bien avancée et qui sera, elle aussi, ouverte à la

prochaine rentrée scolaire, mais aussi le début des travaux tant attendus avec la reconstruction du centre commercial des Hexagones, avec la Poste à l'intérieur et la construction du nouveau pôle de service médical : pharmacie, cabinet médical, cabinet infirmier et commerce de matériel paramédical. Cela, accompagné dans le cadre de la rénovation urbaine par la poursuite des aménagements de cœur de quartier. Au centre-ville le plan Action Cœur de Ville avec des réalisations comme la rénovation du Port, le Centre Culturel dont je viens de parler, le Plan Lumière et la transformation de la Médiathèque -Philippe TISSOT vous en parlera tout à l'heure-.

Le budget 2019 est donc un budget offensif et ambitieux en matière d'investissements. Plusieurs chantiers en vue seront commencés très prochainement ou sont déjà en cours de réalisation. La Ville va ainsi se transformer, comme cela a déjà commencé avec le parvis de la gare, de l'Office du Tourisme, de la rue de la Schliffe, et cela, bien sûr, sans oublier notre souci constant d'être à l'écoute des habitants, par une proximité renforcée, mais aussi par un geste fort en matière de pouvoir d'achat des Montbéliardais.

C'est ainsi que je vais vous demander, ce soir, chers collègues, de voter une baisse de 10 % des tarifs de première nécessité, à savoir les tarifs de la restauration scolaire et du périscolaire pour toutes les familles, quel que soit leur niveau de revenus. Et la même baisse de 10 % pour les repas à domicile des personnes âgées. À cette baisse importante des tarifs, s'ajoutera une heure gratuite de stationnement par jour, pour toutes les personnes stationnant à Montbéliard. Ces gestes forts sont rendus possibles grâce aux efforts continus que nous avons faits depuis quatre ans, pour assainir la situation financière de la Ville. Il est normal et juste que chacun puisse en profiter.

Dans le même temps, les taux des taxes locales : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti ou non bâti, n'augmentent pas. Elles restent au niveau de l'an dernier, il n'y a eu aucune augmentation des taux de Montbéliard depuis l'année 2003.

Nous pouvons être fiers du travail réalisé depuis toutes ces années, grâce à une véritable volonté politique et à une vraie vision pour le développement et l'avenir de notre ville.

Ceci dit en préambule, je laisse maintenant la parole à Jean-Claude PASSIER pour la suite de la présentation.

Monsieur Jean-Claude PASSIER expose :

Merci, Madame le Maire.

Si vous le voulez bien nous allons commencer par le slide n°1 qui est la synthèse de ce qui vient d'être déclaré, de façon synthétique avant toute présentation détaillée 2019. Madame le Maire vient de le préciser, c'est 62,32 millions d'€ au total, avec 42,8 millions d'€ en fonctionnement et 19,5 millions d'€ en investissement. Cela, c'est la page 3 de votre brochure.

En quelques mots, synthétiques : 2019 ce sont :

750 000 € de recettes de fonctionnement en diminution.

400 000 € de dépenses de fonctionnement en augmentation.

Une épargne brute de 4,22 millions d'€ permettant d'assurer le remboursement de la dette de 3,52 et aboutissant à une épargne nette positive de quasiment 700 000 € (699 352 €).

Ce sont des investissements hors amortissement de la dette de 11,8 millions d'€, avec des crédits affectés aux équipements structurants, de 6,46 millions d'€.

C'est un emprunt d'équilibre prévisionnel de 4,84 millions d'€.

Un stock de dettes de 30,4 millions d'€ au 1^{er} janvier 2019, avec une progression au 31 décembre 2019 de 31,7 millions d'€, soit une augmentation de 1,32 millions d'€.

C'est une capacité de désendettement de 7 ans, soit bien au-delà de la zone critique d'insolvabilité de 12 ans, 14 ans en arrivant (14,8 très exactement).

Cette synthèse, vous l'avez sur votre brochure en page 6, sous une forme graphique très parlante, c'est celle que vous venez de voir. Et si vous ne retenez que ces quelques mots, vous savez tout.

Dans le détail, venons-en au niveau de la dette, avant tout commentaire des budgets et à la capacité de désendettement.

Le slide n°2 retrace le chemin parcouru depuis 2014 :

31/12/2018 : 30,5 millions d'€ de dettes.

31/12/2014 : 40 millions d'€ soit, -8 309 836 €, -8,4 millions d'€ pour arrondir, entre 2014 et 2018.

31/12/2019 : 31,8 millions d'€ en prévisionnel, soit : 4,34 % de plus par rapport au 31/12/2018 avec un emprunt d'équilibre de 4, 84 millions d'€, je viens de vous en parler.

À ce sujet, vous connaissez maintenant, notre stratégie prudentielle, depuis 2014, nous nous efforçons chaque fois d'appeler moins que ce que nous affichons au Budget Primitif et nous y réussissons à peu près chaque fois. Entre 2014 et 2019 : -20,71 % du stock de dettes.

Sur la capacité de désendettement, c'est le même slide, mais c'est la partie basse de ce slide : 31/12/2019 : 7,21 ans au BP 2019 peu différent de 2018 : 6,78 ans, on reprend un peu plus les investissements, pour 14,8 ans en 2014.

Pourquoi insister ainsi sur ces deux éléments ? Tout simplement parce que, premièrement, une gestion saine, ce sont des impôts que les Montbéliardais n'auront pas à honorer, deuxièmement, c'est un potentiel de richesse pour investir et créer des marges de manœuvre pour la ville et le territoire pour les citoyens comme pour les entreprises. Tout cela, bien sûr, je pense, me paraît être la meilleure manière de défendre l'intérêt général.

Au niveau du budget de fonctionnement 2019, quels sont les écarts significatifs ?

Ils sont quand même toujours à peu près fidèlement au même niveau, donc, je vais simplement vous donner les très grands écarts.

Au niveau des recettes, c'est la page 8 de votre brochure. On va s'intéresser aux écarts différentiels importants :

Dotations et subventions - 453 156 €. Je vous rappelle que de 4,76 en 2013, la DGF est passée à 1,23 : 4,76 millions d'€ à 1,23 millions d'€ cette année soit - 3,53 millions d'€ de dotations, en moins. Bien que la participation au redressement des finances publiques ne soit pas reconduite comme en 2018, le dispositif d'écèlement du complément de garantie -je vous passe les détails techniques de cette question- est maintenue et nous amène finalement à - 224 en 2019 au total DGF. On suspend une baisse d'un côté et on reprend de l'autre main.

D'autres recettes constituées de diverses participations de la Région, du Département, de la CAF, de l'État disparaissent pour environ : 425 000 €. On peut citer 158 000 € de suppression du fonds de soutien aux activités périscolaires, 259 000 € au titre de la Politique de la Ville. Les collectivités payent toujours très cher et sur tous les sujets, la situation d'endettement de l'État.

Sur les impôts et taxes, le deuxième poste de recettes qui baisse fortement de 205 900 €, vous avez le graphique sous les yeux. Après, le retraitement des droits de stationnement qui ont changé de chapitre, mais c'est strictement comptable, je vous passe cette modification qui n'a qu'un intérêt d'écritures. Bien que les taux de fiscalités directs restent inchangés, Madame le Maire l'a annoncé tout à l'heure, aussi bien TH, TFB et TFNB on le verra tout à l'heure, les produits sont prévus en baisse pour 188 000 € à la suite de différentes modifications techniques décidées par l'État. Je ne vais pas dire : « Un coup, je te vois, un coup, je ne te vois pas », mais on baisse ici, on le remet, on l'enlève l'année suivante, la Loi de Finances a fait pas mal d'aléas quand même. Avec ces deux postes de recettes en baisse 205 000 € et 453 000 €, soit 659 100 €, vous cernez 88 % de la baisse du budget de recettes. Les deux postes principaux.

Au niveau des dépenses -c'est le slide n°4-, deux postes en hausse significative :

Les charges à caractère général : 290 000 €.

Les charges de personnel : 238 000 € (page 12 de vos brochures).

Les charges à caractère général qui découlent directement des choix d'investissement que nous avons effectués, entraînant ipso facto, des charges de fonctionnement : l'attractivité du musée, par exemple, les expositions temporaires, le programme « Action Cœur de Ville » qui engage quand même des dépenses qui ne sont pas que d'investissement, la création d'équipements culturels en centre-ville. C'est vrai que chaque investissement s'accompagne, quand même, en général de dépenses de fonctionnement.

Quant aux charges de personnel : + 237 480 €, je vous rappelle que j'avais dit clairement, lors du Débat d'Orientations Budgétaires en février, que le glissement du GVT et le choix aujourd'hui, de mettre en œuvre une hypothèse autre, de remplacement des départs, conduirait à une hausse de la masse salariale. C'est manifestement ce que l'on confirme.

Les ambitions de valorisation de notre ville entraînent le recrutement de nouvelles compétences : le manager de centre-ville, le pilotage de la requalification du patrimoine, ce sont des métiers qui existaient plus ou moins, mais pas de façon suffisamment performante ou du moins approchaient auparavant. L'utilisation des réseaux sociaux, etc., il est clair que de nouveaux métiers apparaissent dans les collectivités qu'il faut assumer.

Ces deux postes expliquent la totalité des écarts par rapport à 2018, sachant que le reste, c'est l'évolution du GVT. Les charges financières, elles, continuant à baisser pour 86 608 €. Si on fait un focus sur ce poste-là, on observe que de 2014 à 2019, le poids des intérêts a baissé de 654 053 € et couvre pratiquement trois années de l'évolution de la masse salariale. Réflexion personnelle : comme quoi travailler sur la dette, c'est profitable aussi à l'évolution des salaires, des salariés et des recrutements.

Pour conclure sur la qualité de gestion de la Ville et surtout sur le potentiel créé, quoi de mieux que le slide n°5, sur l'autofinancement. C'est un document qui est particulièrement parlant. Qu'est-ce que l'on y voit ? Le remboursement de la dette est largement couvert par l'épargne brute. Cette épargne brute provient, bien sûr, de la vigilance de tous, le personnel municipal et l'équipe politique pour les choix retenus. Une épargne nette de 699 152 €. Une cagnotte, ce sont mes propos de tout à l'heure, sur les limites de l'emprunt de trésorerie que l'on reporte de 2018 sur 2019 de 2 millions d'€ pour aboutir au final, à un autofinancement de 2 699 352 €, qui représentent 56 % des 4,8 millions d'€ engagés en 2019 en emprunts. Plus de la moitié de notre engagement pour 2019 provient du travail réalisé sur les dépenses de fonctionnement, sur le retraitement de la dette et de sa négociation permanente et de la « cagnotte » que nous mettons en précaution et qui maintenant va pouvoir jouer complètement son rôle.

Maintenant, comme le disait Madame le Maire tout à l'heure, je voudrais vous parler un peu d'investissements, parce que c'est quand même la question principale de 2019.

2019, c'est 11,8 millions d'€ d'investissements dont 6,46 millions d'€ en crédit affecté aux équipements structurants qui sont eux en hausse de 1,6 millions d'€ hors reports. Pour amplifier notre stratégie, je vous rappelle encore que le fait de réduire l'amortissement de la dette : - 300 000 € en 2019, permet de consacrer ces fonds à l'investissement.

2019 c'est 1,6 millions d'€ de hausse d'équipements structurants, inclus dans les 6,4 millions d'€ cités plus haut et cela donne 300 000 € pour le cœur de quartier de la Petite-Hollande, cela nous donne 1,4 millions d'€ pour la redynamisation du centre-ville, cela donne 1,1 millions d'€ pour les Hexagones, il faut bien reconstruire cet équipement, nous en sommes, avec nos maîtres d'œuvre au choix de transfert de commerces, aux négociations avec les commerçants, etc.

2019 c'est aussi 270 000 € pour un Centre Culturel au centre-ville, la ferme Bosquette et après, nous verrons la maison Hirsch, c'est le centre Blazer à la Chiffogne et je n'oublierai pas l'école Sous-la-Chaux, pour 3 145 368 €, à peu près le solde à consacrer en 2019 avant l'ouverture de l'école pour laquelle nous nous investissons tous les jours : visite de chantier entourés de nos ingénieurs du service BLEP qui font un travail exceptionnel, notre architecte pilote : le suivi du planning, le contrôle de l'activité des entreprises, la validation de la conformité du travail, la pression sur les entreprises parce qu'il faut savoir et vous le savez comme moi que les entreprises manquent de personnel qualifié, on manque de personnel tout court, il faut braver aussi les intempéries, vous imaginez que les équipes techniques et politiques sont toutes au travail. Madame le Maire, moi-même, nous suivons au plus près l'avancement pour ne pas dériver et à part cela, nous dormons de temps en temps. Nous avons des projets pour la ville, il me semble.

En plus, la routine, vous savez ce que c'est, c'est ce qu'il faut faire et qui ne se voit pas. Ce sont les investissements courants :

L'entretien et le remplacement du matériel par exemple à 5,2 millions d'€.

Les travaux de rénovation.

Le schéma directeur immobilier pour nettoyer le patrimoine foncier et assainir l'urbanisme.

Les voiries, l'éclairage public, les espaces verts, les espaces sportifs, l'accessibilité au handicap de nos bâtiments publics, vous savez qu'il y a une obligation légale de les mettre au niveau d'accès handicap. La rénovation des écoles... : 5,24 millions d'€. Tout cela financé par des recettes d'investissement pour 9,1 millions d'€ que vous avez dans le slide n°7.

À ce stade, je vais dire une boutade, sans faire de comparaison douteuse, je dois préciser aux Montbéliardais que nous sommes assez loin d'un certain Maire de New York, qui ne pouvait plus ramasser les poubelles tant la gestion de sa ville était calamiteuse, je pense que certains s'en souviennent. Soyez rassurés, on n'en est pas là.

Je voudrais conclure ma présentation sur une comparaison que nous n'abordons jamais, mais qui figure dans vos brochures, toujours sur les deux dernières pages. C'est le rapprochement avec des moyennes nationales de communes de même strate 20 000 - 50 000 habitants. On n'en parle jamais ! Ce sont les pages 23 et 24 de vos brochures.

Le premier indicateur que j'ai choisi, c'est un indicateur « produit de l'impôt sur population ». En fait, la question est la suivante : « A-t-on une pression fiscale forte ou exceptionnelle sur nos citoyens ? Par rapport à des territoires qui nous ressemblent, qui ont la même taille. Évidemment, c'est non. Pourquoi ? Vous trouvez en moyenne 628 € en moyenne nationale et vous trouvez 528 € sur notre ville. Donc, il n'est pas possible de dire et d'affirmer que nous avons une pression fiscale qui est plus importante que des villes qui nous ressemblent.

Le deuxième indicateur que j'ai choisi : les dépenses d'équipements par rapport à la population. Ce sont des indicateurs sommaires, mais ils sont quand même faciles à manipuler parce que plus les chiffres sont simples, plus c'est facile. La population c'est maîtrisé, c'est officiel et les définitions des postes d'équipement, d'investissements, etc., c'est normé. Donc, ce n'est pas écrit sur la ligne d'à côté. Question : Est-ce que nous investissons plus que d'autres collectivités ? Quelle est la moyenne ? 253 € en moyenne nationale, 459 € pour votre ville en 2019. 2018 était à 367 €. On fait aussi bien que les autres collectivités, voire nettement mieux que la moyenne. De plus, au BP 2019, les dépenses d'équipement ne sont financées qu'à hauteur de 40 % par l'emprunt. On l'a abordé tout à l'heure, l'autofinancement participe de façon significative à nos dépenses d'équipement.

Le troisième indicateur et après je m'arrêterai, je vous le promets : Quel est le poids financier de nos dépenses d'équipement par rapport à nos recettes de fonctionnement ? La moyenne nationale est à 17,8 %, la Ville est à 28,58 %, supérieure de 10 % à la moyenne de la strate. Cela veut dire que nous consacrons 10 % de plus de nos recettes de fonctionnement à l'investissement, que la moyenne. Pour une recette de 100, nous réinvestissons 28,58 % au lieu de les consommer en fonctionnement. Je ne sais pas si l'arithmétique est une science exacte mais les chiffres sont têtus.

En conclusion, le BP 2019 est une année très ambitieuse, très puissante en investissements. En investissements choisis prudemment, résolument tournés vers la revitalisation de la cité, grâce à cinq années d'efforts et de réflexion soutenus, cinq années d'obstination sans changer de cap. Je vous remercie.

Madame le Maire

Bien. Des interventions ? Madame CHIAPPA KIGER.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Merci Madame le Maire. C'est enfin le printemps à Montbéliard ! Les investissements sont planifiés, les travaux commencent, un plan Action Cœur de Ville dont on entrevoit enfin les déclinaisons. Des délibérations qui visent à diminuer les tarifs. Si le printemps arrive chaque année, c'est peut-être

l'approche des élections qui est à l'origine de toutes ces nouvelles orientations ! Mais nous le savons bien, Madame BIGUINET, une hirondelle ne fait pas le printemps !

Je remercie Monsieur PASSIER pour la présentation très précise de son budget. Même si on a parfois des désaccords avec Monsieur PASSIER, pas forcément toujours sur le fond, mais on a un point de divergence, c'est que pour moi, un débat budgétaire, on ne parle pas seulement de courbes, de tendances ou d'effets ciseaux, on parle des Montbéliardais. Et cette année, vous avez un peu réorienté votre présentation et je tenais à le souligner. C'est donc, un budget important pour vous, vous l'avez bien défendu. Et j'ai une question, pour commencer, on l'avait évoqué l'année dernière, mais je ne sais plus à quelle occasion. Je vous avais demandé pourquoi vous ne présentiez pas, document obligatoire à votre budget, le rapport « égalité hommes/femmes » qui est un document obligatoire pour une commune de 20 000 habitants pour présenter le budget. Je vous l'ai dit l'année dernière, je vous avais donc alerté et je ne comprends pas que cette année encore vous preniez le risque de voir le Préfet invalider votre budget. Vous omettez de présenter un rapport obligatoire, pour toutes les collectivités de plus de 20 000 habitants. L'année dernière, je pense que c'était une méconnaissance, peut être que cette année, c'est... une omission, je ne sais pas, peu importe, sur l'égalité hommes/femmes, qui doit être présentée au moment du vote du budget. Cette obligation est issue de la loi du 4 août 2014, pour l'égalité entre les femmes et les hommes, elle oblige toutes les collectivités de plus de 20 000 habitants. Ce rapport aborde la situation dans les établissements concernant le fonctionnement de ces derniers et les politiques menées. Il doit également avoir un volet sur un programme d'actions à mener. Si ce rapport n'est pas présenté, le Préfet, sur l'interpellation d'élus, nous n'allons pas le faire, parce que ce n'est pas le but du jeu, peut casser votre budget et vous demander de le refaire. Certains Conseillers pourraient s'étonner de la nécessité de mettre en œuvre ce rapport lors des votes et des débats budgétaires. Cependant, la loi est très claire et demande la mise en œuvre de politique, chacun le sait, une politique ambitieuse se voit associée à un budget. Il s'agit d'une règle vis-à-vis de cette loi, il faut la respecter. Je vous dirais que pour l'année prochaine, il n'y a plus qu'à.

Au-delà de ce préalable, vous avez raison Madame BIGUINET, le budget de notre ville, ce sont des conséquences directes et majeures pour les Montbéliardaises et les Montbéliardais. Pour leurs enfants, leurs parents, pour leur école, pour leur pouvoir d'achat, pour leur quotidien, bref, pour la qualité de leur vie. Ce sont des effets à moyen terme sur l'évolution d'un quartier, son accessibilité, sur l'attractivité d'une ville, sa place dans une agglomération, ce sont des effets à long terme, pour notre environnement, avec des choix peut-être, courageux, pour faire de Montbéliard, une ville modèle en matière de développement durable. C'est aussi accepter parfois d'une zone de confort que représentent les chiffres, les ratios, les graphiques, c'est accepter que nous ne soyons pas dans un monde binaire, comme vous aimez le présenter. Il n'existe pas, il n'a jamais existé, il n'existera jamais, ni au niveau local ni au niveau national, une seule politique possible. Et c'est bien pour cela que j'espère que comme nous, vous faites de la politique et non de la comptabilité. Depuis plus de cinq ans, nous vous alertons des conséquences de la baisse des crédits aux associations. Moins de 15 % entre 2014 et 2019 : à l'action sociale : -12 %, à la culture : -14 %, à la jeunesse et aux sports : -16 %, seul le budget lié à la sécurité a échappé à cette coupe sombre, avec plus de 21 %. Ce sont plus de 2,6 millions d'€ qui ont été amputés des budgets alloués à la vie associative, à la culture, à l'éducation, à la jeunesse ou encore à la l'action sociale. Des budgets qui n'ont cessé de fragiliser les Montbéliardais, leur pouvoir d'achat, avec les augmentations de tarifs, de la restauration scolaire, des crèches, des centres de loisirs, des concessions funéraires. Parallèlement les recettes liées aux produits de service, ont augmenté de près de 1,2 millions d'€ en raison notamment de l'augmentation des tarifs : le stationnement, la restauration scolaire, les accueils périscolaires, les concessions funéraires. En résumé depuis quatre ans, les Montbéliardais payent finalement toujours plus pour avoir toujours moins. Des budgets qui ont fragilisé les associations culturelles, sportives, caritatives, qui ont subi la double peine, les baisses de subventions, la facturation des locations de salles ou de matériel. Pourtant, la vie associative est essentielle au développement du « vivre ensemble » dans la cité et la cohésion sociale d'une ville dans les quartiers. Des budgets qui ont fragilisé les services publics et les agents qui la font vivre avec le non-remplacement systématique des agents qui partent en retraite avec des conditions de travail certainement plus difficiles pour eux. Les agents de notre collectivité sont avant tout une richesse pour notre collectivité, les garants d'un service public de qualité. Près de 65 postes ont été supprimés depuis 2014. Des budgets qui ont fragilisé le monde économique et commercial de notre ville par un manque d'investissement, par une politique commerciale qui a été dans le premier temps de notre mandat, traitée uniquement par le prisme du stationnement, dont les effets de votre tolérance zéro ont conduit à une désertion du centre-ville, effet

que vous cherchez à inverser depuis plus d'un an, avec des actions commerciales qui me semblent aller dans le bon sens. Vos décisions auraient pu être comprises, si dans le même temps des investissements importants avaient été réalisés. Rappelons tristement que jusqu'en 2016, le seul investissement probant a été les horodateurs, certes intelligents et connectés, mais de simples horodateurs quand même. Il faut attendre 2017, pour avoir une prospective d'investissements, avec notamment le groupe scolaire Sous-la-Chaux, qui sera manifestement le beau projet de votre mandat. Le budget 2019 se démarque vraiment des budgets précédents, avec un investissement plus soutenu, avec 6 465 000 € en crédit de paiement. En 2018, je rappelle que ce n'était que 3 millions d'€ qui ont été réalisés en crédit de paiement sur trois projets : l'école, bien sûr, le parvis devant la gare et la ZAC des Blancheries. En 2019, les choses s'accroissent au rythme du calendrier électoral, clientéliste, démagogique, à titre personnel, je ne sais pas comment qualifier ce budget, mais peu importe à la limite, ce qui a créé ce regain, cette prise de conscience, cette lucidité. Vous créez quatre AP : la médiathèque, le centre culturel du centre-ville, une AP pour le centre Lou Blazer, une AP pour le Conservatoire, pour les deux dernières, les travaux sont prévus en 2020. Vous vous doutez bien, Madame BIGUINET, que je ne vais pas vous reprocher, le portage de ces projets, au contraire, car nous demandions depuis plusieurs exercices des investissements pour notre ville, dans les quartiers, des engagements pour la culture ou le monde associatif. Notre point de divergence demeure sur la politique d'austérité que vous avez menée ces cinq dernières années et demeurera, bien évidemment, l'intemporalité de ces projets. La politique du Gouvernement, injuste, a servi de révélateur à une crise, peut-être plus ancienne, à des politiques publiques qui ont permis aux plus aisés de continuer à s'enrichir, qui enferment les plus pauvres dans la précarité, qui assomment les classes moyennes de charges, d'impôts, d'augmentation. Comme d'autres, je dis bien comme d'autres, Madame BIGUINET, vous avez eu votre part de responsabilité par les choix que vous avez faits depuis le début de ce mandat, par la politique d'austérité que vous avez menée, qui a fragilisé durablement notre ville et a fragilisé les Montbéliardais. Considérée comme une commune défavorisée par les critères socioéconomiques définis par la Loi de Finances de 2017, la Ville ne contribue plus au FPIC qui était à peu près de 600 000 €, elle participe au nom de la solidarité intercommunale à hauteur de 225 000 €, redonner, 10 % n'est pas à la hauteur du mouvement social que nous connaissons. Redonner aux associations, Madame BIGUINET, aux associations, aux Montbéliardais, aux plus fragiles, aux plus modestes, à l'éducation, à la culture, la part que vous ne versez plus au FPIC, cela serait me semble-t-il une mesure juste et équitable pour l'ensemble des Montbéliardais.

Madame le Maire

Merci Madame CHIAPPA KIGER. En termes de démagogie, excusez-moi, mais on fait 10 % de baisse de tarifs des services de première nécessité. Monsieur LANÇON nous dit que c'est démagogique et, vous, vous en rajoutez en disant, mais finalement, ce n'est pas assez. Donc, vous êtes encore plus démagogique que nous. La fameuse politique d'austérité dont vous parlez, je ne vois pas où elle est. Il y aurait eu une vraie politique d'austérité si nous avions augmenté les impôts. Nous ne l'avons pas fait, parce que nous avons choisi, en toute conscience et pleine volonté politique de diminuer les dépenses de fonctionnement, de regarder toutes les dépenses que la Ville avait quand nous avons été élus en 2014. Et grâce aux économies que nous avons pu faire, nous avons choisi de ne pas augmenter les impôts et donc, de maintenir le pouvoir d'achat des Montbéliardais. Alors, certes, un certain nombre de tarifs a augmenté. C'est vrai, mais ils ont augmenté de manière très modérée. Par exemple, regardons les repas scolaires -tout à l'heure, Alexandre nous en parlera-, on est loin d'être dans les plus chers de l'Agglomération. Nous sommes, par exemple, moins chers que la Ville d'Audincourt, moins chers que la commune de Longeville ou encore Exincourt, Seloncourt ou Tallecourt, donc, nous nous situons dans des strates de tarifs acceptables. Et puis ces économies qui ont été faites, aujourd'hui, c'est ce que j'ai dit et redis, revenus à meilleures fortunes, nous en faisons profiter toutes les familles. Les familles qui ont des enfants, les familles qui ont une personne âgée chez elles, ou alors, les familles qui viennent à Montbéliard, qui stationnent, qui vont avoir une heure de stationnement gratuit. C'était demandé, redemandé. Enfin, au bout de quatre ans ! Parce que l'on a mis quatre ans à récupérer vos erreurs, c'est cela en fait. On a mis quatre ans à récupérer les bêtises que vous aviez faites.

Alors je laisserai ensuite, la parole à Jean-Claude PASSIER.

Vous parliez de la baisse des crédits aux associations, la culture et tout. Au passage, au niveau de la culture, nous venons de mettre 47 000 € de plus au Syndicat Mixte de l'Orchestre Victor HUGO, nous venons de donner de l'argent supplémentaire à l'Harmonie Municipale. Donc, vous voyez, au niveau

culture, je pense que ce n'est vraiment pas là où il faut venir nous chercher des noises. On met de l'argent supplémentaire pour les expositions, on a un très beau projet pour la Médiathèque. S'il y a quelque chose de vraiment culturel, c'est bien notre Médiathèque. Donc, la politique d'austérité dont vous parlez, n'est pas là. Et puis, les associations, je vous rappellerai quand même, qu'à budget et taille de communes comparables, la Ville de Montbéliard donne par habitant 179 € par habitant, par association, quand les communes de même strate donnent 107 €. Donc vous voyez, il n'y a pas photo. Et je ne parle pas des prestations en nature que sont les locaux, extrêmement nombreux et importants que nous donnons aux différentes associations. Et là aussi nous avons un très beau projet, c'est la restructuration complète du centre Lou Blazer à la Chiffogne, quartier qui fait l'objet aussi de toutes nos préoccupations, comme les autres quartiers de la ville d'ailleurs, donc à ne pas confondre avec le Collège Lou Blazer, le centre qui accueillera des associations qui est une ancienne école, s'appelle Lou Blazer comme le Collège, mais ça n'est pas au même endroit. Et il y aura là des travaux extrêmement importants qui seront faits dedans dans les années à venir.

Je répondrai sur le rapport égalité hommes/femmes, qui est obligatoire, je veux bien vous croire, vous le dites. Alors cela, c'est une bourde, on ne peut pas dire autrement. S'il y a bien quelqu'un de sensible à la parité hommes/femmes, je pense que je suis la première concernée, à tout point de vue, d'ailleurs. Et puis vous pouvez regarder au niveau de la Direction Générale, je pense que là, on n'a aucun souci. Je pense que déjà, au niveau de la collectivité, on va parler de ce que je connais le mieux. À la Direction Générale, il n'y a que des femmes, au Bureau du Maire, à la Sécurité, c'est une femme, à la Communication, c'est une femme, aux Finances, c'est une femme, dans les Musées, ce sont des femmes. Là, je pense même que l'on va peut-être me reprocher qu'il ait trop de femmes, je ne sais pas, mais je trouve quand même qu'avec toutes ces femmes, cela ne marche pas si mal que cela.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Il y a aussi, un rapport par rapport à l'organisation de la collectivité, un rapport égalité hommes/femmes qui existe, mais c'est, surtout, sur l'ensemble des politiques menées par la collectivité, normalement, un agent doit être nommé pour mettre en place l'étude. Il y a vraiment une déclinaison dans les budgets. Il y a un article très récent dans la Gazette des Communes, où là, les Préfets, s'ils sont saisis... Je vais être honnête avec vous Madame BIGUINET, il y a 80 % des communes de plus de 20 000 habitants.... Les Régions, les Départements, tout le monde s'est mis à jour, pas de souci. Les communes, a priori, ne l'ont pas fait. L'Agglomération non plus, mais globalement, ils peuvent annuler un budget.

Madame le Maire

S'ils annulent le budget, on recommencera la prochaine fois. Je comprends bien. On va regarder cela. Sur ce point-là, je vous donne raison, on va regarder cela attentivement. Je ne peux pas toujours être en désaccord avec vous ! Et puis, si c'est la loi, c'est la loi, on ne discute pas ! On va regarder cela très rapidement.

Jean-Claude PASSIER.

Monsieur Jean-Claude PASSIER

Je voudrais dire un mot pour reprendre les propos de Madame CHIAPPA KIGER. C'est clair que cela ne peut pas s'appeler de l'opportunisme électoral parce que c'est simplement juste le moment où on commence à investir, c'est cela la différence. 40 millions d'€ de dettes qui passent à 31,8 millions d'€, c'est pour cela que j'ai voulu vous réafficher le travail d'autofinancement qui est très particulier et qui apparaît au titre de 2019. Je pense que le slide que vous avez dans mon dos est significatif. 40 millions d'€ de dettes, 31,8 millions d'€ au 31/12/2019, c'est un fait. 4,22 millions d'€ d'épargne brute pour rembourser 3,52 millions d'€, c'est un fait, c'est simplement le travail consciencieux qui existe depuis cinq ans. Vous avez des recettes à 41,8 millions d'€ et des dépenses à 37,6 millions d'€ sur ce document, qui génère les 4,22 millions d'€. Je rappelle quand même que j'ai cité, tout à l'heure les poubelles de New York, c'était une boutade, mais pas tant que cela. Aucun service de la Ville de Montbéliard n'a été supprimé, aucune activité n'a été arrêtée. Madame le Maire a cité les 179 € aux associations, oui, mais on venait de tellement loin ! La Ville était riche, elle ne savait pas quoi faire de son argent. Oui, la moyenne est à 107 €, la Ville est à 179 €, il y a 3,5 millions d'€ de prestations en

nature et on nous dit que ce n'est pas assez. Oui, ce n'est pas assez, mais alors c'est quoi l'étiage ? Le modèle ? On est 70 % au-dessus de n'importe quelle commune de même taille. Il faut faire attention ! Et, je voudrais vous rappeler qu'il y a des communes voisines, que l'on ne va pas nommer, mais qui ont aussi cédé des investissements importants qui étaient des investissements publics, pour les passer dans le privé. Cela n'arrive pas à Montbéliard. Les activités que l'on doit assumer pour les Montbéliardais, nous nous efforçons de les maintenir en permanence et franchement, ce n'est pas un procès d'intention, mais 179 € pour 100, 2,6 millions d'€ d'autofinancement qui permettent de couvrir un endettement qui est ramené à 21,9 millions d'€, c'est-à-dire environ 7,2 ans, pour 6,98 ans l'an dernier, je pense que les cinq années passées n'ont pas été inutiles.

Madame le Maire

Monsieur Éric LANÇON

Monsieur Éric LANÇON

Oui, je vais reprendre la conclusion du rapport de la Chambre Régionale des Comptes du 9 juillet 2014 afin que cela soit bien clair. Je relis, c'est très bref. « Durant la période examinée, jusqu'en 2012, la collectivité a pu préserver une structure financière saine, malgré une hausse significative de son endettement. Pour l'avenir, le scénario 2013 à 2016, qui sert de base à la réflexion de la commune, constitue une rupture avec le passé, dans la mesure où il est fondé sur une disparition de la CAF (Capacité d'autofinancement) nette en tant qu'élément substantiel du financement des investissements. Le scénario d'investissement pertinent pour l'avenir révèle qu'il n'est pas possible de maintenir le volume projeté tout en baissant, même modestement, le niveau d'endettement actuel. La Chambre observe que, pour préserver une structure financière satisfaisante, la Ville devra soit réduire ses projets, soit diminuer ses dépenses de fonctionnement ». Donc, vous, vous avez remplacé le « soit », par « et ». C'est la Chambre Régionale des Comptes, aucune démagogie, on est bien d'accord, « Soit, elle réduit, soit elle diminue ses dépenses ».

Ensuite, il y a quelques chiffres, sur les taux de réalisation budgétaire, 2008 à 2018, ce sont peut-être des coquilles qui se sont glissées, mais par exemple, en 2012, vous nous annoncez un taux de réalisation, parce que c'était nous, de 78 sur le document de la Cour des Comptes, c'est 80,4. Vous nous annoncez en 2011 70 %, alors que la Cour des Comptes, c'est 78 %. Il y a des décalages de chiffres qui sont rarement à l'avantage... Soit, c'est une interprétation, mais je doute que les services... J'ai les chiffres devant les yeux, je vous l'assure.

Tout cela pour dire et pour revenir au budget, puisque c'est l'ordre du jour, que cela traduit l'orientation de votre politique et surtout l'obligation de montrer aux Montbéliardais que vous avez enfin, des projets. Alors vous l'expliquez d'une manière, qui à votre avis est rationnelle. En six ans, vous avez fortement investi en centre-ville et dans l'école Sous-la-Chaux, c'est un projet évidemment que je n'ai jamais critiqué. Je fais attention maintenant ! Nous trouvons que c'est un budget déséquilibré, dans le sens des quartiers de la ville, parce que le quartier Chiffogne Citadelle, je vais le dire rapidement, il est quand même oublié et tout d'un coup arrivent 70 000 € d'études au Centre Blazer. Cela arrive tout d'un coup ! Mais qu'est-ce qui arrive au quartier Chiffogne Citadelle ? Il arrive que ce quartier n'ait eu aucun investissement, il a été complètement laissé aux privés et je répète que ce quartier d'hôpital qui est entièrement privé va véritablement, s'il n'y a pas de changements, devenir un vrai problème dans le développement harmonieux de notre ville.

Les Autorisations de Programmes ont été multipliées par trois en un an pour l'Îlot des Hexagones, par deux au centre-ville et quatre nouveaux projets d'investissement arrivent parce que vous l'avez dit, je reprends vos propos : « C'est important les investissements ». Ils représentent 8,4 millions d'€. La culture a la part belle, mais surtout la culture au centre-ville. 7,2 millions d'€ sont injectés en centre-ville et je vais revenir sur ce que j'ai dit la dernière fois, c'est très bien qu'il y ait un centre culturel en centre-ville, mais dans des locaux provisoires. Il va être difficile d'expliquer aux Montbéliardais, qu'en centre-ville il y a 270 000 €, on va réduire parce que le plancher de danse restera quand même et puis, il y a d'autres investissements qui vont permettre le développement, mais il y en a d'autres qui sont vraiment pour ce centre culturel. J'entends derrière le collègue qui parle des problèmes de sécurité, est-ce que par exemple, les commerçants des Hexagones, n'auraient pas aimé voir du provisoire pour mieux sécuriser leur boutique, par exemple ? C'est-à-dire que là, c'est du provisoire, au centre-ville pour la culture, alors, qu'il n'y avait pas urgence, si ce n'est que de pouvoir dire : « On a un projet, on l'a réalisé ». Mais mettre du provisoire comme cela, quand, dans certains autres

quartiers, il n'y a rien de définitif, cela pose un problème. Et puis vous savez ce que je vais dire, c'est qu'évidemment il y a les 4,7 millions d'€ ou 5,2 millions d'€, cela dépend comment on compte. Le Conservatoire, puisque c'est une ligne qui arrive, vous le savez très bien, je vais parler très simplement, je vais être très simple, voire simpliste, c'est un peu comme si vous donniez à votre voisin le quart du budget nécessaire à la construction de sa maison, parce que vous ne souhaitez pas qu'elle soit au bon endroit. On en est là, les abords de l'Office du Tourisme et du parvis de la gare, c'est la même chose. Le tourisme n'est plus une compétence de la Ville, c'est une compétence d'Agglomération et on paye. En plus, cela a été rendu obligatoire par le nouveau réseau de bus. Lorsque l'on ajoute tout cela, les impôts des Montbéliardais payent encore votre campagne de 2014 contre le THNS. Les 200 millions d'€. Il est vrai que, comme je le disais l'autre fois en Conseil d'Agglomération, c'est bien 200 millions d'€, mais il y a 100 millions d'€ d'investissements et 105 millions d'€. Mais non, attention, revenons à la vérité, ce n'est pas 200 millions d'€, c'est 100 millions d'€, 97 millions d'€ exactement d'investissement. Alors la promesse de campagne d'arrêter ce projet fou -je reprends vraiment vos propos-, se heurte à l'exécutif de PMA qui aurait dû investir pour ces aménagements. Et il y a eu une certaine forme d'intransigeance et de promesse de campagne qui coûte. On va enlever les 300 000 € de fonds de concours, on va réduire à 4,7 millions d'€ la facture que, nous, Montbéliardais, payons pour des équipements à rayonnement d'Agglomération.

Vous aviez trois dossiers financiers forts, ils impactent fortement notre budget. Imaginez les slides, que Monsieur PASSIER nous a montrés, si on rajoutait 4,7 millions d'€, nous avons des propositions, c'est du rêve parce qu'ils sont déjà partis. Vous aviez trois dossiers majeurs à travailler avec l'Agglomération :

1. Le THNS, résultat pour la Ville : 1,2 millions d'€. La rénovation de la rue de la Schliffe. Nous regrettons qu'il n'y ait pas de pistes cyclables, peut-être qu'un jour, il y aura une piste cyclable, au moins sur cette partie de rue. Mais pour l'instant, il n'y a pas de changement majeur important, sur le THNS, je parle de Montbéliard ville-centre, évidemment, c'est le centre de ce nouveau THNS.
2. Le Conservatoire, deuxième grand projet : coût pour la Ville 4 millions d'€.
3. Reste le chauffage urbain, mais comme je l'avais déjà dit une fois, vous vous y êtes déjà pris beaucoup plus précocement, pour que ce dossier de chauffage urbain ne coûte encore pas des millions à notre commune.

Jamais une ville-centre n'a donné autant d'argent à l'Agglomération et donc, obligatoirement, cela impacte vos projets et de dire que nous avons attendu cela, le Conservatoire et tout cela, vous n'avez pas attendu, vous avez bien payé. Alors avec 5 ou 4,7 millions d'€, on aurait pu, vous auriez pu réfléchir à une maison médicale Chiffogne Citadelle, par exemple. Un véritable projet de tourisme, parce que n'oublions pas que le réaménagement du Port va se limiter à des pontons, il n'y a pas vraiment d'aménagements qui vont permettre d'améliorer le tourisme, comparativement à Montreux-Château ou la Halte fluviale qui est donc au Sud. Un projet novateur, c'est ce qu'il faut absolument mettre, maintenant, Madame BIGUINET, un projet novateur sur l'énergie, sur l'alimentation. On a l'impression, à lire votre budget, que l'on est totalement en dehors de ce qu'il se passe, comme le disent les scientifiques : « On va contre le mur en klaxonnant », alors nous, on klaxonne deux fois plus. Faites peut-être un peu de colibris, il n'y a absolument rien d'écologique, de transition énergétique d'urgence, Montbéliard n'est pas en dehors de tout cela. Montbéliard, est, on ne relève pas, vous allez pouvoir me répondre, j'imagine, parce que la Région a participé, la Région a une politique forte sur, entre autres, la transition, vous avez bénéficié de 170 000 € pour l'école, justement pour la transition climatique. Donc, c'est un budget de campagne, c'est un budget qui divise notre ville, parce que pour l'instant Petite-Hollande, jusqu'à présent, au bout de cinq ans, des projets. Des projets, mais pour l'instant, il n'y a rien de concret. Et puis c'est aussi un budget qui oublie que Montbéliard est une ville du 21^e siècle et que dans cette ville du 21^e siècle, il y a des changements importants qui vont obligatoirement impacter son développement. Donc, on vous demande dans un prochain budget, vous allez faire un prochain budget, Madame le Maire, le préparer, donc, n'oubliez pas cela, n'oubliez pas non plus, je reprendrais le propos de Monsieur CUENIN, vous voyez quand la Majorité se délite, cela vous a permis de vous regrouper, donc, vous devriez nous remercier, vous devriez également nous remercier pour hommes/femmes. Une Opposition est très importante, très, très importante et vous le savez. Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire

Il n'y a pas de quoi Monsieur LANÇON ! Qui a dit qu'une Opposition n'était pas importante ? Personne, jamais. Vous m'avez entendue ? Vous me le prouvez. Prouvez-moi qu'un jour, j'ai dit cela. Si vous dites au début de vos propos que je raconte des mensonges, cela, c'en est un beau de mensonge ! C'en est un vraiment important. C'est dommage que vous n'ayez pas lu la fin du rapport de la Cour des Comptes que vous m'avez lu là. C'est dommage !

- Intervention inaudible -

Madame le Maire

Moi, je vais vous lire quelque chose, page 27, ce n'est pas la conclusion, mais c'est un élément très important. Je vais vous le lire : « Ce scénario de budget, fondé sur une CAF nette quasi inexistante, rompt avec le modèle de la période précédente ». C'est-à-dire que la période précédente, il y avait des fourmis et vous vous avez été cigale. Ça veut dire cela. « Il nécessite pour être stabilisé une forte maîtrise des dépenses de fonctionnement. À défaut seule la fiscalité sur les ménages permettra d'ajuster l'EBF (l'Épargne Brute), sachant que les dotations en provenance de l'État seront d'un montant plus faible que celui prévu. » Donc, cela veut dire que vous étiez en grande difficulté. Voilà ce que cela veut dire. Je finis...

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Excusez-moi, je croyais que vous aviez fini !

Madame le Maire

Laissez-moi finir, je ne vous ai pas interrompue. Maintenant parlons du tourisme. Vous dites : « La Ville aurait dû payer, parce que c'est de la compétence de l'Agglo ». C'est faux ! C'est la promotion du tourisme qui est de la compétence de l'Agglomération. Et, les transferts de charges que nous avons faits l'an dernier au moment du transfert de compétence, on a calculé le niveau de la valeur de la promotion du tourisme et le niveau de ce qu'il restait à la Ville de Montbéliard. Donc, il y a des choses qui appartiennent à la Ville et d'autres choses qui appartiennent à l'Agglomération.

Le Conservatoire, pourquoi ne l'avez-vous pas fait le Conservatoire ? Pourquoi vous ne l'avez pas fait ? Ce qu'il se passe aujourd'hui, vous en êtes responsables. Je vous l'ai déjà dit, je le répète, je le maintiens et je confirme mes propos. Si vous aviez construit le Conservatoire à la place de Citédo, on n'en serait pas là aujourd'hui. Parce que, qu'est-ce qu'il s'est passé entre temps ? D'abord, vous avez tous voté à l'unanimité, de ce qui était à l'Agglomération à ce moment-là, le projet du Conservatoire au centre-ville, tous ! Majorité de l'époque, Opposition de l'époque, il y avait 70 ou 72 Conseillers Communautaires, comme un seul homme, même s'il y avait des femmes, tout le monde a voté pour le Conservatoire au centre-ville. Et puis tout d'un coup, en 2012, on trouve que finalement ce projet absolument communautaire, n'est pas intéressant, que l'on peut se permettre d'attendre encore quelques années, et on va construire, en attendant, Citédo. Eh bien, je suis désolée, pendant cette période-là, les finances des différentes collectivités se sont effondrées. Elles se sont effondrées pour deux raisons : la première : baisse des dotations que l'on soit Ville ou que l'on soit Agglo et la deuxième : vous avez tellement mal géré les deux collectivités, qu'est arrivé, ce qui devait arriver puisque l'Agglomération était dans le même état financier pitoyable que la Ville de Montbéliard et que chacune des collectivités a dû faire les économies qu'elle a faites. Aujourd'hui, nous nous sommes engagés dans ce projet de Conservatoire et il verra la pose de la première pierre, maintenant très rapidement.

C'est la même chose pour l'école Sous-la-Chaux, pourquoi ne l'avez-vous pas faite ? Vous avez décidé de faire une passerelle absolument immense. Vous avez décidé dans vos choix de construction, de faire la Halle à la Petite-Hollande, vous auriez pu choisir de prioriser l'école, mais a priori, l'école ne vous intéressait pas, puisque vous n'avez pas fait ce choix-là. Vous avez acheté le terrain, c'est quand même extraordinaire, vous achetez le terrain pour construire l'école, vous ne construisez pas l'école, mais vous construisez une passerelle, un parking qui ne sert à rien, il n'y a

personne, et une halle à la Petite-Hollande, vous votez, comme un seul homme le projet du Conservatoire et vous construisez une piscine. Allez comprendre quelque chose, c'est incohérent.

Je finirai sur le THNS. Quand j'ai dit 200 millions d'€, ne faites pas semblant de ne pas comprendre mes chiffres, les chiffres que j'ai annoncés : 100 millions d'€, c'était pour tout ce qui concernait les voiries du THNS, mais les 100 millions d'€ restants, c'était ce que les communes et les collectivités allaient payer pour toutes les voies de raccordement au THNS. C'est-à-dire de nouvelles voiries, la refonte des trottoirs, les différents soient, ronds-points transformés, soient, feux tricolores à changer, etc., cela avait un coût qui n'avait même pas été budgété, d'ailleurs. Je l'ai la DUP du THNS, j'ai beaucoup travaillé dessus et je peux vous dire que financièrement, c'était on ne peut plus flou et comme dit quelqu'un que je connais, enfin, que l'on voit souvent à la télévision : « Quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup. » Et bien là, il y avait un sacré loup. Donc, dans le THNS, vous n'aviez même pas prévu la rénovation de la rue de la Schliffe. La rue de la Schliffe : aucun travaux depuis 60 ans ! Vous ne trouvez pas que c'est un peu mieux, comme c'est aujourd'hui ? Vous, vous aviez prévu de refaire la place de la Poste qui peut être améliorée certes, dans les années qui viennent, mais ce n'était pas une priorité. Pour moi, c'en était une et je peux vous dire qu'aujourd'hui, tout le monde est très content de cette rénovation complète de la rue de la Schliffe parce que tous les réseaux sous la voirie étaient dans un état pourri, le gaz, l'électricité, le téléphone, l'eau, tout ! Vraiment, c'était très vétuste. Donc, voilà, je trouve que les choix que nous avons faits sont des bons choix. Vous, vous aviez la possibilité de les faire, vous ne les avez pas faits, tant pis pour vous. Voilà.

Madame CHIAPPA KIGER.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Merci, Madame le Maire. Monsieur LANÇON vous a lu la conclusion, donc, la conclusion d'un rapport. Vous, vous lisez la partie prospective financière. On ne va pas débattre ! La prospective financière, c'est une prospective, on se projette dans l'avenir, avec des éléments que l'on a, des données que l'on a, qu'avait le magistrat. Cela n'a pas été fait Madame BIGUINET ! On est bien d'accord ! Là, vous nous le présentez comme si on avait géré la Ville jusqu'en 2016, que toute la projection était juste. C'est un présent de narration ! Moi, c'est cela que je ne comprends pas dans votre... Bien sûr, nous aurions été confrontés à des choix au regard de la baisse des dotations, on aurait fait des choix, je ne sais pas quels choix on aurait faits. Vous dites toujours dans la presse : « Je n'ai retrouvé qu'un seul dossier. », Moi, j'ai tendance à vous dire, je vous l'ai déjà dit, vous n'avez peut-être trouvé qu'un seul dossier, mais vous avez omis de le lire. Oui, quand on retrouve un dossier, on l'ouvre, vous voyez ce que je veux dire ?

Madame le Maire

Je vais vous dire, il a été vite lu, quand j'ai vu 20 à 25 % d'augmentation, je l'ai rendu au service tout de suite.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

C'est en cela que vous faites de la démagogie. C'est démagogique de dire cela. C'était une étude sur les abattements, sur les abattements. Retravailler les abattements d'une ville par rapport aux commerces de périphérie, par rapport au centre-ville, etc., par rapport au foncier, c'était une étude sur les abattements. Mais une étude ne préempte pas des choix d'une ville. On a le droit aussi de s'éclairer, je veux dire, à un certain moment, cela fait partie aussi de la vie des élus. Donc, à un certain moment, Madame BIGUINET, il y a une conclusion de la Cour Régionale des Comptes, arrêtez de vous projeter : « Si nous avions été aux affaires voilà, voilà, voilà », non, non, une gestion saine, voilà ce que dit le magistrat de la Cour des Comptes.

Madame le Maire

Je ne sais pas si c'était des abattements, mais nous, quand on a vu le budget, on était plutôt abattu. Nous passons au vote de ce budget. Y-a-t-il des oppositions ? Sept. Des abstentions ? Non.

Pour	:	26
Contre	:	7
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°10 « Budget annexe du service public des cimetières – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018 au Budget Primitif 2019 ».

10. BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC DES CIMETIERES – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 AU BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur Jean-Claude PASSIER expose :

Nous allons continuer de réintégrer et anticiper les résultats de l'exercice 2018 pour les cimetières à l'identique du Budget Principal, pour un montant de 1 405 € en solde positif.

1 405 € qu'il est proposé de reprendre à la section de fonctionnement du budget 2019.

Madame le Maire

Des remarques ? Je n'en vois pas. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Vote à l'unanimité.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°11 « Budget Primitif – Année 2019 – Budget annexe du service public des cimetières ».

11. BUDGET PRIMITIF – ANNEE 2019 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC DES CIMETIERES

Monsieur Jean-Claude PASSIER expose :

Cela va conduire à déterminer le Budget Primitif des cimetières pour 2019, avec 24 140 € de recettes et 25 545 € de dépenses et une anticipation du Compte Administratif 2018 pour les 1 405 € dont on vient de parler.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°12 « Autorisations de Programme – Ajustement – Budget Primitif 2019 ».

12. AUTORISATIONS DE PROGRAMME – AJUSTEMENT - BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur Jean-Claude PASSIER expose :

On vient aux Autorisations de Programme qui ont fait débat tout à l'heure, sur plusieurs sujets. Nous avons toute une série d'Autorisations de Programme en cours actualisés.

Les existantes, c'est 300 000 € sur la 2^e phase de travaux d'aménagement du cœur de quartier de la Petite-Hollande. Au titre de 2019.

Le solde de l'école : le solde, le mot est un peu faible, puisque c'est 3 147 368 € sur les 4,8 millions d'€, c'est pratiquement la fin totalement, pour la mise œuvre de l'école au mois de septembre 2019, avec une queue de dépenses qui sera en 2020 : 3 147 368 €.

C'est 1 424 475 € pour la redynamisation du centre-ville. Je vous rappelle que ce sujet-là vaut 6,2 millions d'€.

Et puis pour l'îlot des Hexagones, c'est 1 138 500 € pour la restructuration.

Là, il s'agit des ajustements de programmes et Madame CHIAPPA KIGER a bien vu les autorisations nouvelles qui étaient créées : c'était 115 000 € pour la modernisation de la Médiathèque -Madame le Maire en a parlé-, on va travailler surtout en 2019 sur l'informatisation, prioritairement.

Le centre culturel du centre-ville qui vaut 1,2 millions d'€, avec 270 000 € pour 2019.

L'aménagement du pôle associatif de la Chiffogne pour 70 000 € sur les 1,2 millions d'€ de proposés.

Après avis de la commission, il est proposé au Conseil Municipal de valider ce plan d'Autorisations de Programme ajusté.

Madame le Maire

Des remarques ? Oui, Madame CHIAPPA KIGER.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Une remarque. Vous nous avez dit, Madame BIGUINET, enfin, j'ai peut-être mal compris, ou mal entendu, que le centre culturel du centre-ville allait ouvrir en 2019. C'est ce que vous nous avez dit ?

Madame le Maire

Oui.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Je vois des crédits de paiement et pas des moindres, puisque l'on a 270 000 € pour l'année 2019, on a 500 000 € en 2020, 500 000 € en 2021. Les gens vont intégrer en pleins travaux ?

Monsieur Jean-Claude PASSIER

Oui, on va passer les 270 000 € pour soutenir la ferme Bosquette, dès 2019, pour que cela existe et puis passer après, sur la Maison Hirsch.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

D'accord, il y a une petite tranche sur la ferme Bosquette. D'accord. Merci.

Madame le Maire

En fait, sur la ferme Bosquette, mais je l'avais déjà dit au précédent Conseil, il va y avoir des travaux d'amélioration du bâtiment. C'est-à-dire à un endroit où il y a de la moquette aujourd'hui, où c'est quelque chose de complètement vétuste, on va mettre un plancher qui va valoriser le bâtiment et qui servira pour plus tard. Nous allons également améliorer le chauffage qui est tout à fait défaillant aujourd'hui et qui fait que c'est très difficile de recevoir des groupes ou des activités dans de bonnes conditions et on envisage également de séparer le chauffage de la ferme Bosquette, du temple Saint-Georges, qui, aujourd'hui, est un seul et même chauffage. Et c'est très pénalisant quand on veut faire une activité dans l'un ou l'autre des bâtiments. Il y a du mobilier aussi qui ira, après, dans la maison

Hirsch. Ce sont donc, des travaux de valorisation du bâtiment qui servent dans notre valorisation et amélioration du patrimoine.

Monsieur Jean-Claude PASSIER

Et qui seront utilisés après, ce ne sont pas des dépenses à fonds perdu. Il faut remarquer aussi que la location éventuelle des équipements à des opérateurs privés était compliquée parce que c'était quelque chose qui n'était pas, économiquement, très bien équilibré.

Madame le Maire

Nous allons voter. Oui, Madame CHENUS MARTHEY.

Madame Martine CHENUS MARTHEY

Merci, Madame le Maire. Moi, ce que je regrette, c'est la rénovation du Théâtre qui est repoussée encore et encore.

Madame le Maire

Oui, on le regrette tous, mais il fallait le faire quand vous y étiez que voulez-vous que je vous dise !

Madame Martine CHENUS MARTHEY

C'est ce que vous dites toujours !

Madame le Maire

Oui, mais à un moment, vous n'avez pas fait cela et vous reprochez aux autres de ne pas le faire. C'est assez, là aussi, incohérent.

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°13 « Impôts locaux – Année 2019 – Fixation des taux ».

13. IMPÔTS LOCAUX – ANNÉE 2019 – FIXATION DES TAUX

Monsieur Jean-Claude PASSIER expose :

On s'obstine ! Pas d'augmentation entre 2018 et 2019. Des taux qui existent à ce niveau-là, depuis 2003.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°14 « Restauration scolaire et accueils périscolaires – Révision des tarifs ». Alexandre GAUTHIER.

14. RESTAURATION SCOLAIRE ET ACCUEILS PERISCOLAIRES – REVISION DES TARIFS

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

C'est un point qui a déjà été évoqué tout à l'heure, pendant les discussions sur les différents tarifs. Ce point est donc le fameux point « halte à la démagogie », pour reprendre les propos de Monsieur LANÇON, puisque vous nous avez bien traités de démagos, sans vouloir jouer sur les mots, je vous répondrai que vous, vous faites preuve de sophisme.

Donc ce point-là est simplement l'abattement de 10 % sur les mesures de restauration scolaire et aides périscolaires.

Vous parliez tout à l'heure justement de faire notre part, le fameux « colibri ». Nous faisons notre part. On n'est pas insensible à la baisse du pouvoir d'achat des Montbéliardais, des Français en général, des Montbéliardais en particulier et on fait notre part. Mon collègue Philippe DUVERNOY vous parlera du stationnement.

Cela sera appliqué dès le 1^{er} avril et ce n'est pas une blague.

Il est donc, proposé au Conseil Municipal d'appliquer les tarifs indiqués dans le tableau joint en annexe.

Et cette diminution des tarifs de 10 % concerne l'ensemble des familles, peu importe le coefficient familial.

Si je peux me permettre un petit aparté, puisque vous avez l'air de mal prendre le fait que l'on puisse vous répondre quand vous attaquez. Vous êtes un peu comme ces boxeurs, Monsieur LANÇON, vous montez sur le ring, vous êtes un peu excité, vous mettez des coups et dès que vous prenez un uppercut, vous avez l'air un peu surpris.

Pour reprendre un point que vous avez souligné quand je vous ai dit que peut-être mes propos avaient été maladroits quand j'ai dit que nous avions baissé nos indemnités d'élus, quand nous sommes arrivés aux affaires. Effectivement, vous avez trouvé cela bien. Vous m'expliquerez pourquoi vous en tant qu'élus de la Majorité, en Bourgogne-Franche-Comté, vous avez voté une hausse de 20 % des indemnités d'élus.

Quant aux hausses de tarifs que vous nous reprochez tant, vous avez encore, vous, voté à la Région Bourgogne-Franche-Comté, une hausse des tarifs sur les trajets TER, qui peuvent aller de 5 à 50 % d'augmentation. Donc, vous voyez, ici, dans l'Opposition, c'est très facile de s'opposer, de dire : « Ce n'est pas bien, votre budget ceci et vous manquez de cœur... » et puis d'être dans la Majorité à la Région et vous aussi vous avez fait des choix budgétaires qui concernent des augmentations de tarifs. Sans oublier la première augmentation qui était les 40 % sur les cartes grises. Les Montbéliardais ici, ville de l'automobile, sont très heureux. 40 % d'augmentation sur la carte grise ! Bravo !

Madame le Maire

Ceci étant dit, on appelle cela « l'arroseur arrosé ». Monsieur LANÇON.

Monsieur Éric LANÇON

Oui, démagogie, mon cher collègue, au sens premier du terme, c'est conduire le peuple vers quelque part. On le prend souvent sur le second aspect, l'aspect démagogue, pas du tout, tout le monde fait de la démagogie, parce que tout le monde veut conduire le peuple quelque part. Cela, c'est le premier, par rapport au sophisme, évidemment, que vous avez évoqué...

- Intervention inaudible -

Monsieur Éric LANÇON

Attendez, c'est Madame le Maire qui donne la parole ! Jusqu'à présent, c'est comme cela !

Madame le Maire

Vous avez raison Monsieur LANÇON !

Monsieur Éric LANÇON

Oui, uppercut... C'est un jeu vous savez à un moment donné ici, c'est un jeu, vous le savez très bien. La Région, on ne va pas entamer un débat sur la Région, mais Madame CHIAPPA pourra vous dire ce que l'on a fait pour les agents, on peut vous dire « 1,5 € le bus », on peut vous dire que sur l'ensemble des TER, à 95 %, il n'y a pas eu d'augmentation des tarifs, on pourra vous dire également qu'à l'assemblée plénière de vendredi, on va prendre de nombreuses mesures sur le pouvoir d'achat, etc., etc., etc. Et que par exemple, on a augmenté les budgets de la culture, on a maintenu ceux du sport, etc., etc., etc. On investit... On peut vous le faire aussi ! Et, l'uppercut, oui, j'ai fait aussi de la boxe, si on veut y revenir, je suis sportif, voilà et je sais qu'il suffit simplement de se reculer un petit coup et d'enchaîner avec un crochet ou un direct ! Mais, au-delà de ces babioles, évidemment, on va voter pour, on ne va quand même pas voter contre, cela ne serait pas très logique du tout.

Ensuite, dans les écrits que j'avais tenus, j'ai bien été attentif au fait de vraiment parler de la restauration et des activités péri-éducatives qui étaient gratuites, qui coûtaient, d'après vos chiffres 1 million d'€, ce n'est pas tout à fait cela évidemment, donc, j'avais uniquement parlé de cela et nous sommes d'accord, que maintenant, elles ne sont plus gratuites ces activités. Donc, j'ai volontairement été précis sur ce terme-là, je l'ai devant les yeux, donc, ne détournes pas sans cesse nos propos.

C'est bien, vu le budget, les 10 % qui arrivent un an avant ce n'est sûrement que du hasard !

Madame le Maire

Attends, je te donne la parole Alexandre.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Oui, sinon, on va se faire disputer par Monsieur LANÇON. Vous êtes en train de mélanger deux choses. Les nouvelles activités péri-éducatives et le périscolaire. Le périscolaire existait déjà sous votre mandature et était tarifé. Les NAP, n'ont duré qu'un mandat 2014, et c'était 697 000 € aux frais du contribuable. J'ai connu moins cher comme gratuité.

Madame le Maire

Voilà, donc, chacun balaye devant sa porte et cela ira beaucoup mieux comme cela. Et puis, si j'ai bien compris, la démagogie, c'est... vous nous avez dit... conduire le peuple....

Monsieur Éric LANÇON

Vers quelque part !

Madame le Maire

Donc, c'est bien, parce que nous, on essaye de le conduire de manière positive. Finalement, ce que l'on fait, c'est bien. Merci, Monsieur LANÇON. Madame CHIAPPA KIGER.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Baisser de 10 % les tarifs de la restauration, c'est bien, je vous l'ai dit dans mon propos précédent et je le réitère. Quand il y avait eu cette augmentation, l'orientation de mon intervention était que cette augmentation marquait les familles les plus modestes, les tarifs planchers, globalement, les gens qui ont peu d'argent. Quand on bénéficie d'un tarif plancher, c'est que l'on a peu d'argent, peu de moyens. Doubler ces tarifs-là peut changer une inscription ou pas à la restauration scolaire -nous le

savons- dans les familles les plus modestes qui n'arrivent pas à vivre tout simplement. Je veux dire qu'on l'avait dénoncé, cela n'enrichissait pas les caisses de la Ville. On avait calculé avec Monsieur PASSIER, la recette était vraiment, dans un budget comme celui de la Ville de Montbéliard, anecdotique. Aujourd'hui, vous le redonnez à hauteur de 10 %. Moi, ce que j'aurais voulu, Monsieur GAUTHIER, c'était que l'on rétablisse le tarif plancher comme il l'était auparavant. Alors, Madame BIGUINET va me dire, le tarif plancher, par rapport aux autres communes, il est un des plus bas, etc., ce que vous avez dit dans la presse. À un certain moment, ces choix politiques me dérangent. On ne peut pas toujours fonctionner... quand je me regarde, je me désole et quand je me compare, je me console. Ce n'est pas de la politique cela. À un certain moment, des familles très modestes de Montbéliard ont vu leur tarif de restauration scolaire doubler. Certainement, cela a joué sur les inscriptions de ces enfants. C'est cela que nous avons dénoncé. Donc, aujourd'hui, rétablir à 10 % sur les tarifs de la restauration scolaire, c'est un bon point de départ. Moi, j'aurais souhaité, au moins sur la restauration scolaire, qu'on aille à peine plus loin, pour les tarifs les plus bas.

Madame le Maire

Ben voyons ! Moi, je vais vous donner...

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Madame BIGUINET, je n'avais pas terminé !

Madame le Maire

Allez-y !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Je vous entends sur la Région, mais quand on s'informe, Monsieur GAUTHIER, on s'informe jusqu'au bout. En août 2017, la Région a mis en place un tarif simple, fortement minoré, notamment, pour les longues distances, pour toutes les destinations, c'est accompagné de la réduction systématique de 50 %, pour tous les moins de 26 ans. Adjoint à la jeunesse...

Monsieur Alexandre GAUTHIER

L'Adjointe à la jeunesse est là-bas !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Enfin, l'éducation, la jeunesse, c'est un peu pareil, ainsi que la création d'une carte annuelle à prix minoré : 20 €, proposant, plus de la moitié de l'année, 60 % de réduction. En mai 2018, une tarification solidaire pour les bénéficiaires des minimas sociaux, pour les jeunes en parcours de recherche d'emploi, attribue 75 % des subventions grâce à une carte gratuite, pour les demandeurs d'emploi, le trajet pour recherche d'emploi est également à -75 %. En décembre 2018, les nouveaux abonnements garantissant un coût, pour les voyageurs fréquents, extrêmement compétitif, assorti de mesures commerciales de gratuité du mois de mars 2019. S'agissant des trajets routiers de ligne Mobigo, le tarif unique de 1,5 €, c'est plus bas que le tarif plancher de la restauration scolaire, a été mis en place sur toute la Région, exemple : Besançon/Vesoul : 9 €, Besançon/Pontarlier : 6 €. Enfin, la Région a décidé de la gratuité des transports scolaires, gratuité pour tous les ayants droit à la rentrée 2019, cela, ça concerne votre délégation. Évidemment, nous sommes en Agglomération, cela ne vous concerne pas directement, mais gratuité scolaire. Vous entendez le mot gratuité ? C'est un signe fort de la prise en compte des pouvoirs d'achat des Bourguignons et des Francs-Comtois. La formation pour les demandeurs d'emploi, a été mise en place un dispositif de formation qualifiant, le financement de l'école de la deuxième chance...

Madame le Maire

On ne va peut-être pas faire toutes les tarifications de la Région.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Si parce que l'on nous interpelle en disant : « Vous ne faites rien pour le pouvoir d'achat. » Il prend un exemple en le sortant de son contexte.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Vous faites pareil !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Non, je ne fais pas pareil ! Je parlais du tarif plancher de la restauration scolaire, je ne l'ai pas sorti de son contexte.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Je vous laisse terminer mais le temps passe par contre.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

A un certain moment, on sort les choses de son contexte. On a une politique globale de soutien au pouvoir d'achat dans les transports, entre autres, mais aussi pour les lycées, pour la formation.

Madame le Maire

Bien en ce qui concerne, cela va vous faire plaisir, Madame CHIAPPA KIGER, parce que le tarif plancher de la restauration scolaire, en 2014, quand nous avons été élus, le repas était à 1,60 € et, en 2019, au 1^{er} avril, il est à 1,40 €. Vous voyez, nous avons répondu à votre inquiétude, c'est-à-dire que pour les personnes les plus défavorisées, il y a un véritable coup de pouce qui est donné.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Moi, je veux juste intervenir sur une dernière chose, c'est que le tarif plancher qui varie de 10 cts, 20 cts, quand bien même, il y a des familles qui ne peuvent pas le financer, les tarifs sont pris en charge par le plan de « Réussite Éducative » vous voyez donc les familles montbéliardaises n'ont rien à payer. Et puis quand bien même elles ne sont pas prises en charge par le plan de « Réussite Éducative », elles nous interpellent en nous expliquant leur cas et nous, on fait un geste. On étudie les dossiers au cas par cas, et on fait un geste aussi. On a déjà mis en place des remises de créances pour des familles qui ne pouvaient pas payer, parce qu'elles étaient dans le besoin. Voilà.

Je vais juste terminer mes propos là-dessus, puisque vous détaillez ce que vous avez fait pour la Région. Malgré la variation des tarifs, -10 cts, par-ci, +30 cts, par-là, moi, je rappelle quand même une chose, pour rester sur le plan de l'éducation, au niveau montbéliardais, nous aussi, nous avons aujourd'hui un tarif qui permet aux écoles d'avoir la gratuité des transports. En tout cas, pour les transports intra-muros, même extra-muros, puisqu'elles peuvent aller là où elles veulent avec ce budget, qui est certes limité, mais en tout cas, qui leur permet de se déplacer pour leur permettre de faire les déplacements dont elles ont besoin. Mais ensuite, pour ce qui est de l'éducation, je vous rappelle, vous l'avez évoqué tout à l'heure, la nouvelle école Sous-la-Chaux, cela fait presque un demi-siècle que l'on en parle, c'est notre équipe qui va la mettre en place. Vous voyez ! On a fait des ajustements budgétaires, et parce que l'on a fait des ajustements budgétaires, nous pourrions investir dans cette école. Ce n'est pas que nous pourrions, c'est que nous l'avons fait. Nous avons aussi, et vous le savez très bien, les classes de CP/CE1, dédoublées physiquement. Ce n'était pas une obligation, la demande de l'État, c'était simplement des enseignants supplémentaires dans ces classes. Nous avons permis d'avoir physiquement, aujourd'hui, des classes de CP/CE1 en plus, dans les zones d'éducation prioritaire REP+. On a aussi mis en place tout le réseautage informatique qui n'existait pas auparavant ou très peu. Ce qui va permettre aux enseignants d'enseigner dans des écoles modernes et adaptées à l'outil informatique. Je pourrais aiguiller encore mes propos sur les travaux que nous allons engager à Coteau Jouvent qui va permettre aussi d'avoir une nouvelle classe de maternelle. Puisque l'on avait 35 dérogations de familles habitant à Coteau Jouvent, qui devaient se déplacer sur le secteur Petite-Hollande pour pouvoir scolariser les plus petits.

Je pourrais continuer, mais je trouve qu'en termes d'éducation, nous avons vraiment, plus que rempli notre part. On va continuer, mais je trouve qu'on ne s'en sort vraiment pas trop mal. Donc, encore une fois, vous aussi, quand vous dites que l'on sort les choses de leur contexte, quand on étudie le budget que mon collègue Jean-Claude PASSIER a présenté et que vous intervenez, vous aussi, Madame CHIAPPA KIGER, vous sortez les choses de leur contexte, c'est bien malheureux.

Madame le Maire

Moi, je finirai sur une partie. Vous avez parlé de développement durable, en disant que nous n'étions pas assez présents, etc., etc., je vous rappellerai simplement que l'école Louis SOUVET est un modèle en matière de développement durable et s'il n'y avait qu'un seul exemple à donner, c'est celui-là, ce n'est pas sur une petite réalisation de trois traits de peinture verte sur la route, etc., c'est une véritable réalisation d'un bâtiment, même les architectes qui ont réalisé, qui réalisent cette école, disent que c'est un modèle, que très peu de bâtiments appartenant à une collectivité ont un tel niveau de prestation, tant pour les matériaux naturels qui sont utilisés à l'intérieur, que pour tout ce qui touche les économies d'énergie, ou la fabrication d'électricité. Je crois que cela parle pour tout. Nous allons voter là-dessus... Louis CUENIN.

Monsieur Louis CUENIN

Je serai plus que court, j'ai entendu le mot gratuité par Madame CHIAPPA KIGER, je voudrais simplement dire que quand il y a gratuité, il y a quelqu'un qui paye derrière, ce n'est jamais gratuit.

Madame le Maire

Rien n'est gratuit dans la vie ! Madame CHIAPPA KIGER.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Juste une question. Ce sont en fait les propos de Monsieur GAUTHIER qui m'ont fait penser à cela. Vous, vous appliquez la loi par rapport au dédoublement des classes de CP en zone prioritaire, je tiens quand même à dire qu'il y a des crédits en face liés à ces quartiers-là. Il va y avoir le dédoublement des classes de CE1 et j'aurais voulu savoir quel était l'impact de l'obligation de scolarisation des enfants de trois ans, l'impact par rapport à Saint-Maimboeuf, parce que forcément, du coup, la Ville de Montbéliard va devoir...

Madame le Maire

L'impact financier, c'est environ 50 000 €. Ce qui correspond, à peu près, à l'impact financier pour le primaire actuellement.

Nous allons voter. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°15 « Stationnement - Révision des tarifs ». Philippe DUVERNOY.

15. STATIONNEMENT – RÉVISION DES TARIFS

Monsieur Philippe DUVERNOY expose :

Pour le coup, on va parler de vraie gratuité, même s'il y a toujours quelqu'un qui paye derrière. Mais avant de vous parler de stationnement, puisque tout le monde y est allé de son couplet sur la définition de la démagogie, moi, je vais vous en donner une, je ne l'ai pas inventée, j'ai interrogé mon copain Google, qui sait tout. La démagogie, c'est la politique par laquelle on flatte les masses pour

gagner et exploiter leur adhésion. Et pour illustrer mon propos, je vais vous donner quelques éléments démagogiques que vous reconnaîtrez sans doute puisqu'ils sont tirés de votre programme de 2014. Quand on dit aux gens : « On va faire un groupement scolaire » et qu'on ne le fait pas, c'est de la démagogie, parce qu'on les appâte, mais on ne fait rien derrière.

- Intervention inaudible -

Monsieur Philippe DUVERNOY

Laissez-moi aller au bout ! Quand on dit aux sportifs : « On va faire un boulodrome couvert » pour les appâter et que l'on ne fait pas de boulodrome couvert, c'est de la démagogie. Quand on dit que l'on va installer un hôtel dans la Banque de France et que cela n'arrive pas, puisque vous l'avez dit et écrit, c'est de la démagogie, quand on dit que l'on va installer 80 logements sociaux aux Blancheries et qu'on ne les fait pas, c'est de la démagogie. Quand on dit, c'est une anecdote, mais Monsieur LANÇON va savoir de quoi je parle : « On va démolir les niveaux 8 et 10 mètres du plongoir de la piscine » puisqu'on nous a reproché d'avoir démolit le plongoir, vous aviez proposé de démolir les niveaux 8 et 10, vous l'avez dit, vous ne l'avez pas fait, c'est de la démagogie. Le tunnel, vous deviez faire un tunnel, on attend toujours le tunnel, c'est de la démagogie. Par contre, il y a des éléments très concrets dont celui dont je vais vous parler dans 30 secondes, qui concernent le stationnement, j'en ai relevé un très concret, qui n'est pas de la démagogie. En 2009, à peine aux affaires, en parlant de tarifs, puisque l'on en parlait tout de suite, vous avez augmenté le tarif des Lumières de Noël pour les exposants de 20 %, cela, c'est de l'augmentation ! Alors, j'en reviens à mon sujet : le stationnement. Pourquoi une baisse du tarif du stationnement ? On a reçu le 10 décembre les gilets jaunes. Et cela a été, à notre grande surprise, leur première revendication. Madame le Maire était présente, Jean-Claude PASSIER également : « Les tarifs de stationnement sont prohibitifs », alors on s'est mis au travail. Je ne vous cache pas, je vais vous faire une révélation, j'avais rêvé que le stationnement pouvait devenir définitivement totalement gratuit sur Montbéliard, utopie des utopies, parce que ça générerait derrière des pertes de recettes considérables. Donc, après avoir travaillé avec les commerçants, avec les gens concernés par ces problèmes de stationnement, la proposition qui vous est faite ce soir, c'est de proposer à tous les usagers qu'ils soient Montbéliardais ou pas, vous voyez qu'il n'y a pas d'aspect démagogique, puisqu'il n'y a pas de raison de flatter des gens qui ne voteraient pas pour nous. L'heure de gratuité s'applique à tout le monde. Donc, une heure par jour de gratuité. Dans le même temps, on passe le secteur qui était à 1 heure 30 à 2 heures, et le secteur qui était à 3 heures reste à 3 heures. Cette gratuité ne concerne bien sûr pas, les parkings en ouvrage. Elle ne concerne que le stationnement aérien, les parkings en voirie. Et puis ensuite, le prix de l'heure est fixé à 1,20 € et vous avez, annexé, le tableau avec les tarifs qui découlent de cette décision si toutefois la majorité la vote, ce dont je ne doute pas, puisque vous avez dit, tout à l'heure, que vous étiez évidemment d'accord avec cette baisse de tarif. Et comme, Madame CHIAPPA KIGER, tout à l'heure, vous avez dit : « C'est vrai qu'il y avait eu des investissements, des horodateurs pour 400 000 €, me semble-t-il, à l'époque...

Madame le Maire

Non 200 0000 €.

Monsieur Philippe DUVERNOY

Je crois bien que c'était 400 000 €, non ? Pas si cher que cela. Bon, très cher, c'est d'ailleurs Monsieur LANÇON qui avait porté le sujet ici, en débat, je m'en souviens parfaitement. Figurez-vous qu'heureusement que l'on a changé tout ce matériel, cela nous permet de générer très rapidement, même s'il faudra attendre le 1^{er} mai pour générer cette heure de gratuité pour tous les usagers. Et comme à l'heure actuelle, on rentrera le numéro de sa plaque minéralogique pour être sûr que l'on ne bénéficie pas deux fois dans la journée, de cette heure de gratuité. Cela a un impact sur le budget que Jean-Claude PASSIER nous a présenté tout à l'heure, a priori, estimé à 150 000 € de perte de recettes, mais cela sera affiné, puisque cette heure de gratuité, va de facto, changer les habitudes des gens, très vraisemblablement. Après, on analysera, en année pleine, la perte de recette.

Monsieur EZZAHAR.

Monsieur Abderrahim EZZAHAR

Merci, Madame le Maire de me donner la parole. Je veux parler de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, concernant les stationnements. Il y avait des zones bleues dans ce secteur, il y avait au moins une trentaine de places qui étaient en zone bleue, à proximité des commerces, vous les avez supprimées à votre arrivée, vous les avez rendues payantes. En plus, Madame le Maire, les emplacements gratuits sont rendus payants à proximité du centre-ville. Pas loin, avenue des Alliés, il y avait des emplacements gratuits, vous avez tout rendu payant. Si vous aviez laissé les zones bleues à proximité des commerces, je pense que le commerce actuel fonctionnerait mieux. L'autre fois, avant le dernier Conseil, j'ai fait l'inventaire, il y a plus de trente magasins fermés, en réalité il y a 42 magasins fermés. On peut le prouver ! Moi, je sais, cela fait quarante ans que je suis à Montbéliard. Il y avait des zones bleues à proximité de la Poste...

Madame le Maire

Il y a quarante ans, oui, c'était différent Monsieur EZZAHAR. Arrêtez ! Philippe DUVERNOY.

Monsieur Philippe DUVERNOY

De fait, on répond au souhait de Monsieur EZZAHAR, puisque maintenant, à proximité des commerces, il y aura une heure gratuite pour tout le monde et une heure, c'est largement suffisant pour faire ses courses, d'autant que les statistiques nous prouvent que 60 % des gens restent moins d'une heure sur les places de stationnement.

Monsieur Abderrahim EZZAHAR

Moi, je ne vote pas contre, mais je rappelle qu'à votre arrivée, vous avez rendu des places payantes qui étaient gratuites.

Madame le Maire

Oui, si vous voulez. Monsieur BORNOT.

Monsieur Gilles BORNOT

Merci, Madame le Maire. Je crois que « démagogie », c'est un mot que l'on va retenir dans ce Conseil, parce qu'il a été prononcé dans ce Conseil, je ne sais combien de fois. J'interviens sur ce sujet. Monsieur DUVERNOY, je m'adresse à vous, c'est bien d'avoir interrogé Google pour savoir ce que démagogie veut dire. Mais faire la liste de ce que l'on avait dans notre programme en 2014, dire qu'on ne l'a pas réalisé, si, cela, ce n'est pas de la démagogie, c'est quoi Monsieur DUVERNOY ? Vous ne pouvez pas nous reprocher de ne pas avoir fait le boulodrome, de ne pas avoir fait ci, de ne pas avoir tenu le programme 2014. Il ne vous a pas échappé que c'est vous qui êtes aux affaires depuis 2014, Monsieur DUVERNOY. Merci.

Madame le Maire

Il y a certaines choses qu'il aurait mieux valu que vous ne fassiez pas. Vous m'excuserez.

Nous allons voter. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Mme Hélène HENRIET momentanément absente -

Madame le Maire

Question n°16 « Subventions aux associations, au CCAS et subventions d'investissement – Année 2019 ».

16. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS, AU CCAS ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – ANNÉE 2019

Monsieur Jean-Claude PASSIER expose :

Nous allons passer aux subventions aux associations, au CCAS et aux subventions d'investissement pour l'année 2019. Vous avez un détail, page 37 de votre brochure, de l'évolution du BP 2019. Quelles sont les propositions principales ?

2 217 084 € pour le fonctionnement ou les projets des associations, 2 546 000 € pour le CCAS et 76 600 € pour le soutien aux autres opérations d'investissement.

Vous avez l'explication justement, à cette page 37, des quelques lignes supplémentaires que l'on peut avoir, sur des opérations d'échange avec Ludwigsburg et quelques montants de crédit de réserve.

Outre ces subventions numéraires, vous n'ignorez pas que les soutiens en prestation nature se montent à 3 495 949 €, cela fait carrément 3,5 millions d'€. On consolidera 2018, bien sûr, lorsque l'on présentera le Compte Administratif, mais on n'aura sûrement pas un gros écart sur ce type de poste.

Je vais me répéter en ce qui concerne les subventions. Je vais reprendre mes propos du Conseil du mois de février au niveau du Débat d'Orientations et le décalage positif par rapport aux villes de même strate. Ce qu'il faut savoir, c'est que l'on dit cela depuis quatre ans, à chaque Conseil et à chaque Conseil, on dit que la Ville de Montbéliard, par habitant, est à 179 € -Madame le Maire l'a rappelé tout à l'heure- pour 107 €/habitant pour les villes de même strate. Nous continuons de faire 70 % de mieux que les autres et dans ce chiffre ne figurent pas les prestations en nature.

Il n'y avait ni débat, ni polémique, mais il y avait une question que l'on a oubliée complètement, j'en ai parlé tout à l'heure en parlant du budget, Montbéliard comme Sochaux, d'ailleurs, était une ville riche et l'argent coulait à flots et les niveaux de services aux associations étaient absolument extraordinaires, à tel point qu'aujourd'hui, cinq ans après être arrivé dans cette mandature, on est encore 70 % au-dessus de n'importe quelle ville de même taille, c'est impressionnant. Les associations, cela foisonne, le CCAS est bien traité aussi. On oublie complètement d'où nous venons, on oublie complètement que la ville était si riche qu'elle pouvait consacrer beaucoup de fonds à tous ceux qui nous entouraient en particulier, les associations : 179 € pour 107 €, je ne peux pas dire grand-chose d'autre, c'est toujours 70 % de mieux que tout le monde autour de nous.

Les subventions d'équipement s'élèvent à 76 000 €, pour couvrir les projets, mais je pense que la Ville n'a pas à rougir de ce qu'elle fait pour ses associations.

Madame le Maire

Monsieur LANÇON.

Monsieur Éric LANÇON

Monsieur PASSIER, on ne peut qu'être d'accord avec vous, il y a un effet de centralité... c'est particulier à notre ville, si on la compare uniquement avec des villes de même couche, on est une grande Agglomération, avec une petite ville centre, en termes de populations, on ne représente pas 20 %, donc obligatoirement, on a des efforts financiers de centralité qui sont très, très importants. À l'inverse, Besançon, Dijon, ils n'ont pas du tout ces mêmes problèmes de centralité, le centre est tellement fort, la ville centre, qu'ils n'ont pas ce souci-là. Ce que l'on paye, je ne parle même plus du Conservatoire, ce n'est pas polémique, mais ce que l'on paye, ce sont des efforts de centralité, très forts, qui sont dus à la répartition de la population. Et vous allez être d'accord avec moi, obligatoirement, dans notre Agglomération. Évidemment, on est obligé de faire. Elles n'augmentent toujours pas ces subventions, on est obligé de faire parce que l'on n'a pas le choix. L'histoire et la

géographie se conjuguent dans ce cas-là. Il y a des efforts importants sur la culture, cela vient de notre problème, je me répète une troisième et dernière fois, de centralité, faiblesse démographique de notre ville centre dans l'Agglomération. Ce n'est pas un problème de Madame BIGUINET, de Monsieur HÉLIAS, etc., etc., c'est un fait. Voilà.

Madame le Maire

Tout cela a été possible parce que nous étions riches jusqu'à il y a quelques années, le problème ne se posait pas. On était riches, on avait beaucoup d'argent. Sochaux, petite ville, était la ville la plus riche de France, pratiquement, aujourd'hui, ce n'est pas la plus pauvre de France, mais presque. À un moment, on a les moyens de dépenser de l'argent et de faire des choses, ou plutôt de faire des choses, donc, dépenser de l'argent, et c'est le fruit de l'histoire, mais la Ville de Montbéliard n'a jamais représenté, en pourcentage de population, un poids plus important qu'aujourd'hui, puisqu'en même temps, les villes autour, regardez : Bethoncourt, Grand-Charmont, Audincourt, Valentigney ont toutes perdu de la population de manière plus forte que Montbéliard en pourcentage.

Nous allons voter. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Mme Hélène HENRIET momentanément absente -

Madame le Maire

Question n°17 « Provisions comptables – Budget Principal – Budget Primitif 2019 ».

17. PROVISIONS COMPTABLES – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur Jean-Claude PASSIER expose :

Nous sommes là dans quelque chose de véritablement comptable.

Nous allons constituer au Budget Primitif 2019, une nouvelle provision pour créances douteuses de 2 423 €, au regard des titres de recettes dont le recouvrement est compromis. En même temps on fait une reprise de provisions pour 3 425 € qui sont des titres constatés en admission en non-valeur, et le stock de provisions s'éleva à 38 062 €.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Mme Hélène HENRIET momentanément absente -

Madame le Maire

Question n°18 « Action Cœur de Ville – Convention cadre pluriannuelle – Intégration du Conseil Départemental du Doubs en tant que signataire par avenant n°1 ».

18. ACTION CŒUR DE VILLE – CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE – INTÉGRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU DOUBS EN TANT QUE SIGNATAIRE PAR AVENANT N°1

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Vous savez qu'en septembre 2018, la convention-cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » a été votée.

Elle regroupe un certain nombre de partenaires :

- ✓ La Ville de Montbéliard
- ✓ Pays de Montbéliard Agglomération
- ✓ L'État
- ✓ La Banque des territoires
- ✓ Action Logement
- ✓ L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)
- ✓ La Chambre de Commerce et de l'Industrie du Doubs
- ✓ La Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Et le Conseil Départemental vient, lui, de délibérer ultérieurement à cette date, souhaite rejoindre notre dispositif « Action Cœur de Ville ».

Il vous est proposé ce soir d'approuver les modalités de l'avenant pour intégrer le Conseil Départemental à notre dispositif.

Des questions ? Madame CHAVEY.

Madame Virginie CHAVEY

Je voulais simplement dire qu'effectivement, nous allons rejoindre le dispositif « Action Cœur de Ville », nous avons fléchi à peu près 6 millions d'€ dans le cadre du programme d'action concertée avec l'Agglomération. Un certain nombre de ces actions revient sur le programme « Action Cœur de Ville », puisqu'il correspond exactement aux actions que nous pouvons soutenir au titre de ce programme PAC.

Madame le Maire

Très bien, donc, nous savons que nous pourrions bénéficier de subventions du Département, grâce au fait qu'il nous rejoigne.

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote MONSIEUR Ilker CIFTCI momentanément absent -

Madame le Maire

Question n°19 « Action Cœur de Ville – Signature des conventions de cofinancement d'études avec la Banque des Territoires ».

19. ACTION CŒUR DE VILLE – SIGNATURE DES CONVENTIONS DE COFINANCEMENT D'ÉTUDES AVEC LA BANQUE DES TERRITOIRES

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

La Banque des Territoires dans le dispositif « Action Cœur de Ville » s'est engagée à subventionner les différentes études qui sont obligatoires pour permettre le financement des futurs projets que nous avons.

Il s'agit ce soir de voter sur deux études : le schéma d'aménagement des espaces publics ainsi que la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) confiée à l'Agence de Développement et D'Urbanisme (ADU) qui est à PMA.

Chacune de ces études sera subventionnée à hauteur de 50 % pour le schéma directeur des espaces publics et 38 % pour l'assistance AMO.

Des remarques ? Je n'en vois pas. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote MONSIEUR Ilker CIFTCI momentanément absent -

Madame le Maire

Question n°20 « Action Cœur de Ville – Validation du plan de financement de l'étude pré opérationnelle de mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU) ».

20. ACTION CŒUR DE VILLE – VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'ÉTUDE PRÉOPÉRATIONNELLE DE MISE EN PLACE D'UNE OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU)

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Vous savez que sur nos cinq axes de développement « Action Cœur de Ville », l'habitat est un axe majeur pour la reconquête de nouvelles populations au centre-ville. Cette étude est confiée à un prestataire qui a beaucoup travaillé avec l'Agglomération qui s'appelle CODRA/ALTEREA.

L'étude représente 54 220 € HT, avec un financement :

- ✓ De la Ville de 20 %,
- ✓ De l'ANAH de 50 %,
- ✓ Et PMA 30 %.

Il vous est demandé d'approuver ces dispositions.

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote MONSIEUR Ilker CIFTCI momentanément absent -

Madame le Maire

Question n°21 « Action Cœur de Ville - Etude de reconversion du site du Château – Demande de subventions ».

21. ACTION CŒUR DE VILLE - ACTION CŒUR DE VILLE - ÉTUDE DE RECONVERSION DU SITE DU CHÂTEAU – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Cette fois-ci, c'est l'étude sur la reconversion du Château, avec une demande de subvention.

Le Château, prochainement, verra le déménagement du Conservatoire -on en a assez parlé- et il est tout à fait important de trouver une autre destination au site du Château.

Une étude d'opportunité et de faisabilité nous permettra d'imaginer le château de demain, dans un but de redynamisation, de différents publics, soit en matière culturelle, soit en matière touristique.

Cette étude a un coût de 46 280 € HT. Vous avez les différents financements qui vous sont proposés là et je vous propose d'approuver cette étude.

MONSIEUR LANÇON.

Monsieur Éric LANÇON

Madame CHAVEY a parlé tout à l'heure du Département, je vais parler de la Région. Pour répondre indirectement, vous savez que sur le mandat de la Région, il y a plus de 30 millions d'€ qui vont venir à la Ville de Montbéliard, sur des compétences propres, que sont les lycées, l'école d'infirmières et bien d'autres actions, la filière cuir. Récemment, on a voté 50 000 € qui vont servir aussi à Montbéliard, pour le tourisme, plus de 35 000 €, c'est-à-dire qu'enfin le tourisme va passer dans l'ère du e-tourisme, et puis la cité de l'industrie, je ne sais pas où elle sera cette cité de l'industrie, mais on a participé financièrement à une étude là-dessus. Tout cela pour vous dire que la Région est fortement impliquée, je ne parle pas du domaine économique obligatoirement, puisque vous avez lu la presse comme moi.

Madame le Maire

Donc, vous allez soutenir notre projet de demande de subvention pour le Château.

Donc pas d'oppositions, j' imagine ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Mme Léopoldine ROUDET momentanément absente -

Madame le Maire

Question n°22 « Projet de dynamisation du centre-ville – Fonds de soutien aux actions de dynamisation commerciale – Modification du règlement d'attribution de l'aide ».

22. PROJET DE DYNAMISATION DU CENTRE-VILLE – FONDS DE SOUTIEN AUX ACTIONS DE DYNAMISATION COMMERCIALE – MODIFICATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE L'AIDE

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Là, il s'agit de faire évoluer quelque chose qui existe depuis plusieurs années. L'ancienne rédaction de l'article en faveur de cette dynamisation parlait de 50 % du montant des actions, plafonné à 5 000 €. Là, on vous propose de monter le plafond à 10 000 €, parce qu'effectivement, il y a des actions qui dépassent ce coût de 10 000 € et puis le dépôt des demandes se faisait Place Dorian – Bâtiment des Halles, il se fera maintenant à l'Hôtel Sponeck où notre manager de centre-ville a ses bureaux.

Des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Mme Léopoldine ROUDET momentanément absente -

Madame le Maire

Question n°23 « Projet de dynamisation du centre-ville – Fonds d'aide à la requalification des enseignes et façades commerciales – Versement de la subvention ».

23. PROJET DE DYNAMISATION DU CENTRE-VILLE – FONDS D'AIDE À LA REQUALIFICATION DES ENSEIGNES ET FAÇADES COMMERCIALES – VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Là, c'est un fonds d'aide à la requalification des enseignes et façades commerciales, vous le connaissez bien. Il s'agit là, de deux commerces. Madame BOUTAYEB, un salon de thé rue de l'Étuve, financement à hauteur de 15 %, un peu plus de 500 €. Et puis de Monsieur LOMBAERT 49, rue Clémenceau pour là aussi 15 % un montant de 1 118 €.

Des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Mme Léopoldine ROUDET momentanément absente -

Madame le Maire

Question n°24 « Ravalements de façades d'immeubles – Subventions aux particuliers ».

24. RAVALEMENTS DE FAÇADES D'IMMEUBLES – SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Là, c'est dans le périmètre pour lequel nous avons voté, il y a déjà quelque temps. Rue de Belfort, pour 379 € qui correspondent à 15 % du montant des travaux. Et la SCI OPTIBA, 22 rue Cuvier pour un montant de 2 726 €.

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Mme Léopoldine ROUDET momentanément absente -

Madame le Maire

Question n°25 « Site Patrimonial Remarquable (SPR) – Composition de la Commission Locale ».

25. SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR) – COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Dans le cadre de l'élaboration du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) qui va encadrer la gestion du Site Patrimonial Remarquable (SPR), une commission doit être nommée.

Elle doit être composée de :

- ✓ 1/3 de représentants désignés par le Conseil Municipal.
- ✓ 1/3 de représentants d'associations.
- ✓ 1/3 de personnes qualifiées.

Nous vous proposons, pour les membres de droit,

L'État : le Préfet ou son représentant.

La DRAC : La directrice de la DRAC ou son représentant.

L'architecte des bâtiments de France.

Pour les représentants du Conseil Municipal,

Moi-même,

Le premier adjoint Jean-Claude PASSIER

Philippe TISSOT pour la culture

Christine SCHMITT qui maintenant est Adjointe.

Pour les représentants d'associations

La CAUE

L'Agence de Développement et d'Urbanisme

Société d'émulation de Montbéliard

Pour les Personnalités qualifiées :

L'Office de Tourisme

Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) avec la responsable du service Animation du Patrimoine.

Le Conseil citoyen

Des remarques ? Madame CHIAPPA KIGER.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Madame BIGUINET sur les représentants du Conseil Municipal, nous, on a quand même un regret, c'est qu'il n'y ait pas une place pour l'Opposition. Comme vous respectez beaucoup l'Opposition, je ne me suis dit que j'allais en profiter pour demander à ce que l'Opposition soit représentée. Quatre places, quatre places pour la Majorité, à un certain moment...

Madame le Maire

Non, ce n'était pas prévu.

Monsieur Éric LANÇON

Mais vous allez y réfléchir !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Non, cela n'était pas prévu, donc, cela va être voté ! Mais c'est quand même embêtant que l'Opposition, je ne sais pas qui, ne soit pas dans cette commission, toutes les places de suppléants sont occupées par la Majorité.

Madame le Maire

Écoutez, aux Commissions d'Appel d'Offres, je pense que votre présence n'est pas forcément aussi importante que cela, pour que l'on ait imaginé que vous puissiez avoir le temps de venir... Je ne parle pas de vous, je parle de l'Opposition en général. Pourquoi pas, imaginer une suppléance, mais il faudrait tout changer, il faudrait repasser au Conseil. Par contre on fera des réunions d'information, évidemment sur le Site Patrimonial Remarquable.

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- *N'a pas pris part au vote Mme Léopoldine ROUDET momentanément absente* -

Madame le Maire

Question n°26 « Conventions d'objectifs et de moyens avec les associations : Office de Tourisme du Pays de Montbéliard, Clowns de la Chiffogne et Collectif Montbéliard Animations et Festivités ».

26. CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LES ASSOCIATIONS - OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE MONTBÉLIARD, CLOWNS DE LA CHIFFOGNE ET COLLECTIF MONTBÉLIARD ANIMATIONS ET FESTIVITÉS

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Vous avez un nouveau document qui a été distribué, parce qu'il y a un changement d'adresse pour les Clowns de la Chiffogne.

L'Office du Tourisme

La convention s'étalera sur trois ans. Elle a été conclue en 2018 pour un an.

Les Clowns de la Chiffogne

Elle sera conclue sur une année renouvelable dans la limite de deux fois. Vous savez que ce sont toujours les engagements respectifs de la Ville et de l'association, ainsi que les contributions financières qui sont évoquées dans cette convention.

Le Collectif Montbéliard Animation et Festivités

Il en est de même pour le collectif Manifest'. Une année renouvelable dans la limite de 2 fois. À noter que pour Manifest', leur surface de stockage a augmenté. Ils ont 566 m² de stockage en plus et pour les surfaces occupées pour le Marché de Noël, seront valorisées à hauteur de 2 320 €. Ce sont des surfaces qui sont à l'arrière du chalet pour la confection de leur vin chaud et différentes nourritures.

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- *N'ont pas pris part au vote MONSIEUR Philippe DUVERNOY et MONSIEUR Philippe BRUYERE momentanément absents* -

Madame le Maire

Question n°27 « Lumières de Noël 2019 – Actualisation des tarifs ».

27. LUMIÈRES DE NOËL 2019 – ACTUALISATION DES TARIFS

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Vous connaissez tous notre Marché de Noël, les Lumières de Noël, et les tarifs qui sont appliqués soit à la semaine, soit au mois sur les différents chalets.

En décembre, quand nous avons voté les tarifs, nous vous avons proposé une baisse de 10 % sur le tarif précédent, pour tout ce qui touchait aux métiers d'art.

On va vous proposer une nouvelle baisse de 10 % de ces chalets, toujours pour les métiers d'art, parce que le Marché de Noël 2018 a été difficile pour eux. Ils ont beaucoup de travail, vous le savez, ils ne gagnent pas forcément aussi bien leur vie qu'avec la nourriture ou avec les consommables, genre, vin chaud et la petite restauration. Néanmoins nous affirmons notre volonté de prioriser et de valoriser tout ce qui touche aux métiers d'art et nous faisons, là aussi, un geste supplémentaire pour ces artisans qui ont souvent une véritable passion pour leur métier, pour leur permettre d'avoir des dépenses moins importantes lorsqu'ils viennent chez nous soit une semaine, soit deux semaines, soit au mois.

Des remarques ? Je n'en vois pas. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote MONSIEUR Philippe BRUYERE momentanément absent -

Madame le Maire

Question n°28 « Lumières de Noël 2019 – Convention de partenariat Ville / Pays de Montbéliard Agglomération ».

28. LUMIÈRES DE NOËL 2019 – CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE / PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Tous les ans, nous sollicitons une subvention à PMA qui est à hauteur de 25 000 € cette année. Je vous rappelle que le Marché de Noël s'étendra sur quatre semaines, du 23 novembre au 24 décembre.

Des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote MONSIEUR Philippe BRUYERE momentanément absent -

Madame le Maire

Question n°29 « Lumières de Noël 2019 – Patinoire temporaire – Gestion – Délégation de Service Public ».

29. LUMIÈRES DE NOËL 2019 – PATINOIRE TEMPORAIRE – GESTION – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Si tout le monde est d'accord, nous voterons à main levée les personnes qui iront à la commission.

Je vous propose chez nous :

Titulaires

- M. Louis CUENIN
- Mme Christine SCHMITT
- Mme Gisèle CUCHET
- M. Gilles MAILLARD

Pour l'Opposition, vous avez un nom ?

M. Gilles BORNOT.

En suppléants, je vous propose :

Suppléants

- M. François CAYOT
- Mme Michèle PANISSET
- Mme Ghénia BENSAOU
- Mme Francine GONAND

Pour l'Opposition, vous avez un nom ?

Mme Martine CHENUS MARTHEY.

Cette commission est votée et je vous propose d'acter le principe de Délégation de Service Public, d'autoriser la procédure de mise en place, d'approuver le contenu des caractéristiques des prestations qui vont être demandées et de décider à la représentation proportionnelle des membres titulaires et suppléants de la commission.

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°30 « Propriétés communales – Habilitation du Maire à déposer les demandes d'autorisation d'aménager ou de modifier un Etablissement Recevant du Public (ERP) ».

30. PROPRIÉTÉS COMMUNALES – HABILITATION DU MAIRE À DÉPOSER LES DEMANDES D'AUTORISATION D'AMÉNAGER OU DE MODIFIER UN ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Donc, vous avez :

Atelier des Môles

Travaux de rénovation et d'accessibilité

École Élémentaire du Petit Chênois

Travaux d'accessibilité

École Maternelle et École Élémentaire du Coteau Jouvent

Création d'un groupe scolaire unique. C'est ce dont vous parlait Alexandre GAUTHIER tout à l'heure.

École Maternelle Gambetta

Travaux d'accessibilité

École Maternelle Rue de Belfort

Travaux d'accessibilité

Châtel Devant

Travaux d'accessibilité

Hôtel de Ville
Travaux d'accessibilité

101 Faubourg de Besançon
Aménagement de locaux

Des remarques ? Je n'en vois pas. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote MONSIEUR Christophe FROPPIER momentanément absent -

Madame le Maire

Je passe la parole à Jean-Claude PASSIER pour la question n°31 à la question n°34.

31. PERSONNEL COMMUNAL – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur Jean-Claude PASSIER expose :

Merci Madame le Maire.

Nous allons parler comme à chaque Conseil de l'actualisation du tableau des emplois du personnel communal, avec des créations et des suppressions de postes, au service Environnement-Espaces Verts, Affaires Scolaires, Enfance-Jeunesse et BLEP.

Je ne vais pas vous citer les natures de modifications avec des créations suppressions de niveau de classement de nos agents. En général, pour la mobilité et les départs à la retraite ou les démissions, des recrutements qui se font à chaque Conseil que l'on vous présente.

Pas d'oppositions ? Non. Unanimité. Je vous remercie.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote MONSIEUR Christophe FROPPIER momentanément absent -

32. MISE EN VENTE DE BIENS RÉFORMÉS SUR LA PLATEFORME DE VENTE AUX ENCHÈRES EN LIGNE « WEBENCHERES »

Monsieur Jean-Claude PASSIER expose :

La question n°32 est une question que vous connaissez par cœur.

Il est proposé la mise en vente de 24 biens réformés : mobilier, petits matériels, véhicules... sur la plateforme Internet de Webenchères. Pour une mise aux enchères initiales de 2 781 €.

Vous connaissez parfaitement les règles habituelles, je ne vais pas vous les répéter. Les réserves sur les véhicules de manière à ce que les produits automobiles ne se retrouvent pas dans les mains de gens qui n'assurent pas les précautions d'emploi prévues par la réglementation. Les seuils mini d'enchères, les prix de réserve, etc.

Madame CHAVEY.

Madame Virginie CHAVEY

J'ai vu que vous aviez pris en compte la proposition que je vous avais faite concernant la voiture que vous avez attribuée à la roue de secours, c'est bien.

Monsieur Jean-Claude PASSIER

Oui, merci de l'avoir remarqué. D'ailleurs, ils travaillent très bien et ils remettent en circulation des véhicules de façon exemplaire, en particulier pour les gens en difficulté d'emploi ou en contrat à durée déterminée et c'est très important. C'était vraiment une bonne réponse.

Vous savez que sur Webenchères, on gagne notre vie, si j'ose m'exprimer ainsi, puisque chaque fois, les enchères sont multipliées par deux, trois ou quatre, par rapport au prix de mise sur le marché. Cela veut dire que cela intéresse le monde et cela évite de gérer des stocks dans des hangars, qui ne servent à rien, qui pourrissent sur pied et qui permettent de rendre service à quelqu'un qui les achète.

Madame CHAVEY.

Madame Virginie CHAVEY

Cela n'empêche qu'il y a trois véhicules qui sont remis aux enchères là, en plus du véhicule donné ?

Monsieur Jean-Claude PASSIER

Oui. On ne va pas tout donner, quand même, aux associations. Mais il y a quand même des véhicules que l'on donne.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

C'est une bonne proposition que Madame CHAVEY fait, je trouve. Et puis, le montant est infime !

Monsieur Jean-Claude PASSIER

La différence, c'est que le véhicule que l'on a passé à l'association, je l'ai vu, il est vraiment très facile à remettre sur le circuit. Les véhicules que l'on met aux enchères sont vraiment très fatigués. Donc, on préfère les donner à des professionnels, qui garantissent éventuellement la destruction ou le risque qu'ils prennent eux-mêmes à les remettre en circulation, en faisant, ou pas, l'ensemble des contrôles ou des travaux nécessaires. La différence est là.

Madame Virginie CHAVEY

Je pense à quelque chose, justement sur ces véhicules qui sont vraiment en très mauvais état, est-ce que cela ne pourrait pas les intéresser pour les pièces. C'est-à-dire, est-ce que l'on ne pourrait pas les céder sous réserve qu'ils ne les remettent pas en état mais qu'ils puissent utiliser les pièces de rechange.

Monsieur Jean-Claude PASSIER

Effectivement, c'est une question à poser. C'est noté.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Par rapport à la proposition de Madame CHAVEY, ce n'est pas retenu ? Vous trouvez que c'est une bonne idée mais vous les mettez aux enchères ou pas ?

Monsieur Jean-Claude PASSIER

Il faut vérifier à qui on cède les véhicules, il faut forcément faire une convention particulière avec des garanties de démontage des pièces, c'est en ce sens-là que l'idée est bonne, mais il faut la sécuriser.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Oui, il faut la sécuriser.

Monsieur Jean-Claude PASSIER

Avec les professionnels, cela ne se pose pas, puisque par principe, il y a une sécurité.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Mais pour les pièces de rechange, c'est toujours utile dans la rénovation des voitures.

Monsieur Jean-Claude PASSIER

Sur les pièces de rechange, en particulier en milieu associatif, il faut que l'on fasse un accord. Mais c'est retenu.

Monsieur Gilles MAILLARD

Concernant l'utilisation de pièces détachées, il y a tellement de variétés, de modèles et de pièces que cela serait difficile à gérer pour une association qui ne dispose que d'une dizaine de véhicules.

Monsieur Jean-Claude PASSIER

Je crois qu'il faut poser la question. Peut-être que cela les intéresse vraiment et peut-être qu'ils sont capables d'apporter les garanties nécessaires.

Madame le Maire

Vous m'excuserez, j'ai dû m'absenter cinq minutes. Cette proposition a le mérite d'exister. Maintenant, je vais vous dire qu'avant de demander à la Ville de Montbéliard de donner toutes ses voitures, on va déjà essayer de convaincre et je m'y suis engagée quand nous sommes allés donner la première voiture à convaincre toutes les collectivités de l'Agglomération qui ont des voitures de service. Avant de commencer par tout vient de Montbéliard, on va essayer de convaincre un peu les autres. L'Agglomération a déjà donné une voiture, la Ville a donné une voiture, le CCAS de Montbéliard a donné une voiture. Donc, voilà, on ne va pas passer de rien à tout, en quelques mois. Est-ce que le Conseil Départemental donne des voitures à Roue de Secours ?

- Intervention inaudible -

Madame le Maire

Cela va arriver ! Cela peut arriver ! Voilà. Nous, c'est la même chose.

Monsieur Éric LANÇON

La région donne 100 000 € à la Roue de Secours.

Madame le Maire

Très bien. C'est un très beau projet, une très belle structure...

Monsieur Jean-Claude PASSIER

Un garage nickel !

Madame le Maire

Avec des gens passionnés, c'est très intéressant de découvrir la manière dont ils travaillent. Une chose très intéressante, c'est que l'essentiel des voitures qui sont louées ou vendues aux personnes qui en ont besoin s'adresse à des femmes. Parce qu'en fait, les femmes, très souvent, ont de tous petits revenus, quand elles sont seules et qu'elles élèvent leurs enfants et c'est 75 % de la clientèle.

Virginie CHAVEY.

Madame Virginie CHAVEY

La Roue de Secours, c'est une structure qui existe depuis très longtemps. Le premier établissement était à Besançon. Il y en a aussi dans le Haut-Doubs et cela permet surtout à des personnes qui sont très éloignées de l'emploi et pour lesquelles les transports ne sont pas faciles, c'est-à-dire en zone plutôt rurale, de pouvoir se rendre sur son lieu de travail. Soit avec des voitures, soit avec des deux-roues qu'ils mettent à disposition de ces personnes.

Madame le Maire

Oui, oui, on sait bien tout cela et c'est fort intéressant pour les personnes qui en ont bien besoin.

On va voter. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Vote à l'unanimité.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°33 « Commerces Acteurs Economique de Montbéliard (CAEM) – Projet de convention d'objectifs et de moyens ».

33. COMMERCES ACTEURS ÉCONOMIQUES DE MONTBELIARD (CAEM) – PROJET DE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Monsieur Jean-Claude PASSIER expose :

Les relations avec la CAEM se passent bien. On travaille. Notre manager commercial qui en est issu apporte beaucoup dans les rapports avec la CAEM et un certain nombre de réussites sont en train d'apparaître, dans le cadre d'« Action Cœur de Ville » en particulier.

La convention que nous avons avec la CAEM datait de 2015, cela implique une petite mise à jour. Pourquoi ? Parce que nous avons créé un fonds de soutien sur action depuis juin 2017. La CAEM s'est engagée pour la redynamisation du centre-ville et le dispositif Action Cœur de Ville en modifiant le règlement d'attribution des aides à la dynamisation en portant le plafond de 5 à 10 000 €. Et le changement de local avenue des Alliés de manière à ce que cette structure soit visible un peu plus normalement pour les Montbéliardais et ceux qui passent.

Donc il est proposé de rédiger une nouvelle convention.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°34 « Acheminement et fourniture d'électricité pour la Ville de Montbéliard et le Centre Communal d'Action Sociale – Appel d'offres – Groupement de commandes ».

34. ACHEMINEMENT ET FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ POUR LA VILLE DE MONTBÉLIARD ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – APPEL D'OFFRES - GROUPEMENT DE COMMANDES

Monsieur Jean-Claude PASSIER expose :

Vous savez comme moi que le groupement de commandes est un outil intéressant en particulier pour obtenir des prix compétitifs puisque les volumes modifient le prix du marché. Le marché actuel pour la fourniture d'électricité arrive à échéance le 30 septembre 2019. Il est proposé de lancer une nouvelle convention selon la procédure d'accord-cadre avec un groupement de commandes Ville/CCAS et dont la Ville serait le coordonnateur.

Les coûts annuels sont estimés à 1 190 000 €, dont 750 000 € pour les bâtiments de la Ville, 55 000 € pour les bâtiments du CCAS et 385 000 € pour l'éclairage public. C'est quand même très significatif, cela peut intéresser les opérateurs.

Il faut prendre toutes les précautions en matière de coût puisque la caractéristique des prix de l'énergie c'est d'être complètement volatils. Il faut donc avoir une procédure qui est une procédure retenue sur la base d'un accord-cadre avec marchés subséquents. Je ne détaillerai pas la procédure, vous avez une page entière qui est la page 61, qui explique complètement mais simplement la stratégie de ces modes de marché et d'optimisation des prix pour l'énergie dont les prix sont très volatils. Si vous prenez la page 61 et la page 62, vous comprendrez quelle est la méthode de ce marché.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°35 « Ecole élémentaire du Coteau Jouvent – Demande de subvention ». Alexandre GAUTHIER.

35. ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DU COTEAU JOUVENT – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

C'est une demande de subvention que l'école Coteau Jouvent nous sollicite à hauteur de 500 € pour apporter un plus au soutien au comportement positif. C'est un dispositif qui permet de récompenser les enfants par le biais d'apports au niveau du comportement. Les récompenses, cela va avec les zones de jeux, avec des bons points, cela peut être un petit goûter, cela peut être plusieurs choses, c'est assez ouvert. Donc, l'école nous sollicite pour pouvoir acheter des jeux qu'ils vont mettre à disposition dans une zone de confort qu'ils appellent le coin calme qui est une forme de bon point. C'est la zone récompense. Ils nous sollicitent à hauteur de 500 €.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver cette demande.

Madame le Maire

Madame CHAVEY.

Madame Virginie CHAVEY

J'ai omis de demander quelque chose en commission, puisque j'y étais : ce nouveau dispositif sera destiné à toutes les écoles si elles le demandent ?

Madame le Maire

Alexandre.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

C'est un projet pédagogique qui va dans le sens... aujourd'hui, Coteau Jouvent a choisi d'orienter son budget, parce qu'ils ont droit à des fonds, pour pouvoir financer des projets pédagogiques. Et là, Coteau Jouvent a fait le choix, justement, d'apporter un plus au soutien au comportement. Mais si les autres écoles le demandent, elles pourront solliciter une subvention pour améliorer ce cadre-là. Aujourd'hui, plusieurs écoles ont mis en place ce projet. Il y a Boulloche, Coteau Jouvent, l'école du Petit Chénois, je crois que ce sont à peu près toutes les écoles qui sont en zone REP+ qui ont mis en place ce SCP. Mais pour répondre à ta question, Virginie, si on est sollicité pour qu'il y ait une amélioration de ce dispositif, bien sûr la demande sera traitée, ici en Conseil Municipal.

Madame le Maire

Bien. Nous allons voter. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°36 « Ecole maternelle des Poilus – Demande de subvention ». Alexandre.

36. ÉCOLE MATERNELLE DES POILUS – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

Toujours pour les projets pédagogiques. Celle-là, c'est la maternelle des Poilus qui veut mettre en place un projet pour la prise de conscience écocitoyenne avec les comportements, les bons gestes qui vont bien, expliquer aux enfants le tri sélectif, le recyclage, le fait que l'on crée des déchets et qu'il faut -on en parlait tout à l'heure- que l'on puisse prendre conscience de cela à travers différentes activités. Les enseignants de la maternelle des Poilus, veulent mettre en place un projet avec des activités pour cette prise de conscience et je trouve que c'est un très beau projet.

Donc, il est demandé au Conseil Municipal de répondre favorablement à cette demande de subvention.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°37 « Ecoles élémentaires André Boulloche et Prairie – Demande de subventions ». Toujours Alexandre.

37. ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES ANDRÉ BOULLOCHE ET PRAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

L'école élémentaire André Boulloche et l'école de la Prairie nous sollicitent respectivement à hauteur de 500 € pour la mise en place de projets qui ont pour but de fabriquer des objets permettant de mieux comprendre certains principes scientifiques et physiques. Par exemple : la construction d'une

éolienne, un zootrope, une horloge, un quiz électrique, un jeu d'adresse, une lampe, ce genre de choses que l'on appelait les sciences techniques à l'école et elles nous ont sollicités à hauteur de 500 € chacune.

Donc, il est demandé au Conseil Municipal de répondre favorablement à cette demande de subvention.

Madame le Maire

MONSIEUR LANÇON.

Monsieur Éric LANÇON

Ce sont de beaux projets.

Je vous signale que l'on a peut-être piraté votre compte Facebook ou vous avez un don d'ubiquité ou vous écrivez en même temps parce que je viens de voir qu'il y a quarante minutes, vous avez mis un poste signé, vérifiez votre compte, parce que c'est signé de votre part ! Vérifiez bien que vous ne vous êtes pas fait pirater votre compte !

Madame le Maire

Vraiment, je trouve que c'est très, très pénible ! Les Conseils Municipaux, il y a quinze ou vingt ans, il n'y avait pas tous ces portables ! Mais, enfin, les gens lisaient le journal, vous me direz ! Moi, je me rappelle quand j'étais là-haut, je voyais beaucoup d'élus qui lisaient le journal ou qui faisaient des mots croisés !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Moi, j'ai ma tablette parce que mon rapport est sur ma tablette, ce qui est quand même beaucoup plus pratique !

Madame le Maire

Cela, c'est vous qui le dites !

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Si je peux juste intervenir, c'est sur le comité de soutien. Donc, c'est un groupe de bénévoles qui publie les messages. Je viens de vérifier.

Madame le Maire

Ce n'est pas moi !

Monsieur Éric LANÇON

C'est signé !

Madame le Maire

Cela m'étonnerait que j'aie signé, s'il y a écrit « comité de soutien ».

- Intervention inaudible -

Madame le Maire

Peut-on revenir au Conseil Municipal, s'il vous plaît ?

On va voter sur cette question. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°38 « Médiathèque – Projet d'évolution troisième lieu – Plan de financement ». Philippe TISSOT.

38. MÉDIATHÈQUE – PROJET D'ÉVOLUTION TROISIÈME LIEU – PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur Philippe TISSOT expose :

Il s'agit d'un projet d'évolution et de son plan de financement. Nous avons constaté depuis quelques années une baisse du nombre d'abonnés à la Médiathèque. Du coup, la Ville a confié une étude au cabinet Savoir Sphère sur une évolution de cette structure dans un esprit troisième lieu (priorité à l'accueil du public par rapport au travail sur les documents/adaptation aux besoins et usages de ce public par la mise en place d'espaces conviviaux et de nouveaux services, essentiellement numériques/augmentation des horaires d'ouverture et des postes de médiation).

Cette évolution va nous permettre de passer d'un lieu de livres à un lieu de vie. Aujourd'hui, c'est quand même plus dans l'air du temps. Et nous espérons par cette évolution, transformation, pouvoir retrouver davantage d'abonnés.

La mise en œuvre de ces travaux pour 2019 et 2020 portera sur le renouvellement du logiciel de gestion de la Médiathèque, augmentation de l'offre du cyber, mise en œuvre d'un outil d'administration centralisée simple et convivial des postes publics, automatisation des prêts de documents et augmentation des horaires d'ouverture.

Le montant de cette première tranche est évalué à 300 000 €.

Le deuxième plan de mise en œuvre sera réalisé sur 2021/2022 avec une rénovation en profondeur des locaux ainsi qu'une amélioration de l'accessibilité, réaménagement complet des espaces, augmentation importante de l'offre et des services numériques, mise en place d'espaces de convivialité dans un esprit troisième lieu.

Le montant de cette tranche est évalué à 1,5 millions d'€ hors coûts de certains travaux restant à affiner notamment, l'amélioration de l'accessibilité et refonte du système de chauffage et de climatisation qui vont faire l'objet d'études préalables.

Ce projet est inscrit dans le dispositif « Action Cœur de Ville » et peut donc bénéficier de subventions. Une Autorisation de Programme d'un montant de 2 005 000 € est proposée à l'occasion du vote du Budget Primitif 2019.

Après avoir recueilli l'avis des commissions compétentes, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les présentes dispositions, d'approuver les plans de financement prévisionnels, d'autoriser le Maire à solliciter les subventions au taux le plus élevé possible et à signer tout acte s'y rapportant et de s'engager à prendre en charge les cofinancements qui ne répondraient pas à hauteur des sollicitations.

Madame le Maire

Des remarques ? Madame CHIAPPA KIGER.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Juste pour saluer que c'est un très beau projet. Il faut le saluer et puis c'est bien d'adapter la Médiathèque aux nouveaux besoins, aux nouvelles habitudes qui évoluent.

Madame le Maire

Vous voyez que la culture n'est pas oubliée.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Je l'avais dit dans mon propos liminaire. J'avais souligné que c'était de beaux projets. Évidemment, nous soutiendrons cela au Conseil Régional.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°39 « Musées de Montbéliard – Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) – Aide au récolement des collections – Actions culturelles – Conservation préventive – Numérisation – Année 2019 ». Philippe TISSOT.

39. MUSÉES DE MONTBÉLIARD – DEMANDE DE SUBVENTION À LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) – AIDE AU RÉCOLEMENT DES COLLECTIONS – ACTION CULTURELLE – CONSERVATION PRÉVENTIVE – NUMÉRISATION – ANNÉE 2019

Monsieur Philippe TISSOT expose :

Merci Madame le Maire.

Je poursuis avec des demandes de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles concernant différents projets de récolement des collections, d'action culturelle, de conservation préventive et de numérisation pour les Musées.

Le premier point que je vais vous présenter est l'aide au récolement décennal et post récolement. Nous avons déjà procédé, et nous poursuivons en 2019, au récolement des collections d'ethnologie, commencés en octobre 2018 et qui doivent se poursuivre jusqu'en septembre de cette année. Compte tenu de l'ampleur du chantier, le renfort d'un stagiaire niveau Master est envisagé pour une période de 6 mois, de janvier à juin 2019. Le budget prévisionnel de cette action est de 3 462 €.

Nous passons ensuite, à l'état des lieux des collections archéologiques. Les collections archéologiques, actuellement présentes au Musée du Château des Ducs de Wurtemberg, rassemblent des fonds constitués depuis le 19^{ème} siècle jusqu'aux années 2010. Le Musée souhaite avoir recours, comme pour le chapitre précédent, à un vacataire expérimenté pour mener à bien cet état des lieux sur une durée de 2 mois. Un budget prévisionnel de 4 720 € charges incluses est proposé au budget 2019.

Je poursuis avec la numérisation des collections, qui nécessitera pour cette année 2019, un budget prévisionnel de 4 080 €.

Je passe maintenant à l'action culturelle. Dans le cadre de la valorisation des expositions que l'on fait régulièrement pour essayer d'entretenir nos publics, voire de les développer, une enveloppe budgétaire de 23 000 € est proposée au BP 2019 -montant similaire à 2018- pour organiser les actions culturelles tout au long de l'année et également à l'occasion des deux rendez-vous européens très plébiscités par le public : la Nuit des Musées et les Journées Européennes du Patrimoine. Parmi ces 23 000 €, des montants sont d'ores et déjà fléchés pour les actions suivantes :

Autour du chantier « Le Musée mis à nu – chapitre 2 » (octobre 2018 – mars 2019) qui s'articulera en « Dimanches du chantier et Conférences-Métiers » pour un coût de 1 585 €.

Autour de la valorisation du Musée d'art et d'histoire pour un coût global des interventions de 5 840 €. Je vous rappelle que nous allons réutiliser, dans ce cadre, le partenariat que nous avons eu avec l'association qui était intervenue pour les Bisontines, dans le cadre des journées du patrimoine 2018, pour un coût nettement réduit, puisque maintenant la création est financée, il n'y a plus qu'à financer la reconduction des spectacles.

- Autour de l'exposition Fascinations orientalistes (6 avril 2019 au 29 mars 2020). Création d'un spectacle de conte par la Cie GAKOKOE pour un montant global de : 2 954 €.

Je vous parle maintenant du dernier chapitre : Conservation/Restauration.

Restaurations au musée Beurnier Rossel pour un budget prévisionnel de 4 632 € pour la restauration de 8 diaris, ainsi que portraits de famille qui ajoutera un montant prévisionnel de 3 600 €.

Restauration collections archéologiques pour un budget prévisionnel de 2 160 €.

Restauration collections Beaux-arts pour un budget prévisionnel de 2 239 €.

Vous avez le plan prévisionnel de financement avec tous les détails que je viens de vous donner, dans le tableau qui suit et donc, je ne vais pas reprendre tout le plan de financement.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les présentes dispositions, d'approuver le plan de financement prévisionnel et d'autoriser le Maire à solliciter les subventions requises auprès de la DRAC, à prendre en charge les financements qui ne répondraient pas à hauteur des sollicitations prévues.

Madame le Maire

Oui Monsieur LANÇON.

Monsieur Éric LANÇON

Très beau programme. Une petite pensée, et peut-être dans vos futures propositions, pour Simon MESSAGIER qui vient de disparaître, cela serait peut-être bien de le mettre à l'honneur à un moment donné au Musée. C'est quand même quelqu'un qui comptait dans le domaine culturel ici à Montbéliard et dans le Pays de Montbéliard. Il aurait tout sa place, quand je vois la richesse du programme, de remettre une touche dans une personnalité locale.

Madame le Maire

Oui, on a déjà fait une exposition MESSAGIER.

Monsieur Éric LANÇON

C'est le fils !

Madame le Maire

Mais oui, on peut voir. On regardera.

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°40 « SEDIA – Augmentation de capital – Participation de la Ville ». Philippe BRUYERE.

40. SEDIA – AUGMENTATION DE CAPITAL – PARTICIPATION DE LA VILLE

Monsieur Philippe BRUYÈRE expose :

Merci Madame le Maire.

Participation de la Ville à l'augmentation du capital de SEDIA.

La Ville de Montbéliard détient actuellement 3 379 actions à 112 € pour un montant de 378 448 €.

Il est proposé de souscrire à 1 044 actions nouvelles à 112 € pour un montant de 116 928 € portant ainsi la participation de la Ville à 495 376 €.

La libération du capital souscrit est convenue de la manière suivante :

- * 38 € par action à la souscription, en 2019.
- * 37 € par action, appelé en novembre de chacune des années 2020 et 2021.

La libération du capital souscrit serait de :

- * 39 672 € en 2019
- * 38 628 € en 2020
- * 38 628 € en 2021

Il est donc proposé au Conseil Municipal de décider de participer à l'augmentation du capital de SEDIA selon les modalités exposées ci-dessus.

Madame le Maire

Des remarques ? Je n'en vois pas. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Merci. Le Conseil Municipal est terminé.

Monsieur CIFTCI.

Monsieur Ilker CIFTCI

Merci Madame le Maire. Je voudrais juste intervenir d'un point de vue global, ce soir, pour attirer votre attention et celle des Montbéliardais, sur les différents choix que vous avez opérés durant votre mandature et qui sont un peu incompréhensibles d'un point de vue financier. Vu que nous parlons du budget ce soir, il est important que je le souligne.

Vous admettez qu'en politique, il faut un peu de constance et surtout de la cohérence pour que les citoyens puissent comprendre et suivre votre politique.

Prenons tout d'abord, un cas précis, qui est d'actualité et qui est la clinique de Montbéliard. Dans le numéro 9 de septembre/octobre 2016, du magazine l'Essentiel, vous annonciez l'ouverture, pour 2018, d'une nouvelle clinique de 3 500 m², avec 20 lits de chirurgie, 18 lits de chirurgie ambulatoire, 3 blocs opératoires, avec, à terme, 30 emplois à la clé. Coût pour cette réalisation 8 millions d'€.

Aujourd'hui, à la place, vous nous proposez un établissement de soins de suite et de réadaptation de 5 000 m², avec une coopération publique/privée. Coût estimé à plus de 10 millions d'€.

En 2016, quand les propriétaires de l'ancienne clinique de Montbéliard vous ont demandé de l'aide, vous avez refusé de les aider, en prétextant que c'était une structure privée et que vous ne pouviez rien faire pour eux.

À l'époque, vous aviez raison sur la forme, mais vous aviez quand même tort sur le fond, parce que Montbéliard avait besoin d'une clinique. Bref, pourquoi avez-vous changé d'avis et que maintenant, vous aidez un particulier qui est donc, du privé, à s'installer à Montbéliard ?

Vous pouviez, à l'époque, avec PMA, acheter les locaux de l'ex-clinique, pour les scinder en deux : un bâtiment de 10 000 m² qui aurait pu faire l'affaire à la fois pour l'école d'infirmières qui se construit à côté et de cette structure de soins de réadaptation. Il faut rappeler que l'école d'infirmières et de kiné, va coûter 17 millions d'€ à la collectivité nationale, parce qu'il est vrai que ce n'est pas du ressort de la Mairie, mais vous pouviez, je pense, en tant que Maire de Montbéliard, aiguiller les décideurs de l'État à dire que c'était une mauvaise idée de faire ce qu'ils font aujourd'hui, pour des coûts financiers.

Parce que le coût, avec les problèmes qu'avait la société qui gérât les locaux de la clinique, pouvait s'acheter à un prix raisonnable et avec des travaux raisonnables, coûter beaucoup moins cher à la collectivité. Quel gâchis quand même ! Cette structure qui verra le jour fin 2020, aurait pu commencer à fonctionner en fait, depuis trois ans, si vous aviez un peu réfléchi et vous aviez la possibilité de le faire avec les locaux de l'ancien hôpital qui était une structure bien adaptée pour accueillir ce type d'établissement et cela aurait pu rapporter à la collectivité et à PMA, environ, 2,2 millions M€ de loyer. Parce qu'actuellement, si la clinique se fait et fonctionne correctement, elle devra payer 47 500 € de loyer mensuel. C'est noté dans les registres de PMA.

Aujourd'hui, vous avez toujours la possibilité de faire machine arrière, parce que la première pierre n'a pas encore été posée. C'est dans l'intérêt général, parce que vous savez très bien que l'ex-clinique va être vendue aux enchères bientôt et vous pouvez préempter pour l'acheter pour une somme modique, même si c'est aux dépens des particuliers.

C'est pour vous dire que vous avez aussi la responsabilité de gérer la Ville de Montbéliard, mais aussi la responsabilité de gérer les deniers publics, nationaux. Aujourd'hui, vous auriez pu aider, si vous aviez été une élue responsable, à faire des économies d'un point de vue de l'État.

On aurait pu encore faire cette clinique ailleurs que sur ce que vous proposez, par exemple, je l'ai dit tout à l'heure, sur l'ancien site de l'hôpital. On a 75 000 m² de bâtiments sur 7 hectares de terrain qui ont été vendus pour la modique somme de 3,5 millions d'€, cela, vous le savez, à des investisseurs privés. Si on regarde aujourd'hui, le marché de l'immobilier, même en le prenant au plus bas, à 500 € du m² cela nous fait un ensemble immobilier à plus de 40 millions d'€ qui a été bradé dix fois moins que ce qu'il vaut actuellement.

Vous aviez encore une autre piste pour installer cet établissement, c'était par exemple, l'ex blanchisserie du Mittan qui fait partie du patrimoine local. Vous auriez pu le réaménager et le mettre à la disposition de ce privé, pour que les patients qui vont être soignés soient dans un environnement serein et avec de l'air moins pollué que ce qu'il sera sur la bretelle de l'autoroute et moins bruyant, parce que vous avez, à côté, la salle que vous connaissez de l'Axone, qui est un endroit festif qui n'est pas propice à ce que des malades en convalescence puissent se reposer comme il se doit.

Comment avez-vous pu négliger autant, Madame le Maire, et à un coût dérisoire pour les comptes publics ? C'est la question que je voulais poser. Je trouve cela d'autant plus étrange que j'ai retrouvé un courrier qui date du 26 janvier 2017, signé de votre plume et vous invitiez, à ce moment-là tous les professionnels de santé, entre autres, du centre-ville à déménager sur les sites des Hauts du Miémont, donc, l'ancien hôpital. Il est là ! Il date du 26 janvier 2017, la réunion allait avoir lieu le 8 février 2017 à 20 heures à la salle Bouilloche à l'Hôtel de Ville. Donc, comment se fait-il qu'à l'époque, vous ne vouliez pas aider le privé alors que là, on en avait besoin sur le site de Montbéliard à l'ex clinique, parce que c'était des particuliers, là, vous faites le VRP pour l'ensemble immobilier de vos amis, je pense CARRARA et ADOBATI. Il faudra nous expliquer comment vous avez réussi à faire cela.

Je reviens sur le Conservatoire, cette fois-ci. C'est un dossier qui est intéressant et intrigant sur plusieurs points. Tout d'abord, vous avez prouvé, avec ce projet, que vous étiez capable, pour une fois, je vous en remercie, de mener à bien un projet qui vous tient particulièrement à cœur, et ce, malgré la décision de l'instance de tutelle, qui est, dans ce cas, PMA. Alors une question me vient à l'esprit, pourquoi n'avez-vous pas donné la même énergie pour garder opérationnelle une seule structure de soins qui nous restait encore à l'époque, qui est l'ex clinique des Portes du Jura, qui était aux normes, qui avait toutes les habilitations, et on aurait pu la garder, vous ne l'avez pas fait.

Le Conservatoire, comprend aujourd'hui, 100 professeurs, environ, pour accueillir 1 600 élèves, ce sont les chiffres de PMA de 2017. Par conséquent, on peut arrondir l'effectif à 1 700 personnes, c'est-à-dire si on compte un peu les enfants, supervisés par leurs parents, à 1 700 clients potentiels pour les commerces du centre-ville. Jusque-là, on est d'accord, le chiffre ne va pas changer durant l'année, donc, là, c'est acté. Maintenant, si on prend le cas d'un professionnel de santé, un médecin ou un kiné, il consulte environ, par jour, 40 à 50 patients. Sur un mois cela fait entre 800 et 1 000 patients, pour un praticien. Je vais prendre un cas précis, le déménagement du centre de kiné qui est à côté de la Mairie. Trois professionnels de santé qui sont montés peut-être grâce à vos efforts, dans les locaux de l'ancien hôpital, j'ai calculé, la perte estimée pour les commerces du centre-ville, donc, des clients potentiels, entre 2 400 et 3 000 clients, parce que là on va les transposer en clients, par mois. Vous voyez, le calcul est vite fait Madame le Maire, sur une année, cela fait une perte, entre 29 000 et 36 000 clients potentiels. On peut résumer ainsi : un professionnel de santé au centre-ville draine 5 fois plus de monde que le Conservatoire à lui tout seul. Donc, quand vous demandez aux professionnels de santé du centre-ville de déménager au Haut du Miémont, vous poignardez les commerçants du centre-ville que vous prétendez défendre avec votre politique. En plus, pour cela, vous avez déboursé 4 millions d'€ du budget de la Ville de Montbéliard.

Maintenant, expliquez-nous votre raisonnement car je suis impatient de voir comment, avec une telle politique, vous pouvez dynamiser le commerce du centre-ville.

Et pour terminer mon intervention, je peux affirmer qu'en matière de cohérence, vous avez un zéro pointé. Et en matière de constance vous êtes au maximum, mais dans le mauvais versant, malheureusement, c'est-à-dire dans les dépenses publiques inutiles et surtout dans une politique de « deux poids, deux mesures », Soyez cohérente, à moment donné vous dites : « On ne peut rien, vous être privé, la Ville ne peut pas intervenir », je peux le concevoir, mais d'un autre côté sur deux projets précis, actés, vous aidez deux privés, pour la clinique et pour l'hôpital. J'ai calculé, vous auriez pu faire épargner aux finances publiques environ 20 millions d'€, 4 millions d'€ pour le Conservatoire et 1,2 millions d'€ pour le terrain que vous avez cédé à la future clinique. Soi-disant que c'est une clinique mais c'est un centre de soins. 12 000 m² que vous avez donné gracieusement. Aujourd'hui, 1 m², vous le savez bien, cela vaut 100 €, faites le calcul, ça fait 1,2 millions d'€ que l'on a donné à des privés. L'école d'infirmières, on aurait pu faire économiser à l'État 12 millions d'€. Tout cela, si vous le calculez, fait environ 20 millions d'€, Madame.

Alors à l'avenir, évitez, s'il vous plaît de critiquer la majorité sortante sur les dépenses publiques, car vous, en cinq ans, vous avez fait pire qu'eux en six ans. Merci.

Madame le Maire

Merci Monsieur CIFTCI. Ecoutez, je savais que vous n'y connaissiez pas grand-chose en matière de collectivité locale, bien que vous soyez élu depuis cinq ans et j'ai confirmation, ce soir, que vraiment, vos connaissances sont de piètres connaissances.

Monsieur Ilker CIFTCI

Eh bien, expliquez-nous !

Madame le Maire

Je vais vous expliquer, laissez-moi parler !

Vous parlez du privé et du public. Vous parlez des cliniques, de la clinique SSR, de la clinique traditionnelle comme on a l'habitude de voir, il faut que vous sachiez, j'espère que vous le savez, que

ce n'est ni une ville ni l'Agglomération qui va décider de la construction d'une clinique ou non. C'est l'ARS, et l'ARS n'a pas donné l'autorisation de construire deux cliniques ni la Ville de Montbéliard, ni le Président d'Agglomération ne peut faire quelque chose. Vous avez bien vu que les candidats...

- Intervention inaudible -

Madame le Maire

Comment vous ne l'avez pas vu ? C'était écrit partout dans les journaux ! Vous me laissez finir, Monsieur CIFTCI, je ne vous ai pas coupé la parole. Il y avait deux projets de clinique. Vous avez vu que les deux candidats potentiellement intéressés par la construction d'une clinique se sont heurtés de façon très violente et cela a duré pendant des semaines. Un, au départ, a eu l'autorisation d'exercer dans une clinique dite normale, traditionnelle à Belfort, à la Clinique de la Miotte. Et seule l'autorisation de la clinique que nous allons avoir à Montbéliard a été donnée. Et vous êtes bien le seul médecin que je connais qui trouve qu'il n'y a pas d'intérêt à cette clinique-là. J'ai vu ce que vous avez écrit et ce que vous dites : « Clinique de SSR, cela sera des soins de suite... » Mais votre confrère qui est cardiologue et qui n'est pas de ma sensibilité politique, puisqu'il est élu à Audincourt, ne cesse de dire que c'est avec impatience que tous les médecins de l'hôpital attendent cette clinique parce que cela va désengorger l'hôpital, cela va désengorger... écoutez, je pense qu'il est aussi bien placé que vous pour savoir ce qu'il dit. Je laisserai d'ailleurs la parole à Michèle PANISSET, parce qu'en tant que médecin, elle a un avis tout à fait justifié en la matière. Et donner le terrain pour un projet d'intérêt général, on parle quand même de la santé des gens, je suis étonnée qu'un médecin comme vous, ne prenne pas plus en considération la santé des gens. Oui, nous donnons le terrain, et je suis fière et je pense que les Montbéliardais peuvent être fiers d'avoir une future clinique, très prochainement, sur la ville de Montbéliard. Parce que l'on aurait très bien pu imaginer qu'elle soit ailleurs. Vous auriez été le premier à brailler qu'elle aurait été construite ailleurs. Et cette clinique est absolument nécessaire.

Quant à racheter l'ancienne clinique des Portes du Jura, une proposition a été faite aux intéressés, à 5 millions d'€, ils n'en ont pas voulu, ils ont exigé 7,6 millions d'€. Il est évident que le Président de l'Agglomération, c'était l'Agglomération qui voulait l'acheter, c'était Charles DEMOUGE, j'ai le courrier de Charles DEMOUGE, ils n'ont pas voulu la céder à ce prix-là. Alors après, les choses se sont passées de la manière, avec ce qui arrive aujourd'hui, l'investisseur potentiel de l'époque : Monsieur DUROUSSET, de la société NOALYS, a dit : « De toute façon, moi, je ne veux pas aller dans un bâtiment qui est un bâtiment vieillissant, on ne sait pas de quelle manière il a vécu, ce qui est abîmé et pas abîmé, moi, je souhaite quelque chose de neuf. » Bien sûr que je lui ai proposé l'hôpital, il n'a pas voulu. Pourquoi ? Parce qu'aux Gros-Pierrons, il y a l'accessibilité avec l'autoroute, tout près, on peut se garer très facilement, et on est vraiment tout près de l'hôpital. Donc, les ambulances et les différents services de pompiers qui feront les navettes iront vite d'un endroit à l'autre. Alors je pense que vous méconnaissiez ce dossier, ou alors, vous avez un parti-pris en faveur, évidemment, des arguments que vous avancez, mais qui sont loin d'être partagés par vos confrères, je peux vous le dire.

Michèle.

Madame Michèle PANISSET

Effectivement, Monsieur CIFTCI, je pense que vous avez très mal étudié ce dossier de la nouvelle clinique de Montbéliard. Je pense que vous n'êtes absolument pas au courant de ce que va être cet établissement. Nous avons, sur le territoire de Montbéliard, un SSR que vous connaissez au Mittan. Vous n'ignorez sûrement pas que ce SSR est surtout destiné à la gériatrie, à la gérontologie. La clinique de Montbéliard, va être une clinique de soins de suite, ce sont des pathologies aiguës qui ont été traitées à la clinique de la Miotte, qu'elles soient chirurgicales, qu'elles soient médicales, les gens seront transférés très rapidement dans cette clinique, ce qui voudra dire que des habitants du Territoire de Belfort, vont également séjourner dans cette clinique, juste retour des choses. Tout ne sera pas sur le Territoire de Belfort. Donc, une chose : la chirurgie, est actuellement ambulatoire, cela, vous le savez, même pour des prothèses de hanches, on renvoie les gens chez eux. Il n'est pas dit que tout le monde puisse rejoindre son domicile au bout de 24 ou 48 heures, d'où l'intérêt d'avoir cette clinique. En plus, il y aura toute une partie, une dizaine de lits qui sera consacrée à un hôpital de jour

et cet hôpital de jour sera là pour prendre en charge des pathologies chroniques. Alors, vous, médecins de ville, vous avez un diabétique qui est mal équilibré, vous pourrez le faire séjourner dans cette clinique au lieu de l'envoyer à Belfort, vous avez un insuffisant cardiaque décompensé, vous avez un insuffisant rénal, je ne vais pas vous faire un catalogue de toutes les pathologies. Vous savez que les pathologies chroniques sont de plus en plus fréquentes et qu'il faut absolument les prendre en charge. Il y a toute une nouvelle forme de médecine qui est aussi liée à prise en charge en préventif, pour faire de l'éducation thérapeutique. Donc, à mon avis, étudiez un peu mieux le projet de cette clinique.

Madame le Maire

Monsieur CIFTCI.

Monsieur Ilker CIFTCI

Juste un point si vous le permettez, vous dites que je ne connais pas le dossier, là je tombe sur la tête, c'est... Quand ai-je dit que j'étais contre la clinique ? Une clinique ou un centre de réadaptation sur Montbéliard ? Jamais.

Madame le Maire

Vous avez souvent critiqué le fait que cela soit un SSR.

Monsieur Ilker CIFTCI

J'ai critiqué l'emplacement, parce qu'il n'est pas adéquat. J'ai toujours soutenu que ce soin de suite, et c'est logique, quelqu'un dans cette salle me dira peut-être le contraire, on va en discuter, que cette structure soit faite à côté de l'hôpital, parce que la future clinique qui est à la Miotte, qui va fermer et l'autre qui va ouvrir, elle va ouvrir où ? À côté de l'hôpital. Où trouvez-vous la logique ?

Madame le Maire

Donc, en fait, vous voudriez que le bâtiment que l'on va construire sur Montbéliard soit à Belfort ?

Monsieur Ilker CIFTCI

Laissez-moi terminer ! La logique voudrait qu'une clinique, une vraie, la future clinique qui va se construire à côté de l'hôpital Nord-Franche-Comté, soit à Montbéliard. Quel que soit l'endroit, moi, je suis prêt à participer à financer ce projet, personnellement, parce qu'il y va de l'intérêt général et cela me tient à cœur. Vous ne pouvez pas dire que je suis contre un établissement de soins à Montbéliard...

Madame le Maire

Alors, vous irez...

Monsieur Ilker CIFTCI

Je ne vous ai pas coupé la parole, Madame le Maire, laissez-moi terminer mon argumentaire. On aurait pu faire cette structure de soins de suite à un coût beaucoup moindre, c'est-à-dire que l'ancienne maternité de Montbéliard qui fait 4 500 m² était dans la norme, cela aurait pu très fonctionner et depuis trois ans. C'est-à-dire juste après le déménagement de l'hôpital, on aurait pu récupérer l'hôpital et en faire un meilleur usage. Cela n'a pas été fait. C'est cela que j'ai critiqué. Tout ce qu'a dit Madame PANISSET, je suis d'accord, on manque de médecins, on manque de clinique, on manque de tout, donc, pour éviter de transporter des malades, qui viennent d'être opérés, vous l'avez dit et qu'on chasse, comme cela, et bien qu'ils soient juste à côté de l'hôpital, c'était plus logique. Et que la vraie clinique chirurgicale soit à Montbéliard. C'est cela que je dénonçais. Les Belfortains ont toujours eu gain de cause par rapport à Montbéliard. C'est tout ce que j'ai soutenu, c'est ce que je défends depuis le départ.

Madame le Maire

Je vous ai donné la réponse. Il y avait la possibilité de deux cliniques, au départ. Il n'y en a eu plus qu'une sur le Territoire de Belfort et nous avons récupéré cette deuxième clinique de soins de suite et de réadaptation qui sera sur Montbéliard, et comme vient de vous le dire Michèle PANISSET, cela sera extrêmement bénéfique pour Montbéliard et le Pays de Montbéliard. Et de toute façon Monsieur MERCIER qui a fait le choix du Territoire de Belfort, nous l'avons évidemment sollicité, rencontrés et discutés avec lui, n'a jamais voulu venir à Montbéliard. Et on a pu récupérer...

Monsieur Ilker CIFTCI

Voilà, on est toujours la dernière roue de la charrette ! Cela, c'est Montbéliard !

Madame le Maire

Et on a pu récupérer en travaillant beaucoup avec l'Agglomération, et les Parlementaires toutes tendances politiques confondues, cette clinique, cette belle clinique, qui va voir le jour dans maintenant quelques mois.

Monsieur Éric LANÇON.

Monsieur Éric LANÇON

Monsieur CIFTCI est un praticien, à ce titre, il connaît bien son métier, il n'a peut-être pas le même avis que vous, mais on peut au moins respecter son avis en tant que praticien. Je vous disais que ce quartier de l'ancien hôpital allait porter préjudice au centre-ville, parce que c'est un quartier entièrement privé, sur lequel aucune régulation publique n'allait avoir lieu et quand j'entends les propos de Monsieur CIFTCI, j'ai l'impression que vous avez encouragé et il ne donne qu'un exemple concret, j'espère que sa lettre est à moitié vraie, moi, cela m'alerte aussi, je ne connais pas suffisamment la situation d'un praticien sur cette régulation publique qui n'existe pas et que vous encouragez en fait, si j'ai bien compris, à ce que des soignants du centre-ville rejoignent... Donc, on est bien dedans ? Une lettre, une invitation, etc.

Madame le Maire

Ce courrier avait pour but de valoriser l'achat qui avait été fait par les investisseurs, pour présenter le projet qui était le leur. Après, va à l'hôpital qui veut. Et vous voyez d'ailleurs qu'il n'y a pas de médecins qui vont à l'hôpital, ils restent sur place.

Monsieur Ilker CIFTCI

Heureusement qu'ils n'ont pas suivi vos conseils, parce que là, le centre-ville serait sinistré. Heureusement, ils sont un peu intelligents quand même les médecins.

Madame le Maire

Personne ne dit le contraire Monsieur CIFTCI.

Monsieur Ilker CIFTCI

Vous dites qu'ils n'ont pas suivi, il y en a quelques-uns qui sont montés, dont le kiné. Je n'ai pas discuté avec eux, je ne sais pas comment ils ont fait pour monter, mais c'était en défaveur des commerçants du centre-ville. Cela, il faut le savoir, cela, vous ne pouvez pas le nier. C'est marqué en noir et blanc. Cela, ce n'est pas moi qui l'ai inventé, c'est signé de votre main. Ce qui est incompréhensible, c'est qu'à un moment vous dites : « Des difficultés rencontrées par les praticiens du centre-ville ». Qui s'est plaint ? Et vous dites bien « Présentation du projet Habitat 21 ». Avec les deniers publics ! Le courrier, ce n'est pas eux qui l'on distribué, c'est bien la Mairie !

Madame le Maire

Quels deniers publics ? Mais aucun denier public n'a été mis à l'hôpital.

Monsieur Ilker CIFTCI

Le courrier est parti comment ? Gratuitement ?

Madame le Maire

Je vous en prie ! Là vous devenez grotesque.

Monsieur Ilker CIFTCI

La vérité fait mal parfois !

Madame le Maire

Vous savez, il y a pas mal de praticiens, Monsieur CIFTCI, qui voulaient aller au Pied des Gouttes aussi et que l'on a empêchés d'aller au Pied des Gouttes.

Monsieur Ilker CIFTCI

Je sais qu'il y a un généraliste de Montbéliard qui a déménagé à Grand-Charmont. Je suis désolé, si c'était aussi bénéfique d'aller dans l'ancien hôpital, il y serait allé.

Madame le Maire

Ce généraliste-là, je me rappelle parfaitement du dossier, il a joué entre Grand-Charmont et Montbéliard et vraiment, on lui a fait la cour pour qu'il vienne à Montbéliard, mais à mon avis -vous le savez très bien, Monsieur LANÇON parce que vous le connaissez très très bien-, les jeux étaient joués d'avance et il s'est moqué de nous.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

De la même manière que Montbéliard avait perdu la maison médicale de garde. À un certain moment, vous avez manqué de réalisme sur la gestion de ces dossiers-là, il faut aussi le reconnaître, Madame BIGUINET, cela fait avancer.

Madame le Maire

Et en même temps, l'hôpital de Montbéliard a gardé son Mittan, sa cancérologie, la psychiatrie adulte et la psychiatrie infantile, le SSR aussi au Mittan, et je pense que Belfort n'a même plus cela dans sa ville. Il n'y a plus aucun service hospitalier. Donc, c'est aussi une chance que nous ayons encore gardé cela à Montbéliard.

Monsieur Abderrahim EZZAHAR

Juste un mot, je partage entièrement l'intervention de Monsieur CIFTCI....

Madame la Maire

On s'en doute Monsieur EZZAHAR !

Monsieur Abderrahim EZZAHAR

Il n'y a que la réalité qui blesse.

Madame la Maire

Très bien !

DECISION N° 2019-015 DU 30 JANVIER 2019 (L 2122.22 alinéa 5)

SALLE DE SPECTACLE DU JULES VERNE – MISE A DISPOSITION AUPRES DU CENTRE D'ART VIVANT

La Ville souhaite dynamiser sa politique culturelle en direction de la jeunesse et des familles au cœur du quartier de la Petite Hollande.

Considérant la mutation territoriale du Centre d'Art Vivant, la nécessité de repenser le projet jeunesse pour l'intégrer dans un projet multigénérationnel s'appuyant sur une programmation de spectacles, d'actions éducatives et d'actions participatives et le besoin d'une salle positionnée au plus près des publics concernés.

Considérant l'existence, dans ce quartier, d'un équipement social, éducatif et culturel appelé le Jules Verne – Equipement Culturel Polyvalent susceptible d'accueillir ces actions culturelles.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de passer et de signer une convention de mise à disposition de locaux aux conditions suivantes :

- Durée : jusqu'au 30 juin 2019
- Redevance : montant fixé à 500 € hebdomadaire susceptible d'être proratisé à la journée et incluant les frais de fonctionnement dont l'entretien ménager.

DECISION N° 2019-016 DU 3 FEVRIER 2019 (L 2122.22 alinéa 2)

PRODUITS MIS EN VENTE AUX MUSEES – EVOLUTION TARIFS 2019

Vu la délibération n° 2018-17.12-12 en date du 17 décembre 2018 relative à la tarification pour l'année 2019 et déterminant notamment les limites des tarifs pour les produits vendus par les Musées.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de fixer les tarifs des produits vendus par les Musées comme suit :

Publications des Musées	2019
Rappel : prix minima et maxima à l'unité pour chaque catégorie de publications éditées par les Musées	
<u>Catalogues, mini-catalogues ou brochures d'expositions :</u>	Minima/maxima 2,00 – 100,00
<u>Catalogues :</u>	
Wurtemberg	10,00
La nature au creux de la main Jean Messagier	6,00
Messagier 1920 – 1999	15,00
Le voyage	10,00
Hôtel Beurnier-Rossel – Musée d'Art et d'Histoire	10,00
L'Herbier de Georges Cuvier	30,00
Guide de la Galerie d'Histoire Naturelle – Muséum	
Georges Cuvier	15,00
Circuit historique	10,00
Catastrophe is subjective – Ariel SCHLESINGER (trilingue)	10,00
Icones mycologiques de François Margaine	45,00
Mandeure : vies d'un sanctuaire (en vente seul)	15,00
Archéologies contemporaines (en vente seul)	10,00
<u>Les 2 ouvrages reliés par un bandeau :</u>	20,00
Mandeure : vies d'un sanctuaire + archéologies	

contemporaines	
Jorge PERIS	38,00
"Kilomètres/heure. Utopies automobiles et ferroviaires (1913-2013)"	24,00
Sarkis – Les pôles des aimants	15,00
Les visages du Lointain – Joanna Concejo	15,00
Albert André (1869-1954), Intimité d'un peintre réaliste (produit par les Musées)	10,00
 <u>Catalogue Musée :</u>	
Jean Puy (1876-1960) Plénitude d'un fauve	15,00
Henry Valensi « La musique des couleurs »	15,00
 Jean Messagier – éditions Cercle d'Art	49,50
La Vie sur terre racontée en 100 fossiles –éditions Biotope	29,00
 <u>Achat pour revente</u>	
"L'Art Abstrait" – livre enfant à partir de 6 ans	8,5
Sarah Barthère -S. Barthère Pierre Van Hove 2018 - Milan édition	
 "L'Art Abstrait" – Dietmar Elger –Ed TASCHEN 96 pages	10,00
 <u>Mini-catalogues :</u>	
Traduction en Allemand du catalogue Muséum	
Georges Cuvier (version condensée)	6,00
Le Château de Montbéliard	2,50
Que nous racontent les fossiles – édition du Pommier – collections les Petites Pommes du Savoir	4,90
 Textiles d'enfance	5,00
Luca Francesconi (bilingue)	7,00
 <u>Bandes dessinées :</u>	Minima/maxima 6,00 – 12,00
Bande Dessinée CUVIER (réédition pour les 250 ans de CUVIER)	2,00
Rahan à Romain-la-Roche	11,50
La fiancée des Wurtemberg	10,00
 <u>Livres-revues et publications :</u>	4,00 – 100,00
Mémoires de verre, Regards sur le Pays de Montbéliard, Belfort, le Ballon d'Alsace, les Vosges.	29,00
Revue Les génies de la science-Cuvier	4,00
Dinosaures et autres reptiles fossiles de France	7,50
Les carnets de voyage de Charles Contejean	8,00
 La révélation des mondes perdus de Claude CARDOT	10,00
 Soldat de la science – Charles Contejean Editions SEKOYA	24,50
De l'ombre à la lumière dans le sillage de Cuvier - Charles – Léopold Laurillard	25,00

Archéologies à petits pas – Raphaël De Fillipo	12,70
La géologie à petits pas – François MICHEL	12,70
Affiches et posters :	1,50 – 8,00
Exposition Rahan à Romain-la-Roche	1,50
A l'image de Rahan	2,50
Toute affiche des expositions en cours	1,50
Cartes postales et enveloppes (lot d'enveloppes compris)	Minima/maxima 0,50 – 9,00
Cartes postales Château	0,75
Cartes postales de l'exposition "Mémoires de verre"	
- à l'unité	1,00
- le lot de 8 cartes postales	
Cartes postales de l'exposition d'Albert André :	5,00
- La Dame au chapeau noir, le portrait de Renoir, Nu mauve, Femmes en rouge cueillant des fleurs.	
Cartes postales minéraux	0.50
Cartes postales Jean Puy (8 sortes différentes)	1.00
Cartes postales Henry Valensi	1.00
Autres cartes postales diverses	0.50
Enveloppe Rahan pré-timbrée	1,00
Lot de 10 enveloppes Rahan pré-timbrées	9,00
	Minima/maxima
Dépliants – plaquettes :	0,75 – 6,00
	Minima/maxima
Fiches pédagogiques :	0,30 – 3,00
	Minima/maxima
CD – DVD et autres supports pédagogiques :	1,50 – 11,00
Boîtes à musique	10,50
	Minima/Maxima
Journaux :	0,75 – 5,00
	Minima/maxima
Ventes de produits dérivés :	4,00 – 30,00
Bustes de Charles Contejean	30,00
Figurines Rahan ou tigre à dents de sabre	4,00
Frais de port : (en fonction du poids) tarif en vigueur	
Jusqu'à 250 g	2.80€
Au-delà de 250 et jusqu'à 500 g	4.20€
Au-delà de 500g et jusqu'à 3 kg	5.60€
	Minima/maxima
Emballages :	0,35 – 0,55
Enveloppes à bulles (petit et moyen format)	0,35
Enveloppes à bulles (grand format)	0,55

La présente décision abroge et remplace la décision n° 2018-033 du 11 avril 2018 et sera inscrite au registre des décisions du Maire.

DECISION N° 2019-017 DU 4 FEVRIER 2019 (L 2122.22 alinéa 17)

ASSURANCES – REMBOURSEMENT DOMMAGES VEHICULE APPARTENANT A VEOLIA

Un sinistre a eu lieu le 12 septembre 2018 entre un véhicule municipal et le véhicule appartenant à VEOLIA (Strasbourg).

La responsabilité de l'accident incombe à la Ville de Montbéliard.

Le véhicule municipal n'a pas subi de dommages.

VEOLIA accepte un règlement amiable avec la Ville de Montbéliard et demande le remboursement des dommages selon facture de PSA RETAIL MULHOUSE ILLZACH – 7 Rue de Berne – 68110 ILLZACH.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de procéder au règlement de la facture à la PSA RETAIL MULHOUSE ILLZACH – 7 Rue de Berne – 68110 ILLZACH, pour la somme de 865,80 € (huit cent soixante-cinq euros quatre-vingt cents).

DECISION N° 2019-018 DU 7 FEVRIER 2019 (L 2122.22 alinéa 17)

ASSURANCES – REMBOURSEMENT DOMMAGES VEHICULE APPARTENANT A MME KHADIJA EL MAKRINI

Un sinistre qui a eu lieu le 26 décembre 2018 entre un véhicule municipal et le véhicule de Mme Khadija EL MAKRINI.

La responsabilité de l'accident incombe à la Ville de Montbéliard (le véhicule municipal a endommagé le pneu avant droit du véhicule de Mme Khadija EL MAKRINI et de ce fait, les 2 pneus avant doivent être changés).

Le véhicule municipal n'a pas subi de dommages.

Mme Khadija EL MAKRINI accepte un règlement amiable avec la Ville de Montbéliard et demande le remboursement des dommages selon facture d'AC AUTOPNEUS – 15 Rue des Jonchets – 25200 GRAND CHARMONT.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de procéder au remboursement du préjudice subi par Mme Khadija EL MAKRINI, soit 2 pneus avant pour la somme de 180,00 € (cent quatre vingt euros).

DECISION N° 2019-019 DU 7 FEVRIER 2019 (L 2122.22 alinéa 4)

SPECTACLE DANS LES ECOLES MATERNELLES OU ELEMENTAIRES – MARCHE SUR PROCEDURE ADAPTEE

La Ville a la volonté, sur proposition de la Directrice de l'école maternelle Jean Zay à Montbéliard, d'organiser une représentation de spectacle pour les enfants de son établissement, dans les locaux de la maternelle des Jean Zay.

La Ville a l'opportunité de travailler avec le Théâtre de la Clarté représentée par Camille PLACE, Chargé de Production, qui propose un spectacle intitulé "Pierre et le Loup et à chacun son loup" le mardi 12 février 2019 à 15 h 30.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide, sur le fondement de l'article 30 - 3° a) du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics stipulant que les acheteurs peuvent passer un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence pour l'acquisition d'une performance unique, de signer un contrat d'engagement avec Le Théâtre de la Clarté, 74 avenue du Général Leclerc 92100 Boulogne-Billancourt, représentée par Camille PLACE.

Le coût total des prestations s'élève à un forfait de 450 € soit 6.34 € HT par élève (représentation et frais de déplacement compris).

DECISION N° 2019-020 DU 12 FEVRIER 2019 (L 2122.22 alinéa 4)

LUMIERES DE NOËL 2019 – CONTRATS D’AFFICHAGE A L’EUROAIRPORT DE BALE-MULHOUSE – MARCHES SUR PROCEDURE ADAPTEE

La Ville de Montbéliard organise les Lumières de Noël : illuminations et Marché de Noël.

Il est nécessaire de faire appel à des prestataires pour assurer l'affichage sur différents supports, dans différents lieux, pour promouvoir la manifestation qui a lieu du samedi 23 novembre au mardi 24 décembre 2019.

CLEAR CHANNEL FRANCE représenté par Sylvie ROYER, agissant en qualité de commerciale propose un affichage dans l'enceinte de l'EuroAirport de Bâle-Mulhouse dont les conditions financières de cession sont compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer, sur le fondement de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 le contrat d'affichage de Clear Channel pour un montant de 5 100 € HT.

DECISION N° 2019-021 DU 13 FEVRIER 2019 (L 2122.22 alinéa 4)

SPECTACLE DANS LES ECOLES MATERNELLES OU ELEMENTAIRES – MARCHÉ SUR PROCEDURE ADAPTEE

La Ville a la volonté, sur proposition de la Directrice de l'école maternelle GAMBETTA à Montbéliard, d'organiser 1 représentation de spectacle pour les enfants de son établissement, dans les locaux de la maternelle Gambetta.

La Ville a l'opportunité de travailler avec Planète Mômes représentée par Laurent BERNARD qui propose un spectacle interactif intitulé "Une maison bizarre pour Balthazar" le jeudi 27 juin 2019 à 09h15.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide, sur le fondement de l'article 30 - 3° a) du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics stipulant que les acheteurs peuvent passer un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence pour l'acquisition d'une performance artistique unique, de signer un contrat d'engagement avec Planètes Mômes, 1, place Aristide Briand 70000 NAVENNE, représenté par Laurent BERNARD.

Le coût total des prestations s'élève à un forfait de 246 euros soit 4.73 euros HT par élève (représentation et frais de déplacement compris).

DECISION N° 2019-022 DU 18 FEVRIER 2019 (L 2122.22 alinéa 22)

IMMEUBLE 4, RUE LALANCE – DELEGATION DU DROIT DE PRIORITE A NEOLIA – REALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Vu les articles L 240-1 et suivants du Code de l'Urbanisme qui accordent aux communes une priorité d'acquisition sur les projets de cessions des biens de l'Etat et la possibilité de déléguer ce droit à des organismes d'habitation à loyers modérés.

Vu le dépôt d'une déclaration d'intention d'aliéner par la Direction Départementale des Finances Publiques du Doubs sur l'immeuble 4, rue Charles Lalance (parcelle BT 32) par courrier réceptionné le 27 décembre 2018 (prix estimé à 155 000 euros).

Vu la volonté de mettre sur le marché des logements afin de favoriser l'installation de nouveaux ménages dans le centre-ville.

Vu l'étude de faisabilité menée par NEOLIA sur l'immeuble 4, rue Lalance qui pourrait comprendre entre 4 et 5 logements et la possibilité d'inscrire cette opération dans le dispositif Action Cœur de Ville et bénéficier à ce titre de financements dédiés.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de déléguer ponctuellement l'exercice du droit de priorité dévolu à la collectivité sur le bien sis 4, rue Lalance à la SA D'HLM NEOLIA aux fins de mener une opération immobilière visant à la création de logements conformément aux finalités de la politique de l'habitat à l'échelle du pays de Montbéliard.

Par cette délégation, le délégataire obtient la maîtrise complète du processus d'acquisition et, en conséquence, est soumis aux mêmes obligations que le titulaire concernant les conditions d'exercice du droit de priorité et d'utilisation du bien ainsi acquis.

DECISION N° 2019-023 DU 15 FEVRIER 2019 (L 2122.22 alinéa 4)

FERME BOSQUETTE - CENTRE SAINT GEORGES —AMENAGEMENT DE LOCAUX - MARCHES DE TRAVAUX LOTS N° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7. - MARCHES SUR PROCEDUREE ADAPTEE

Il est nécessaire de procéder à l'aménagement de locaux au Centre Saint Georges – Ferme Bosquette.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 04 février 2019.

Considérant les 18 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que les offres retenues sont conformes au cahier des charges et proposent un niveau de prix acceptable, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer les marchés, selon la procédure adaptée, avec les entreprises suivantes :

- **Lot n° 1 : Plâtrerie – Peinture – Faux plafonds :**
MURATORI (25200 MONTBELIARD), pour un montant de 7 300,00 € HT
- **Lot n° 2 : Menuiseries intérieures bois :**
METTEY (25420 BART), pour un montant de 42 688,72 € HT (offre de base)
- **Lot n° 3 : Carrelage Faïence :**
DE STEFANO (90000 BELFORT), pour un montant de 16 388,00 € HT (offre de base + variante)
- **Lot n° 4 : Serrurerie :**
CREATION 1538 (25600 VIEUX CHARMONT), pour un montant de 3 625,50 € HT
- **Lot n° 5 : Electricité :**
STRASSER (25200 MONTBELIARD), pour un montant de 10 918,86 €
- **Lot n° 6 : Chauffage – Sanitaire – Ventilation :**
EIMI (25460 ETUPES), pour un montant de 9 825,80 € HT
- **Lot n° 7 : Equipement de cuisine pédagogique :**
INSTALL NORD (25200 MONTBELIARD), pour un montant de 12 412,51 € HT

DECISION N° 2019-024 DU 21 FEVRIER 2019 (L 2122.22 alinéa 4)

LE FESTIVAL DES QUATRE SAISONS – PRINTEMPS 2019 – CONTRATS D'ANIMATION CULTURELLE – MARCHE SUR PROCEDURE ADAPTEE

La Ville de Montbéliard a la volonté d'organiser une manifestation culturelle dans le cadre du Festival les Quatre Saisons du jeudi 21 au samedi 23 mars 2019.

La SAS OLYMPIA PRODUCTION représentée par Christophe SABOT, agissant en qualité de Président, propose un spectacle de Guillermo GUIZ dont les conditions financières de cession sont compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

La SPRL EXQUIS MOTS représentée par Bruno COPPENS, agissant en qualité de Gérant, propose un spectacle de Bruno COPPENS dont les conditions financières de cession sont compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

SASU KALMIA PRODUCTIONS représentée par Benoit AGOYER, agissant en qualité de Gérant, propose un spectacle de Michel FRENNA dont les conditions financières de cession sont compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de signer sur le fondement de l'article 30 du Décret relatif aux Marchés publics, le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle de Guillermo GUIZ présenté par la SAS OLYMPIA PRODUCTION pour un montant de 3 600 € HT, frais de déplacement inclus.
- de signer sur le fondement de l'article 30 du Décret relatif aux Marchés publics, le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle de Bruno COPPENS présenté par SPRL EXQUIS MOTS pour un montant de 2 200 € HT, frais de déplacement inclus.
- de signer sur le fondement de l'article 30 du Décret relatif aux Marchés publics, le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle de Michel FRENNA présenté par SASU KALMIA PRODUCTIONS pour un montant de 2 000 € HT, frais de déplacement inclus.

DECISION N° 2019-025 DU 22 FEVRIER 2019 (L 2122.22 alinéa 27)

PROPRIETES COMMUNALES - DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME

La réalisation des travaux suivants doit faire l'objet de demandes d'autorisations d'urbanisme pour les projets suivants :

- **1, rue du château (Permis de construire)**
Reprise des lasures extérieures et porte extérieure
- **101 Faubourg de Besançon (Déclaration préalable)**
Aménagement de locaux
- **Ecole Maternelle du Coteau-Jouvent (Déclaration préalable)**
Création d'un local rangement extérieur
- **Jules Verne (Déclaration préalable)**
Remplacement de menuiseries extérieures
- **Passage de la Fleur (Déclaration préalable)**
Réfection des enduits
- **Centre Technique Municipal (Déclaration préalable)**
Remplacement de surfaces vitrées et installation d'un skydom en toiture
- **Restaurant des Bains douches (Déclaration préalable)**
Travaux de sécurisation
- **Gakokoe 8 rue Contejean (Déclaration préalable)**
Remplacement de la porte extérieure
- **EM Rue de Belfort (Déclaration préalable)**
Remplacement de la porte extérieure
- **5, 25, 27 rue du Docteur Flamand (Permis de démolir)**
Démolition
- **Club Tharradin boulevard du 21^{ème} Bataillon des chausseurs à pied (Permis de démolir)**
Démolition

- **Clowns / Cœur et santé rue Renaud de Bourgogne (Permis de démolir)**
Démolition

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de déposer pour les opérations susmentionnées les demandes d'autorisations d'urbanisme au titre du Code de l'Urbanisme.

DECISION N° 2019-026 DU 23 FEVRIER 2019 (L 2122.22 alinéa 5)

MISE A DISPOSITION DE SALLES AUX ASSOCIATIONS OU AUTRES UTILISATEURS – MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES MUNICIPALES

Conformément à la délibération du Conseil Municipal portant tarification pour l'année concernée.

Il est nécessaire de mettre à disposition des installations municipales des salles municipales et des salles dans des LCR (Locaux Collectifs Résidentiels) aux groupes scolaires, associations et autres utilisateurs dans le cadre de leurs activités.

Il convient de déterminer les conditions de mise à disposition qui doivent être contractualisées. Ces modalités sont définies dans une convention-type.

Il y a lieu de regrouper la liste des installations sportives municipales ainsi que la liste des salles municipales et des salles dans des LCR (locaux collectifs résidentiels) suite à la fusion des services Animation et Affaires sportives dont la nouvelle appellation s'intitule Sport-Animation et Vie Associative.

Il convient de mettre à jour la liste des installations sportives soumises à conventionnement.

Les installations sportives et les salles suivantes pouvant être mises à disposition sont :

INSTALLATIONS SPORTIVES

- Complexe sportif André Boillat – 12, Route d'Héricourt
. Salles A – C et E2 - . Salle de musculation - Dojo
- Stade André Boillat – 12, Route d'Héricourt
- Champ de Foire – 13, Place du Champ de Foire
. Courts de tennis - Boulodrome
- Gymnase de l'Allan – 13, Place du Champ de Foire
- Stade Blum – 13, Place du Champ de Foire
. Terrain Honneur – Terrain annexe – Vestiaires
- Stade du Mont-Bart – 13, Place du Champ de Foire
- Stade de rugby – 13, Place du Champ de Foire
- Stade Jacky Boxberger – Rue du Champ du Cerf
. Stade et salle de musculation
- Coteau-Jouvent
. Gymnase – 2, rue Oehmichen
. Dojo – 18, rue Oehmichen
- Complexe sportif Pajol – 12, rue du Miémont
. Salle C – Dojo – Stand de Tir – Stand de Tir à air comprimé

- Gymnase Cuvier - Rue Linné
. Salle de gymnastique – Mur d'escalade – Baby Gym
- Gymnase Grand-Chênois – Allée Adolphe Kegresse
. Gymnase – Plateau EPS
- Gymnase Lou Blazer– Rue Hélène Boucher
. Gymnase – Plateau EPS
- Gymnase Viette – Rue des Courts Cantons
. Gymnase – Mur d'escalade
- Espace Victor Hugo – 1, rue Boileau
. Salle de sport – Salle de musculation
- Jules Verne – Rue Claude Debussy
. Footy – Salle de sport – Salle de musculation – Salle boxe
- Stade Annequin – 40, Boulevard du 21^e Bataillon des Chasseurs à Pied
. Stade Honneur – Stade annexe
- Stade sur l'Eau – 13, place du Champ de Foire
- Stade Viette – Rue des Courts Cantons
- Centre Aquatique René Donzé (piscines couverte et découverte)

SALLES MUNICIPALES

- Centre socio-culturel des Hexagones – 10, rue Mozart
. Salles 2, 2 bis, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 14 et Rotonde
- Espace associatif 1, rue du Château
. Salles 1 et 2, Bauhin et Mouhot
- Groupe Scolaire Victor Hugo – 14, Boulevard Victor Hugo
. Salles 9, 10, 11, 12 et 13
- Espace Thourot – 3, rue Boileau
. Salles Thourot et Boileau
- Salle de réunions du Pôle Sportif de la Chiffogne – 38, Boulevard du 21^{ème} Bataillon de Chasseurs à Pied
- Salle de réunions Renaud de Bourgogne – Espace associatif Renaud de Bourgogne – 19, Boulevard du 21^{ème} Bataillon de Chasseurs à Pied
- Salle polyvalente de l'Espace Victor Hugo – 1, rue Boileau
- Salle de réunions du Pôle associatif du Coteau-Jouvent – 2, rue Oehmichen
- Salle 27, rue Renaud de Bourgogne (LCR)
- Salle 10, rue Jean Zay (LCR)
- Salle 42, rue Lamarck (LCR)
- Salles 1 et 2 – 52, rue de la Beuse aux Loups (LCR)

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de mettre à la disposition des groupes scolaires, associations et autres utilisateurs qui en font la demande, les installations sportives municipales ainsi que les salles municipales et les salles dans des LCR (Locaux Collectifs Résidentiels), dans le cadre de leurs activités aux conditions énoncées dans la convention-type et de signer la convention s'y rapportant.

La présente décision qui annule et remplace les décisions numéros 2011-085 du 11 juillet 2011 et 2015-089 du 21 juillet 2015 sera inscrite au registre des décisions du Maire.

DECISION N° 2019-027 DU 22 FEVRIER 2019 (L 2122.22 alinéa 4)

CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE ET D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE RUE DES BATTERIES DU PARC – LOTS N° 1, 2, 4, 5 ET 6 - AVENANTS N° 1

Par décision n° 2018-003 du 17 janvier 2018 les marchés pour la construction d'une école élémentaire et d'un accueil périscolaire ont été attribués aux entreprises :

- Groupement CLIMENT / TECHNOVERT, lot n° 1, pour un montant de 467 989,55 € HT
- SCHWOB, lot n° 2, pour un montant de 295 960,00 € HT
- CLAIR ET NET, lot n° 4, pour un montant de 110 900,00 € HT
- CABETE FACADES, lot n° 5, pour un montant de 172 000,00 € HT
- COURVOISIER, lot n° 6, pour un montant de 368 133,50 € HT

Il est nécessaire de procéder à des ajustements de travaux en plus-value et moins-value en cours de chantier.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2018-005, lot n° 1 (Groupement CLIMENT / TECHNOVERT) pour un montant de 25 489,00 € HT (plus-value de 50 743,00 € HT et moins-value de -25 254,00 € HT).
- de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2018-006, lot n° 2 (SCHWOB) pour un montant de 5 205,34 € HT (plus-value de 9 002,00 € HT et moins-value de -3 796,66 € HT).
- de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2018-008, lot n° 4 (CLAIR ET NET) pour un montant de 2 455,22 € HT.
- de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2018-009, lot n° 5 (CABETE FACADES) pour un montant de 20 288,84 € HT.
- de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2018-024, lot n° 6 (COURVOISIER) pour un montant de 5 240,71 € HT (plus-value de 8 256,51 € HT et moins-value de -3 015,80 € HT).

DECISION N° 2019-028 DU 14 MARS 2019 (L 2122.22 alinéa 9)

DON D'ARCHIVES PRIVEES

Monsieur Pierre CROISSANT, 11 avenue du 8 Mai 1945, 25700 Valentigney, souhaite faire don aux Archives municipales de Montbéliard, à titre gratuit, de numéros des revues *Communications* (1943-1944), *Le Courrier des Automobiles Peugeot Paris-Sochaux-Montbéliard* (1963-1970), *Le Bulletin Peugeot et Compagnie puis Le Bulletin Peugeot Aciers et outillage* (1963-1970), *Courrier des usines Sochaux-Montbéliard* (1946-1956), *Le Bulletin des usines de Valentigney, terre-Blanche, Audincourt, Pont-de-Roide* (1950-1955), *Notre usine, bulletin mensuel de la société des Cycles Peugeot* (1946-1952), de 21 livres et de 38 vues aériennes d'Armand Chouffat [1930].

Ces documents ont un intérêt historique pour la Ville et le Pays de Montbéliard.

Ces documents seront communiqués selon les lois, décrets et règlements qui régissent les Archives Municipales.

Monsieur Pierre CROISSANT, en autorise l'utilisation gratuite par la Ville et les usagers.

Ces documents viendront enrichir la collection des Archives Municipales et seront archivées sous la cote 1S132.

Ce don n'est grevé ni de conditions, ni de charges.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'accepter le don de Monsieur Pierre CROISSANT et d'inclure ces documents dans les collections des Archives municipales.

DECISION N° 2019-029 DU 28 FEVRIER 2019 (L 2122.22 alinéa 16)

SINISTRE CAUSE PAR DES TIERS SUR ELEMENTS DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – PROCES-VERBAL DE TRANSACTION

Un accident de la circulation est intervenu le 19 mai 2018 au 2, allée le Corbusier à Montbéliard ; endommageant un mât d'éclairage public.

L'auteur a été identifié et a donné son accord pour un règlement amiable par la signature d'un procès-verbal transactionnel.

Un procès-verbal transactionnel est à signer avec la compagnie d'assurance RETRO ASSURANCES - 46400 SAINT CERRE, intervenant pour son client auteur de l'accident, pour un dédommagement à hauteur de 878,62 €.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le procès-verbal de transaction cité pour un montant de 878,62 €.

DECISION N° 2019-030 DU 4 MARS 2019 (L 2122.22 alinéa 4)

ÉTUDE DE PROGRAMMATION D'ÉVOLUTION DU SITE DU CHATEAU DE MONTBELIARD – MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

La Ville a la volonté d'engager une réflexion sur la réaffectation du site du Château.

Une consultation a été lancée selon la procédure adaptée par publicité au BOAMP le 27 décembre 2018 avec remise des offres au 28 janvier 2019, pour confier à un prestataire une étude de programmation d'évolution du site du Château.

L'offre du groupement ATELIER KAPAA/ATELIER BLEU est économiquement la plus avantageuse au regard des critères définis dans le règlement de la consultation ;

Conformément à l'article 30 du Décret du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de faire l'acquisition d'une prestation d'étude auprès du groupement ATELIER KAPAA/ATELIER BLEU pour un montant de 46 280 € HT.

DECISION N° 2019-031 DU 7 MARS 2019 (L 2122.22 alinéa 10)

VENTE D'ÉLEMENTS METALLIQUES D'UN APPENTIS DÉMONTÉ

Il est nécessaire de procéder à la vente d'éléments métalliques d'un appentis démonté.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de vendre ce matériel à l'entreprise DERICHEBOURG sise 14, rue Marcel Paul - 70400 HERICOURT pour un montant de 110.88 € TTC.

DECISION N° 2019-032 DU 7 MARS 2019 (L 2122.22 alinéa 10)

CESSION A TITRE GRATUIT D'UN VEHICULE A L'ASSOCIATION ROUE DE SECOURS

Le véhicule municipal Peugeot Partner immatriculé 5361 ZA 25 n'est plus utilisé.

La mission de l'association Roue de Secours, garage solidaire qui répare, vend et loue à bas prix des véhicules aux personnes en situation de précarité.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de céder, à titre gratuit, à l'association Roue de Secours – 25200 MONTBELIARD, le véhicule Peugeot Partner diesel immatriculé 5361 ZA 25.

DECISION N° 2019-033 DU 7 MARS 2019 (L 2122.22 alinéa 16)

CONTENTIEUX – PROTECTION FONCTIONNELLE – MONSIEUR GREVERIE RAPHAËL, MONSIEUR KEVIN GAUCHET, MONSIEUR JULIEN PERRIN ET VILLE DE MONTBELIARD CONTRE MADAME EZZATRI

Monsieur Raphaël GREVERIE, Monsieur Kevin GAUCHET, Monsieur Julien PERRIN ont été victimes d'injures, menaces et violences dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions à la Ville, le 21 novembre 2018. Un dépôt de plainte des agents a été déposé.

La collectivité doit une protection fonctionnelle aux agents victimes d'infraction à l'occasion ou en raison de leurs fonctions.

L'auteure présumée des faits, Madame Yamina EZZATRI comparaitra devant le tribunal correctionnel le 11 mars 2019.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de défendre les intérêts de la commune et de Messieurs GREVERIE, GAUCHET et PERRIN, agents victimes, dans cette action et qu'ils soient représentés devant la juridiction compétente par Maître SURDEY, avocat à Montbéliard.

DECISION N° 2019-034 DU 8 MARS 2019 (L 2122.22 alinéa 16)

CONTENTIEUX – PROTECTION FONCTIONNELLE – MONSIEUR GREVERIE RAPHAËL, MONSIEUR KEVIN GAUCHET, MONSIEUR JULIEN PERRIN, MONSIEUR JEREMY GIRARDOT ET VILLE DE MONTBELIARD CONTRE MADAME EZZATRI

Monsieur Raphaël GREVERIE, Monsieur Kevin GAUCHET, Monsieur Julien PERRIN et Monsieur Jérémy RICHARDOT ont été victimes d'injures, menaces et violences dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions à la Ville, le 21 novembre 2018. Un dépôt de plainte des agents a été déposé.

La collectivité doit une protection fonctionnelle aux agents victimes d'infraction à l'occasion ou en raison de leurs fonctions.

L'auteure présumée des faits, Madame EZZATRI Yamina comparaitra devant le tribunal correctionnel le 11 mars 2019.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de défendre les intérêts de la commune et de Messieurs GREVERIE, GAUCHET, PERRIN, RICHARDOT, agents victimes, dans cette action et qu'ils soient représentés devant la juridiction compétente par Maître SURDEY, avocat à Montbéliard.

La présente décision, qui annule et remplace la décision n° 2019-033 du 7 mars 2019, sera inscrite au registre des décisions du Maire.

REPERTOIRE ALPHABETIQUE

<u>Numéro/Date</u> <u>Délibération</u>		<u>Pages</u>
- A -		
2019-25.03-3	Adjoints au Maire – Démission de Madame Lucie BERNA – Election d'un nouvel Adjoint	6
2019-25.03-12	Autorisations de Programme – Ajustement – Budget Primitif 2019	26
2019-25.03-18	Action Cœur de Ville – Convention cadre pluriannuelle – Intégration du Conseil Départemental du Doubs en tant que signataire par avenant n°1	37
2019-25.03-19	Action Cœur de Ville – Signature des conventions de cofinancement d'études avec la Banque des Territoires	38
2019-25.03-20	Action Cœur de Ville – Validation du plan de financement de l'étude pré opérationnelle de mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU)	39
2019-25.03-21	Action Cœur de Ville - Etude de reconversion du site du Château – Demande de subventions	39
2019-25.03-34	Acheminement et fourniture d'électricité pour la Ville de Montbéliard et le Centre Communal d'Action Sociale – Appel d'offres – Groupement de commandes	50
- B -		
2019-25.03-8	Budget Principal – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018 au Budget Primitif 2019	12
2019-25.03-9	Budget Primitif – Année 2019 – Budget Principal	14
2019-25.03-10	Budget annexe du service public des cimetières – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018 au Budget Primitif 2019	26
2019-25.03-11	Budget Primitif – Année 2019 – Budget annexe du service public des cimetières	26
- C -		
2019-25.03-1	Conseil Municipal – Installation de Monsieur François CAYOT – Conseiller Municipal	3
2019-25.03-2	Conseil Municipal – Installation de Madame Danielle CHAVANNE – Conseillère Municipale	6

2019-25.03-5	Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Election d'un membre suite à la démission de Madame Lucie BERNA	9
2019-25.03-6	Commissions municipales – Modifications suite aux démissions de Madame Lucie BERNA et de Madame Patricia LHOMME	10
2019-25.03-26	Conventions d'objectifs et de moyens avec les associations : Office de Tourisme du Pays de Montbéliard, Clowns de la Chiffogne et Collectif Montbéliard Animations et Festivités	43
2019-25.03-33	Commerces Acteurs Economique de Montbéliard (CAEM) – Projet de convention d'objectifs et de moyens	49
- D -		
	Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal	63
- E -		
2019-25.03-4	Election d'un Conseiller Communautaire suite à la démission de Madame Lucie BERNA	8
2019-25.03-35	Ecole élémentaire du Coteau Jouvent – Demande de subvention	50
2019-25.03-36	Ecole maternelle des Poilus – Demande de subvention	51
2019-25.03-37	Ecoles élémentaires André Boulloche et Prairie – Demande de subventions	51
- I -		
2019-25.03-13	Impôts locaux – Année 2019 – Fixation des taux	28
- L -		
2019-25.03-27	Lumières de Noël 2019 – Actualisation des tarifs	43
2019-25.03-28	Lumières de Noël 2019 – Convention de partenariat Ville / Pays de Montbéliard Agglomération	44
2019-25.03-29	Lumières de Noël 2019 – Patinoire temporaire – Gestion – Délégation de Service Public	44
- M -		
2019-25.03-32	Mise en vente de biens réformés sur la plateforme de vente aux enchères en ligne « Webenchères »	46
2019-25.03-38	Médiathèque – Projet d'évolution troisième lieu – Plan de financement	53

2019-25.03-39	Musées de Montbéliard – Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) – Aide au récolement des collections – Actions culturelles – Conservation préventive – Numérisation – Année 2019	54
----------------------	---	----

- P -

2019-25.03-17	Provisions comptables – Budget Principal – Budget Primitif 2019	37
2019-25.03-22	Projet de dynamisation du centre-ville – Fonds de soutien aux actions de dynamisation commerciale – Modification du règlement d'attribution de l'aide	40
2019-25.03-23	Projet de dynamisation du centre-ville – Fonds d'aide à la requalification des enseignes et façades commerciales – Versement de la subvention	41
2019-25.03-30	Propriétés communales – Habilitation du Maire à déposer les demandes d'autorisation d'aménager ou de modifier un Etablissement Recevant du Public (ERP)	45
2019-25.03-31	Personnel communal – Actualisation du tableau des emplois	46

- R -

2019-25.03-7	Représentations du Conseil Municipal à divers organismes – Modifications suite aux démissions de Madame Lucie BERNA et de Madame Patricia LHOMME	10
2019-25.03-14	Restauration scolaire et accueils périscolaires – Révision des tarifs	29
2019-25.03-24	Ravalements de façades d'immeubles – Subventions aux particuliers	41

- S -

2019-25.03-15	Stationnement - Révision des tarifs	33
2019-25.03-16	Subventions aux associations, au CCAS et subventions d'investissement – Année 2019	36
2019-25.03-25	Site Patrimonial Remarquable (SPR) – Composition de la Commission Locale	41
2019-25.03-40	SEDIA – Augmentation de capital – Participation de la Ville	56